

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 NOVEMBRE 2018

FONCTIONNEMENT

Expressions artistiques
PROGRAMME 2018

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SEA02750	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU Soutien à la mise en œuvre du programme d'actions culturelles sur le territoire de la Communauté de Communes Sundgau en 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 4 000,00 € ETAT : 7 000,00 €</p>	13 000,00
SEA02752	<p>ASSOCIATION LE PRINTEMPS DU TANGO Organisation du 6ème Festival du Printemps du Tango du 7 au 10 juin 2018 à Mulhouse</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 7 000,00 € ETAT : 12 864,00 € VILLE DE MULHOUSE : 10 300,00 €</p>	3 000,00
SEA02758	<p>FOYER SAINT-ERASME UFFHOLTZ Soutien à la 18ème édition du festival "Les Fenêtres de l'Avent" du 1er au 24 décembre 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 6 000,00 € ETAT : 6 000,00 € COM COM THANN CERNAY : 8 067,00 € COMMUNE D'UFFHOLTZ : 6 000,00 €</p>	3 300,00

SEA02762	<p>ESPACE 110 ILLZACH Soutien à la 33ème édition du festival Bédéciné du 17 au 18 novembre 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 4 000,00 € VILLE DE MULHOUSE : 8 000,00 €</p>	13 000,00
SEA02766	<p>COMPAGNIE KALISTO MULHOUSE Aide pour la 4ème édition du Festival de micro-théâtre "La nuit des compagnies" du 19 au 21 octobre 2018 au Noumatrouff de Mulhouse</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 2 000,00 € SOULTZ : 1 500,00 €</p>	1 500,00
SEA02761	<p>VILLE DE COLMAR Soutien à la 29ème édition du festival du livre les 24 et 25 novembre 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 17 000,00 € ETAT : 22 000,00 €</p>	10 000,00
SEA02756	<p>ASSOCIATION SAFIRE STRASBOURG Organisation de la 11ème édition du Festival "Des Films, des Auteurs" du 12 au 14 octobre 2018 au cinéma Le Florival de Guebwiller.</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 2 000,00 € ETAT : 3 000,00 € VILLE DE GUEBWILLER : 2 000,00 €</p>	1 000,00
SEA02759	<p>ASSOCIATION ALSACE CINEMAS (Prochainement Association RECIT) Organisation de la 14ème édition du Festival de cinéma en langue allemande "Augenblick" du 6 au 23 novembre 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 15 000,00 € ETAT : 10 000,00 € CD67 : 5 000,00 € VILLE DE STRASBOURG : 5 000,00 € VILLE D'ERSTEIN : 1 750,00 €</p>	6 000,00

SEA02765	<p>VILLE DE COLMAR Organisation de la 14ème édition du Festival du Film de Colmar "7 Jours pour le 7ème Art" du 14 au 20 octobre 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 27 000,00 €</p>	3 000,00
SEA02760	<p>ASSOCIATION CULTURE, ANIMATIONS ET PROJETS DE SAINT-AMARIN (CAPSA) Organisation de la 10ème édition du Festival "Jazz Amarinois" du 26 au 28 octobre 2018 à Saint-Amarin</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 5 000,00 € COM COM VALLEE ST AMARIN : 5 000,00 €</p>	2 500,00
SEA02751	<p>ASSOCIATION JAZZ A MULHOUSE Organisation de l'édition 2018 du Festival "METEO" du 2 au 25 août 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 37 500,00 € ETAT : 35 000,00 € VILLE DE MULHOUSE : 160 000,00 € MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION : 5 000,00 €</p>	10 000,00
SEA02755	<p>VILLE DE COLMAR Organisation de la 23ème édition du Festival Jazz de Colmar du 10 au 15 septembre 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 5 000,00 €</p>	4 200,00
SEA02764	<p>ASSOCIATION LES MUSICALES DU PARC DE WESSERLING Organisation du 14ème Festival International de Piano et Musique de Chambre "Les Musicales du Parc de Wesserling" du 12 au 21 octobre 2018 au Théâtre de Poche du Parc de Wesserling (8 concerts sur 2 week-ends)</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 4 500,00 € COM COM VALLEE ST AMARIN: 4 000,00 € COMMUNE DE RANSPACH : 265,00 €</p>	2 500,00

SEA02753	<p>COMPAGNIE ON NOUS MARCHE SUR LES FLEURS Aide à la création et à la diffusion du spectacle « La P'tite Reine des Neiges »</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p>	1 400,00
SEA02763	<p>ASSOCIATION LES AMIS DES JEUNES ARTISTES MUSIENS (AJAM) Aide à la promotion de la musique de chambre et soutien aux jeunes artistes musiciens pour la 58ème saison musicale de l'AJAM du 9 octobre 2018 au 30 septembre 2019</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 20 500,00 € ETAT : 7 000,00 € CD67 : 8 000,00 € VILLE DE STRASBOURG : 25 000,00 €</p>	5 000,00
SEA02754	<p>CHCEUR ET ORCHESTRE DE GUEBWILLER "LA FORLANE" Programme de concerts itinérants dans le Haut-Rhin de juin à décembre 2018 dans différents lieux de diffusion (Fellingering, Orbey, Ribeauvillé, Guebwiller)</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 6 000,00 € ETAT : 6 000,00 € VILLE DE GUEBWILLER : 6 000,00 €</p>	1 500,00
SEA02767	<p>ASSOCIATION SAISON INTERNATIONALE DE MUSIQUE SACREE ET D'ORGUE D'ALSACE 11ème édition de la Saison Internationale de concerts de Musique Sacrée et d'Orgue d'Alsace "Capella Sacra" du 15 septembre 2018 au 22 juin 2019</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 10 000,00 € CD67 : 10 000,00 € VILLE DE BLOTZHEIM : 10 000,00 € VILLE DE HUNAWIHR : 300,00 € VILLE DE OBERHERGHEIM : 330,00 €</p>	5 000,00
Total		85 900 €

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 NOVEMBRE 2018

FONCTIONNEMENT

Lieux de diffusion et opérateurs culturels
PROGRAMME 2018

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SIL00393	<p>VILLE DE SAINT-LOUIS LA COUPOLE Soutien à la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2018 du Théâtre La Coupole dans le cadre de la convention de partenariat culturel 2017/2020</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : ETAT: 62 500,00 €</p>	20 000,00
SIL00394	<p>CENTRE DE RENCONTRES D'ECHANGES ET D'ANIMATION (CREA) Mise en œuvre du projet artistique et culturel du CREA, scène conventionnée jeune public, en 2018 dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat 2018/2021</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : ETAT (financeur) : 75 000,00 € CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 60 000,00 € VILLE DE KINGERSHEIM : 332 900,00 €</p>	30 000,00
SIL00395	<p>TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE Programme d'activités 2018 axé sur la diffusion, la création et la médiation en milieu scolaire (maternelles et écoles primaires)</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : ETAT : 15 000,00 € CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 15 000,00 € VILLE DE MULHOUSE : 65 000,00 €</p>	8 000,00
SIL00396	<p>VILLE DE HUNINGUE LE TRIANGLE Soutien à la mise en œuvre du projet culturel du Triangle en 2018 dans le cadre de la convention de partenariat 2017/2020</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST: 5 500,00 €</p>	15 000,00
SIL00397	<p>INSTITUT CONFUCIUS D'ALSACE Appel à cotisation en 2018</p>	1 000,00

Total	74 000,00
-------	-----------

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 NOVEMBRE 2018

FONCTIONNEMENT

Schéma départemental des enseignements artistiques
PROGRAMME 2018

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DEA01020	<p>ASSOCIATION MUSIQUE ET CULTURE DU HAUT-RHIN Poursuite des actions de promotion de la musique et du chant choral en milieu scolaire au titre de l'année 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : COMMUNES HAUT-RHINOISES : 1 000,00 € (26 communes concernées)</p>	4 000,00
Total		4 000,00

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 NOVEMBRE 2018

FONCTIONNEMENT

Appel à projets "Pratiques Artistiques Amateurs en Collège"
PROGRAMME 2018

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SDT00087	ASSOCIATION ARCHIMENE Appel à projets 2018/2019 : Mise en œuvre d'un projet théâtral élaboré par la comédienne et metteur en scène Sophie THOMANN au sein du Collège Berlioz de Colmar pour les élèves de 4ème et de 3ème des classes SEGPA et d'ULIS. Versement de la subvention en une fois	1 600,00
Total		1 600,00

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 NOVEMBRE 2018

FONCTIONNEMENT

Soutien à l'animation du patrimoine
PROGRAMME 2018

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SAP00438	<p>SYNDICAT MIXTE MEMORIAL ALSACE MOSELLE SCHIRMECK Contribution statutaire aux frais de fonctionnement en 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="padding-left: 100px;">CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 200 000,00 € CD67 : 80 000,00 € COM COM HAUTE BRUCHE : 40 000,00 € VILLE SCHIRMECK : 40 000,00 €</p>	40 000,00
SAP00440	<p>ASSOCIATION RESEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN Soutien aux actions de coordination en faveur de la conservation, de la gestion, et de la mise en valeur des fortifications des remparts de Neuf-Brisach.</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="padding-left: 100px;">Ville de Neuf-Brisach : 1 348,00 €</p>	5 750,00
SAP00439	<p>ASSOCIATION DES AMIS DU MEMORIAL ALSACE MOSELLE Soutien aux activités culturelles et patrimoniales en 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="padding-left: 100px;">CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 4 500,00 € CD67 : 1 000,00 € EUROMETROPOLE STRASBOURG : 2 000,00 €</p>	1 000,00
SAP00441	<p>ASSOCIATION BAMBOODOC Soutien à la réalisation d'un documentaire "Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine" en 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="padding-left: 100px;">CD67 : 8 000,00 €</p>	8 000,00
SAP00442	<p>Madame Céline Marie GESSIER Soutien à l'édition d'un ouvrage consacré à l'artiste peintre et céramiste alsacien Pierre GESSIER en 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p>	1 800,00

Total	56 550,00
-------	-----------

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 NOVEMBRE 2018

INVESTISSEMENT

PROGRAMME 2018

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Montant de la subvention
MHC00226	COMMUNE DE BUHL Etude sanitaire du château du Hugstein Versement de la subvention en une fois	19 450,00	1 945,00
MHC00236	COMMUNE DE DESSENHEIM Restauration et réhabilitation complète de la mairie Versement de la subvention en une fois Cofinancement : Com Com Pays de Neuf-Brisach : 100 000,00 €	1 007 507,00 Plafonné à 150 000,00	15 000,00
MHC00237	CONGREGATION DES SOEURS SAINT-JOSEPH DE GUEBERSCHWIHR Restauration intérieure du Couvent St Marc Versement de la subvention en une fois	66 730,00	6 673,00
MHC00238	CONSEIL DE FABRIQUE DE LEIMBACH Rénovation de la sacristie de l'église Saint Blaise de Leimbach Versement de la subvention en une fois	3 214,00	500,00
MHC00227	CONSISTOIRE ISRAELITE DU HAUT-RHIN Rénovation intérieure de la Synagogue de Thann Versement de la subvention en une fois Cofinancement : COMMUNE DE THANN : 5 000,00 € CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 7 580,00 € DRAC : 15 175,00 €	75 878,00	7 587,00
MHC00230	COMMUNE DE ILLTAL (fusion de Oberdorf-Grentzingen-Henflingen) Restauration de l'orgue Schwenkedel de l'église Saint-Martin Versement de la subvention en une fois Cofinancement : DRAC : 49 015,00 €	122 539,00	18 380,00

MHC00231	<p>COMMUNE DE LUTTER Restauration de l'orgue Callinet de 1844 de l'église St Léger</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : DRAC : 71 592,00 € Association restauration de l'orgue : 40 000,00 €</p>	178 981,00 (plafonné à 150 000 €)	22 500,00
MHC00228	<p>COMMUNE D'OLTINGUE Restauration de l'orgue Callinet de 1843 de l'église Saint Martin</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : DRAC : 31 334,00 € La Chorale et l'Association pour la restauration de l'orgue : 7 000,00 €</p>	84 735,00	12 710,00
MHC00239	<p>CONSEIL DE FABRIQUE DE PFAFFENHEIM Rénovation de l'orgue Callinet de 1812 de la Chapelle Notre Dame du Schauenberg à Pfaffenheim.</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : DRAC : en cours La Fondation du Patrimoine : 10 000,00 €</p>	184 400,00 (plafonné à 150 000 €)	22 500,00
MHC00232	<p>CONSEIL DE FABRIQUE WETTOLSHEIM Restauration de l'orgue Birgantzlé de 1789 de l'église Saint-Rémi</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : La Commune de Wettolsheim : 19 680,00 €</p>	49 200,00	7 380,00
MLA00017	<p>SYNDICAT MIXTE MEMORIAL ALSACE MOSELLE SCHIRMECK Subvention d'investissement en 2018</p> <p>Versement de la subvention en une fois</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL GRAND EST : 10 760,00 € CD67 : 4 304,00 € COM COM HAUTE BRUCHE : 2 152,00 € VILLE SCHIRMECK : 2 152,00 €</p>	21 520,00	2 152,00

Total	117 327,00
-------	------------

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 NOVEMBRE 2018

FONCTIONNEMENT

Fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin (Crédits gérés par le Cabinet)

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Montant de la subvention
	ASSOCIATION ACADEMIE D'ALSACE Conférence Nationale des Academies 2018 qui a eu lieu du 3 au 5 octobre 2018 dans la Région Grand Est. Versement de la subvention en une fois	85 100,00	5 000,00
Total			5 000,00



AVENANT N° 1

A la Convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 entre
Le Département du Haut-Rhin, la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole" portant
sur le développement culturel du théâtre de La Coupole

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-7-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

Vu la convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole" portant sur le développement culturel du théâtre de La Coupole du 13 novembre 2017,

Vu la demande de subvention présentée par la Ville de Saint-Louis en date du 26 juin 2018,

Considérant la politique départementale de soutien aux Opérateurs Culturels et Lieux de Diffusion,

Entre

Le Département du Haut-Rhin représenté par sa Présidente dûment habilitée pour ce faire par délibération de la Commission permanente en date du 16 novembre 2018, sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX, ci-après désigné sous le terme "le Département", d'une part, et

La Ville de Saint-Louis, représentée par son Maire ou son représentant, habilité par une délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2018, sise 21 rue Théo Bachmann BP 20090 68303 SAINT-LOUIS Cedex, ci-après dénommée la Ville de Saint-Louis ou la Ville,

et

La Société d'Economie Mixte Locale "La Coupole", ci-après dénommée la SEML La Coupole », sise 6 Croisée Des Lys 68300 SAINT-LOUIS, représentée par son administrateur agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du Conseil d'administration du 21 mai 2014, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre du partenariat culturel entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole, le projet artistique et culturel du Théâtre la Coupole est soutenu par le Département au titre d'une convention de 2017 à 2020.

Le théâtre La Coupole assurant également l'organisation du Festival Bulb, il est proposé d'intégrer à compter de 2018 et jusqu'en 2020 cette animation culturelle à la convention pluriannuelle d'objectifs précitée.

Article 1 – Objet de l’avenant :

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention de partenariat culturel 2017/2020 entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole aux fins d'y intégrer le Festival Bulb.

Article 2 - Dispositions modifiées de la convention initiale :

L'article 2 alinéa 1 de la convention précitée signée le 13 novembre 2017 est modifié comme suit :

Conformément aux annexes I (projet artistique et culturel) et II (budgets prévisionnels) de la présente convention, l'aide départementale est ciblée sur :

- la diffusion (programmation pluridisciplinaire),
- les actions de médiation culturelle en direction des publics relevant de la compétence du Département, avec au moins un projet spécifique par an en direction des collégiens et/ou des publics éloignés de la culture (en partenariat avec les centres sociaux, missions locales...),
- les projets qui permettent la pratique d'une discipline artistique par les amateurs et le tout public (ex : danse, avec les Rencontres sous La Coupole),
- la création, via des coproductions avec des théâtres français, allemands ou suisses,
- la mise en œuvre et la diffusion du Festival Bulb.

Article 3. — Autres dispositions :

Les autres clauses et conditions de la convention de partenariat culturel 2017/2020 restent inchangées.

Fait en trois exemplaires

A Colmar, le

Pour la Ville de Saint-Louis
Le Maire

Pour le Département du Haut-Rhin
La Présidente

Jean-Marc ZOELLE

Brigitte KLINKERT

Pour la Société d'Economie Mixte Locale "La Coupole"
L'administrateur

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2018-2021

CENTRE DE RENCONTRE, D'ECHANGE ET D'ANIMATION (CREA) DE KINGERSHEIM,

SCÈNE CONVENTIONNÉE

Entre

L'État (Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est) représenté par Monsieur le Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet du Bas-Rhin, ci-après désigné par le terme « l'État »,

La Région Grand Est, ci-après désignée « la Région », représentée par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 7 décembre 2018 ;

Le Département du Haut-Rhin, ci-après désigné « le Département », représenté par la Présidente du Conseil départemental, dûment habilitée par délibération de la Commission Permanente du 16 novembre 2018;

La Ville de Kingersheim, ci-après désignée « la Ville », représentée par son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du _____ ;

ci-après désignés « les partenaires financiers »,
d'une part,

Et

L'association **Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA)** de Kingersheim régie par le code civil local, dont le siège social est situé 27 rue de Hirschau – BP 30060 – 68262 Kingersheim, représentée par son Président, Monsieur Yves Bertrand, et son directeur, Monsieur Philippe Schlienger,

N° SIRET : 352 991 681 000 11

N° Licence : 3-110687

et ci-après désigné « le bénéficiaire »
d'autre part.

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1111-4 selon lequel les compétences en matière de culture et de tourisme sont partagées entre les communes, les départements et les régions ;

VU la lettre de mission du Premier Ministre à Madame la Ministre de la culture datée du 09 août 2017 ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc Marx, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
VU le décret n° 2017-1893 du 30 décembre 2017 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;
VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label "Scène conventionnée d'intérêt national " ;
VU l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la culture et de la communication ;
VU l'arrêté ministériel du 27 juillet 2018 portant nomination de Madame Christelle Creff-Walravens en qualité de Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2018/391 du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature à Madame Christelle Creff-Walravens, Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est, en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2018/392 du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature à Madame Christelle Creff-Walravens, Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
VU l'arrêté n° 2018/393 du 1^{er} août 2018 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales et/ou ordonnancement secondaire) ;
VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
VU les Budgets opérationnels de programme 131 et 224 de la mission culture ;
VU les avis favorables définitifs sur les budgets opérationnels de programme 131 et 224 du contrôle budgétaire de la région Grand Est respectivement en date du 27 février 2018 ;
VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 portant sur les dispositifs de soutien en faveur du développement culturel ;
VU les orientations du Conseil départemental du Haut-Rhin pour le développement culturel ;
VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2017-7-7-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine ;
VU le règlement financier de la ville de Kingersheim ;
VU le règlement financier de la région Grand Est ;
VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin ;
VU les statuts de l'association Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) ;
VU le projet artistique et culturel 2018-2021 de l'association Centre de rencontre, d'échange et d'animation (CREA) de Kingersheim, placé sous la responsabilité de son directeur, Philippe Schlienger ;

SUR proposition de la Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire (activité de diffusion et de soutien à la création) conforme à son objet statutaire et répondant à une finalité d'intérêt général en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant-jeune public ;

Son projet artistique et culturel, sa mission en faveur de l'action culturelle et de l'éducation populaire dans le Bassin de vie de Kingersheim et la qualité des équipements mis à sa disposition par la Ville de Kingersheim font du CREA un pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant en région Grand Est et au-delà.

A ce titre, le CREA conduit une démarche artistique et culturelle autour de deux axes majeurs : la sensibilisation et l'éducation des publics et le développement des réseaux et des partenariats. Il met en œuvre des opérations permettant l'accès de tous aux différentes formes d'art et propose des activités culturelles, artistiques et des actions pédagogiques de qualité aux enfants, adolescents et adultes, notamment issus du milieu urbain.

Le CREA soutient également la création et la diffusion culturelles sous différentes formes, et notamment la création contemporaine, par le biais de différents projets dont le Festival MOMIX, référence nationale pour le jeune public et atout stratégique pour le développement de partenariats à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

La programmation artistique pluridisciplinaire, la reconnaissance du travail artistique en direction du jeune public et des professionnels, la complémentarité territoriale à travers l'inscription dans des réseaux régionaux, nationaux et internationaux, la fréquentation dynamique et renouvelée, sont soulignées comme des éléments qui concourent au développement des publics et donnent une identité particulière au CREA.

Cette situation confère au CREA de Kingersheim la reconnaissance de l'État - Ministère de la Culture , qui lui permet de bénéficier du label « Scène conventionnée d'intérêt national » au titre de Scène conventionnée pour le jeune public à travers une convention entre l'Etat, la Ville de Kingersheim et le CREA depuis 2006.

Considérant que les missions développées par l'association répondent aux critères définis dans le décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et notamment au cahier des missions et des charges des scènes conventionnées d'intérêt national, mention « Art, enfance, jeunesse » du 05 mai 2017 ;

Considérant que le projet artistique et culturel du CREA participe de cette politique et répond aux orientations culturelles de ses partenaires, l'État (DRAC Grand Est), la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin et la Ville de Kingersheim, décident de renouveler leur partenariat contractuel avec l'association pour les années 2018-2021 dans les termes définis ci-dessous.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet artistique et culturel du CREA à réaliser par son directeur sur la période 2018-2021 (annexe I);
- les modalités d'évaluation du partenariat (annexe II) ;
- les budgets prévisionnels 2018-2021 (annexe III).

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de quatre années couvrant la période 2018-2021.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties. Elle ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

En cas de départ du directeur, le label « scène conventionnée d'intérêt national - mention art, enfance, jeunesse » attribué à l'association en considération du projet artistique et culturel du directeur fera l'objet d'une suspension.

ARTICLE 3 – MISSIONS

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique et dans le cadre de son projet artistique et culturel mentionné

au préambule, le programme d'actions participant à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général et comportant les objectifs suivants :

- Développer l'accueil de résidences d'artistes dans différents domaines oeuvrant en faveur du jeune public quelle que soit l'esthétique déployée (arts de la scène, musiques actuelles, arts plastiques...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur œuvrant en direction du jeune public ;
- Initier des projets culturels auprès de publics spécifiques et notamment de ceux relevant des compétences des partenaires (jeunes, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées) ;
- Encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil, l'éducation, la formation... et ainsi conforter ou permettre l'appropriation des savoirs, notamment dans le cadre de la convention de jumelage avec le collègue Emile Zola ;
- Favoriser le rayonnement territorial des projets et la mise en réseau des acteurs culturels autour d'actions fédératrices ;
- Promouvoir la création et la diffusion théâtrales en favorisant la production régionale et nationale ;
- Engager des partenariats transfrontaliers et internationaux, en veillant à un rapprochement avec des partenaires basés dans des pays qui abritent des structures faisant l'objet de coopération culturelle avec la Région Grand Est et le Département.
- Assurer un volume significatif de la programmation, dans et hors les murs, consacré aux enfants et aux jeunes ;
- Développer des actions culturelles à travers des partenariats avec les structures éducatives et sociales en direction des enfants et des jeunes, dans et hors temps scolaire, et portant une attention à leurs pratiques, notamment celles liées aux médias numériques ;
- Organiser annuellement une formation des acteurs de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la convention du Pôle Régional d'Education Artistique et Culturelle « Spectacle vivant et adolescents ».

La mise en œuvre de ce programme d'actions devra s'inscrire dans le cadre de l'exécution du projet artistique et culturel porté par le CREA, tel que figurant à l'annexe I, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Dans ce cadre, les partenaires financiers contribuent financièrement à la réalisation de ce projet artistique et culturel, dont font partie les missions particulières mentionnées au présent article. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1 Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 3 832 281 € (trois millions huit cent trente mille deux cent quatre vingt un euros) conformément aux budgets prévisionnels joints en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

4.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui
 - respectent les conditions des paragraphes 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014 ;
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;

- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires financiers par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément aux articles 6.2 et 6.3 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'État de ces modifications.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 7. Cet excédent ne peut être supérieur à 15 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

5.1 Au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, l'État contribue financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution de l'État est une aide au fonctionnement, au sens de l'annexe III de la présente convention et prend la forme d'une subvention. L'État n'en attend aucune contrepartie directe.

A – Pour l'État

5.2 L'État contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 536 000 € (cinq cent trente six mille euros), au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 3 832 281 € (trois millions huit cent trente mille deux cent quatre vingt un euros), établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

5.3 Pour l'année 2018, une subvention de 134 000 € est accordée au bénéficiaire, répartie comme suit :

- <u>Programme 131</u> : Scène conventionnée	
* Programme d'actions	50 000 €
* Consolidation de la scène conventionnée en moyens de production	12 000 €
- <u>Programme 224</u> :	
* Education artistique	20 000 €
* Jumelage CREA/Collège	5 000 €
* Structuration du jeune public dans le Grand Est	7 000 €
* PREAC	10 000 €
* Génération Belle saison	10 000 €
* Accueil et diffusion d'artistes internationaux	20 000 €

5.4 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'État s'élèvent à :

- pour l'année 2019 : 134 000 €, répartis ainsi :

<u>Programme 131 :</u>	
Programme d'actions	50 000 €
Consolidation de la scène conventionnée en moyens de production	12 000 €
<u>Programme 224 :</u>	
Education artistique	20 000 €
Jumelage CREA/Collège	5 000 €
Structuration du jeune public dans le Grand Est	7 000 €
PREAC	10 000 €
Accompagnement des publics spécifiques	10 000 €
Accueil et diffusion d'artistes internationaux	20 000 €

- pour les années 2020 et 2021 : 134 000 € selon la même répartition qu'en 2019 ;

5.5 Les contributions financières de l'État mentionnées aux paragraphes 5.3 et 5.4 ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'État ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 7 à 11 sans préjudice de l'application de l'article 13 ;
- La vérification par l'État que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 11, sans préjudice de l'article 4.4.

B – Pour la Région Grand Est

5.6 Une subvention globale de 50 000 € (cinquante mille euros), dont 10 000€ dédiés à la création d'un poste de responsable formation-médiation jeune-public, est accordée par la Région Grand Est au titre de sa participation au financement du projet artistique et culturel du CREA pour l'année 2018 par la délibération n° 18CP-353 de la Commission Permanente en date du 23 mars 2018.

Au titre des années 2019, 2020 et 2021, la Région déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels et actualisés, du suivi réalisé dans les conditions prévues aux articles 7 et 10 dans la limite des crédits votés au budget de la Région, dans le cadre d'une convention financière bilatérale.

Par décision de la Commission Permanente du Conseil Régional, les montants alloués au titre des années 2019, 2020 et 2021 pourront être révisés à la hausse. La Région informe les partenaires financiers des montants alloués.

Ainsi, au-delà des missions citées à l'article 3, la Région sera particulièrement attentive :

- à l'accompagnement des différentes équipes artistiques actives sur le territoire du Grand Est ;
- à la poursuite d'une exigence artistique en termes d'accueil en résidence et de diffusion notamment lors de Momix ;
- à l'inscription et au développement des partenariats avec les réseaux régionaux, nationaux, transfrontaliers et internationaux du spectacle vivant ;
- au déploiement d'actions de formation-médiation jeune-public à l'échelle du Grand Est notamment par la création d'un poste dédié.

C – Pour le Département du Haut-Rhin

5.7 Par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 16 novembre 2018, une subvention de 30 000 € est allouée par le Département à l'association Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2018, conformément aux annexes I (projet artistique et culturel) et III (budgets prévisionnels) de la présente convention.

Dans le cadre de ses orientations pour l'éducation et la culture, le Département entend soutenir en 2018, 2019, 2020 et 2021, en priorité :

- les actions de médiation culturelle en faveur de publics relevant prioritairement de sa compétence (collégiens, personnes âgées, publics relevant des dispositifs de la solidarité) avec au moins un projet spécifique par an en direction des collégiens et ou des personnes éloignées de la culture,
- la création, via des résidences, co-productions ou compagnonnage notamment avec des compagnies régionales,
- le développement d'actions transfrontalières dans le cadre de sa programmation annuelle et/ou du festival Momix.

Pour les années 2019, 2020 et 2021 le Département déterminera son concours financier après le vote de ses budgets primitifs correspondants, dans la limite des crédits inscrits, et au vu des budgets prévisionnels présentés par l'association.

L'octroi de ces subventions annuelles prendra la forme d'une délibération du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Une copie des notifications sera transmise chaque année par l'association, pour information, aux partenaires, signataires de la présente convention.

L'attribution et le versement des subventions octroyées, le cas échéant, au titre des années 2019, 2020 et 2021 s'effectueront sous réserve du respect par l'association du contenu de la présente convention dont les clauses continueront à s'appliquer pleinement et du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi.

D – Pour la ville de Kingersheim

5.8 Une subvention prévisionnelle globale d'un montant de 1 388 964 euros est accordée par la Ville de Kingersheim au titre de sa participation au projet culturel du Créa pour la période 2018-2021.

Une convention spécifique fixe par ailleurs les objectifs et les modalités du partenariat global Ville-Créa.

Les contributions financières de la Ville de Kingersheim ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits correspondants aux budgets 2018, 2019, 2020 et 2021
- Le respect par l'association du contenu de la présente convention
- Le respect par l'association de la convention d'objectifs Ville-Créa.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

6.1 Les contributions financières des partenaires financiers sont créditées au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

Titulaire du compte :	Association CREA
N° SIRET :	352 991 681 000 11
N° Identifiant Chorus :	1000 385 535
Établissement bancaire :	Caisse d'épargne
IBAN :	FR76 1670 5090 1708 7511 4064 303
BIC :	CEPAFRPP670

A – Pour l'État

6.2 En 2018, l'État verse un montant global de 134 000 € de la manière suivante :

- une avance de 66 070 € par convention financière ;
- le solde d'un montant de 66 070 € et un montant complémentaire au titre du dégel budgétaire de 1 860 € après les vérifications réalisées par l'État conformément à l'article 7 et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévue à l'article 4.4.

6.3 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'État, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, est versée dans le cadre d'un avenant financier annuel liant exclusivement l'État et le bénéficiaire selon les modalités suivantes :

- Une avance dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 5.4 avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de l'État conformément à l'article 11 ;
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 5.5 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 4.4.

6.4 Les subventions sont imputées sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la DRAC Grand Est - *Exercice 2018* :

programme 131, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 131-01-23, activité 013100040402 (Scène conventionnée)

Programme 224, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 224-02-21, activité 022400060801 (Pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire)

Programme 224, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 224-06-04, activité 022400090203 (accueil des cultures étrangères en France)

L'ordonnateur secondaire délégué de la dépense est la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est.

Le comptable assignataire est le Directeur départemental des finances publiques de la Marne.

B – Pour la Région Grand Est

6.5 Pour les exercices 2018, 2019, 2020 et 2021, le versement des subventions s'effectuera chaque année dans le cadre de conventions bilatérales, selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de 50% dès signature de la convention financière bilatérale annuelle ;
- versement du solde de la subvention sur présentation d'un compte rendu d'activités et de comptes annuels (compte administratif pour les bénéficiaires publics ou bilan et compte de résultat pour les bénéficiaires privés) de l'exercice N-1 approuvés par l'assemblée délibérante du bénéficiaire.

C – Pour le Département du Haut-Rhin

6.6 Conformément au règlement financier du Département, la subvention départementale, au titre de l'exercice 2018, fera l'objet d'un versement unique après signature de la présente convention.

Pour 2019, 2020 et 2021, les versements des subventions de fonctionnement s'effectueront selon les modalités du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi. Ces modalités seront mentionnées par les délibérations d'octroi des subventions correspondantes.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le budget départemental sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371.

En outre, conformément au règlement financier du Département actuellement en vigueur, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement.

En conséquence, si la subvention accordée au titre de la présente convention n'est pas versée dans l'année de son attribution, son solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

Les modalités de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Par ailleurs, le Département devra être informé au préalable de tout projet de l'association de cession des créances que constituent les subventions départementales au profit d'un établissement bancaire.

Dans cette hypothèse, l'association s'engage également à informer l'établissement bancaire concerné des conditions d'attribution de chacune des subventions concernées

En cas de cession de créance, le Département vérifiera si toutes les conditions pour le maintien de la ou des subventions et son/leur versement sont remplies.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Département du Haut-Rhin.

D – Pour la ville de Kingersheim

Les modalités de versement de la subvention Ville au Créa sont précisées dans la convention d'objectifs spécifique entre la Ville et l'association.

ARTICLE 7 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier. Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre les partenaires financiers et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, lorsqu'un texte législatif ou réglementaire l'impose, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au *Journal officiel* ;
- Le rapport d'activité, le cas échéant.
- Tout autre document listé en annexe.

ARTICLE 8 – AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires financiers de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires financiers sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3 Le bénéficiaire des subventions mentionnées à l'article 5 est tenu de faire figurer les logotypes du préfet de la région Grand Est, de la Région Grand Est, du Département du Haut-Rhin et de la ville de Kingersheim sur tous les supports de communication relatifs à l'opération subventionnée (dossiers de presse, programmes, affiches, cartons d'invitation, site internet, etc.).

A noter : l'ordre des logos qui doit apparaître est l'ordre protocolaire : Etat / Région / Département / Ville / autres partenaires. En cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention "*Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, de la Région Grand Est, du Conseil départemental du Haut-Rhin et de la ville de Kingersheim*".

Pour l'État, les logos et la charte graphique sont à télécharger sur le lien :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Ressources/Logo-DRAC-Grand-est>.

Pour la Région Grand-Est, les logos et la charte graphique sont à télécharger sur le lien :

<https://www.grandest.fr/identite-graphique>

8.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission européenne.

ARTICLE 9 – SANCTIONS

9.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention ou en cas de retard dans la mise en œuvre de celle-ci imputable au bénéficiaire, sans l'accord écrit des partenaires financiers, ceux-ci peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension des subventions ou la diminution de leur montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

9.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression des aides. Tout refus de communication des comptes peut également entraîner la suppression des aides.

9.3 Les partenaires financiers informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – COMITÉ DE SUIVI ET ÉVALUATION

10.1 Le bénéficiaire réunira une fois par an, un comité de suivi, composé des partenaires financiers. Le comité de suivi peut également se réunir à l'initiative de l'un des partenaires signataires de la présente convention.

Le comité de suivi est une instance technique qui a pour vocation de suivre l'exécution de la présente convention. Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer des réajustements ou des orientations nécessaires.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'association ainsi que de la situation de l'emploi. Il pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

10.2 L'évaluation porte notamment sur la réalisation du projet et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

Le bénéficiaire s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

Les partenaires financiers procèdent, ou désignent un intervenant extérieur qui procédera, conjointement avec le bénéficiaire, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel ils ont apporté leur concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

Cette évaluation fera l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance du conseil d'administration du CREA et des assemblées délibérantes des partenaires.

ARTICLE 11 – CONTRÔLES DES PARTENAIRES FINANCIERS

11.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires financiers. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression des subventions accordées.

11.2 Les partenaires financiers contrôlent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Ils peuvent exiger le remboursement de la partie des subventions

supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5, dans la limite du montant prévu à l'article 4.1 ou la déduire du montant des nouvelles subventions en cas de renouvellement (au prorata du pourcentage d'aide correspondant aux subventions allouées par chaque partenaire).

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et aux contrôles de l'article 11.

ARTICLE 13 – AVENANTS

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires financiers et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 – ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 15 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 16 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Strasbourg. Cependant, les parties conviennent, en cas de survenance d'un différend dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention, d'engager une procédure de conciliation avant toute saisine juridictionnelle. Cette procédure de conciliation prendra la forme d'une ou plusieurs réunions entre les parties, lesquelles pourront faire appel à un médiateur en tant que de besoin.

Toutefois, il est convenu qu'en cas d'échec constaté de cette procédure de conciliation, ou si celle-ci dure plus de six mois, chaque partie retrouve toute liberté pour saisir le juge compétent.

Fait à, le
(en cinq exemplaires)

Pour le bénéficiaire,
Association CREA
Le Président,

Pour l'État,
Le Préfet de la région Grand Est

Yves BERTRAND

Pour le Département du Haut-Rhin,
La Présidente,

Pour la Région,
Le Président,

Brigitte KLINKERT

Jean ROTTNER

Pour la ville de Kingersheim,
Le Maire,

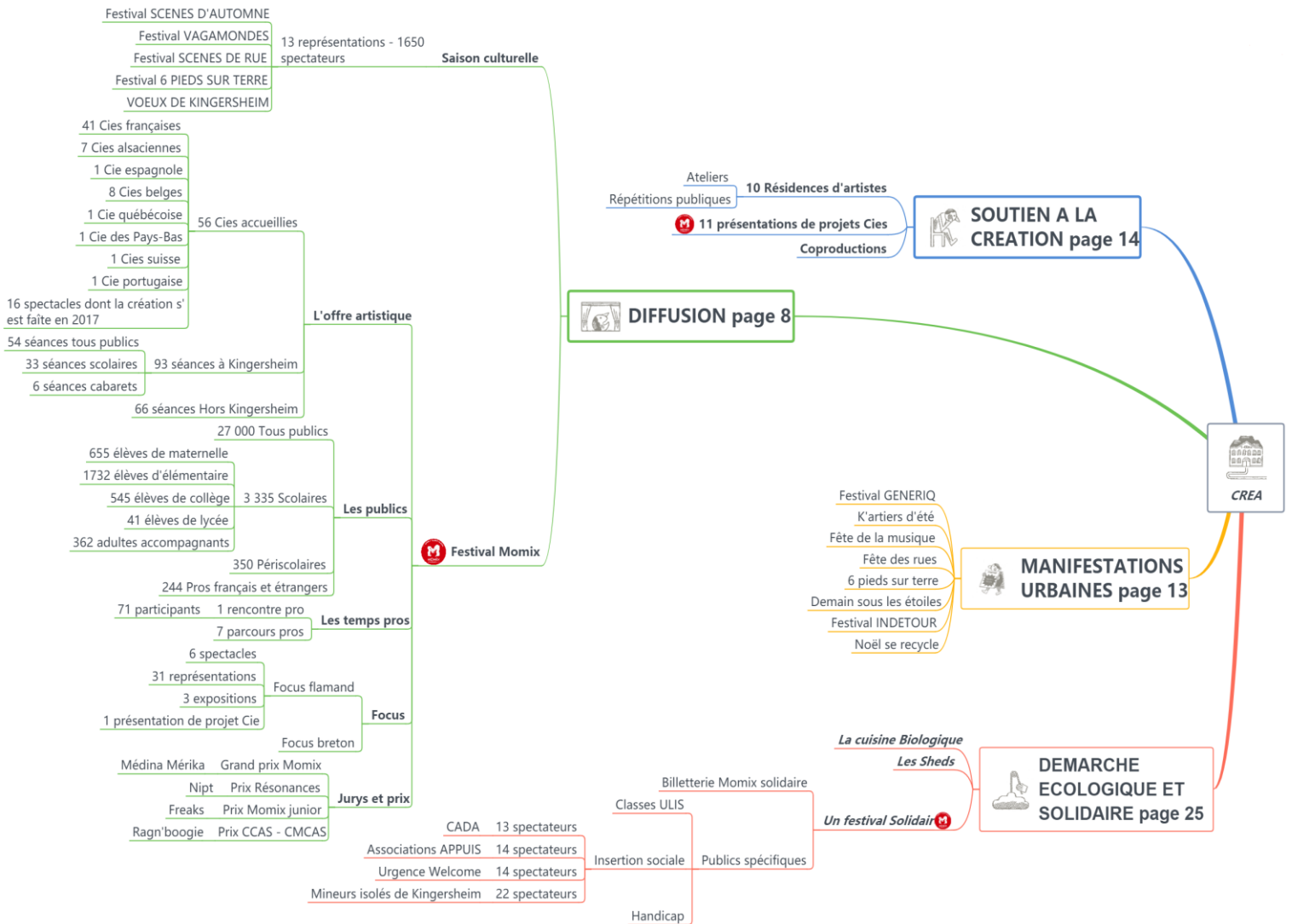
projet
**artistique
et culturel**

2018 2019 2020 2021



PROJET CULTUREL
Base 2018

2



PROJET CULTUREL

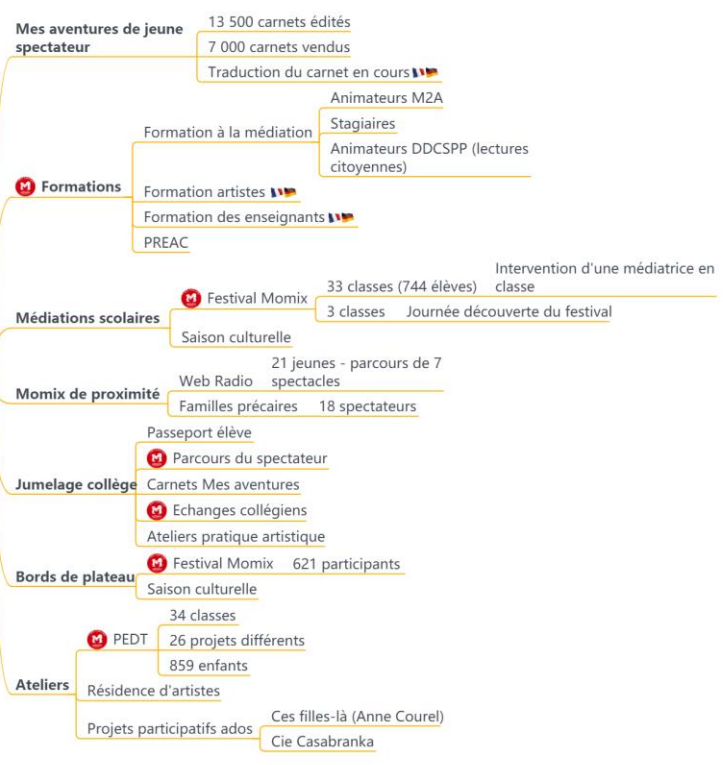
Base 2018

3

DYNAMIQUE RESEAUX page 26



MEDIATION FORMATION page 18



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	4
PRÉAMBULE	6
I. APPROCHE ET SENSIBILISATION DES DIFFÉRENTS PUBLICS	8
A. DIFFUSION : UNE OFFRE ARTISTIQUE DIVERSIFIÉE.....	9
1. Festival MOMIX.....	9
2. Saison culturelle.....	12
3. Manifestations urbaines	13
B. SOUTIEN À LA CRÉATION	14
1. Les résidences d’artistes	15
2. Les présentations de projets.....	16
C. ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS	18
1. Médiations	18
2. Formations	22
D. DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	25
1. La cuisine biologique.....	25
2. Les Sheds.....	25
3. Un festival solidaire.....	25
II. DYNAMIQUE DE RÉSEAUX	26
A. PARTENAIRES DIFFUSEURS MOMIX.....	26
1. M2A.....	26
2. Haut-Rhin	26
3. Bas-Rhin	27
4. Grand-Est	27
5. Autres régions	27
6. A l’étranger	27
B. RÉSEAUX CULTURELS	28
C. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	29
1. Le réseau local.....	29
2. Le réseau Grand-Est	29
3. Le réseau national.....	30
4. Le réseau international	30

5. Les médias.....	30
III. MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL...	31
A. LES EQUIPEMENTS.....	31
1. L'Espace Tival	31
2. Dans le cadre du Festival MOMIX	31
3. Le CREA	31
4. Hébergements.....	32
B. LES MOYENS HUMAINS.....	33
IV. FINANCES	34
A. BUDGETS PRÉVISIONNELS	34
B. COMPTE DE RÉSULTAT.....	35
V. ANNEXES.....	36

PRÉAMBULE

Le CREA poursuit depuis de nombreuses années une action en direction de l'éducation artistique au sens large du terme.

En effet, les questions relatives à la culture et à l'éducation sont au cœur des politiques publiques depuis de nombreuses années et nous nous sommes efforcés, dans le cadre de notre mission liée à la scène conventionnée jeune public, de devenir un lieu de référence dans ce domaine.

6

Si l'action globale du CREA est portée par la volonté d'offrir à chaque enfant des moments d'épanouissement qui passent par la pratique culturelle, nous avons parallèlement développé des liens importants autour du domaine du spectacle vivant et cela plus particulièrement à travers 3 axes :

La diffusion du spectacle jeune public et plus particulièrement de la création artistique contemporaine est au cœur de notre action. Elle favorise la prise en compte de jeunes compagnies dans une diversité d'expressions artistiques. Nous souhaitons poursuivre notre rôle de pôle régional pour l'Enfance et la Jeunesse à travers une programmation de spectacles professionnels venus de différentes régions françaises, avec une attention particulière pour notre Région ainsi que venus d'autres pays afin de montrer que la qualité artistique et la diversité représentent aujourd'hui un véritable vivier d'artistes et de compagnies qu'il est important de soutenir.

La diffusion du spectacle vivant jeune public est assurée par différents canaux :

- Une saison culturelle avec différents partenariats régionaux.
- Des temps de diffusion à Kingersheim lors des répétitions publiques proposées à l'occasion des Résidences d'Artistes que nous organisons toute l'année.
- A l'occasion du festival international MOMIX, véritable vitrine du spectacle jeune public en France dans une programmation largement partagée par de nombreux partenaires régionaux.

Le soutien à la création des spectacles est un enjeu très important notamment pour permettre aux compagnies de disposer d'un outil de travail performant afin d'aider concrètement et sous différentes formes, la réalisation des spectacles.

Cette mission, même si elle ne présente pas une visibilité aussi forte qu'un festival est un complément indispensable permettant d'articuler les temps de création et de diffusion pour une meilleure visibilité des projets et une perspective de mobilité pour les compagnies invitées.

Enfin, l'action ne serait pas globale si nous n'engagions pas un travail auprès des différents publics pour favoriser la venue des enfants et de leurs accompagnateurs au spectacle vivant. Il s'agit des **actions de médiation et de sensibilisation** que nous souhaitons poursuivre et développer car l'un des enjeux majeurs dans les années qui viennent est de poursuivre ce long travail d'accès à l'art pour tous et d'aider tous les acteurs qui interviennent dans le temps de l'enfant, à être préparé et convaincu de l'importance de l'éducation artistique dans l'équilibre éducatif et affectif de la jeunesse.

Notre mission fait aujourd'hui face à de multiples enjeux que nous nous devons d'affronter.

De l'affirmation du secteur jeune public, aujourd'hui appuyé par le Ministère de la Culture, à la poursuite d'une politique de soutien aux compagnies avec les temps de résidence, nous avons aussi le souhait de répondre aux questions d'élargissement des publics au niveau de notre territoire avec le partage de projets de diffusion, la mise en place d'une action spécifique autour de la sensibilisation des publics avec une mise en œuvre progressive d'un carnet du jeune spectateur, lui-même articulé avec des temps de formation et de mobilisation des différents acteurs : artistes, médiateurs, associations, compagnies, établissements scolaires et périscolaires, établissements sociaux et autres...

C'est dans l'affirmation de notre projet et de notre capacité d'être un partenaire de nombreux acteurs dans notre région, que nous souhaitons poursuivre notre mission au service de l'éducation artistique pour tous.

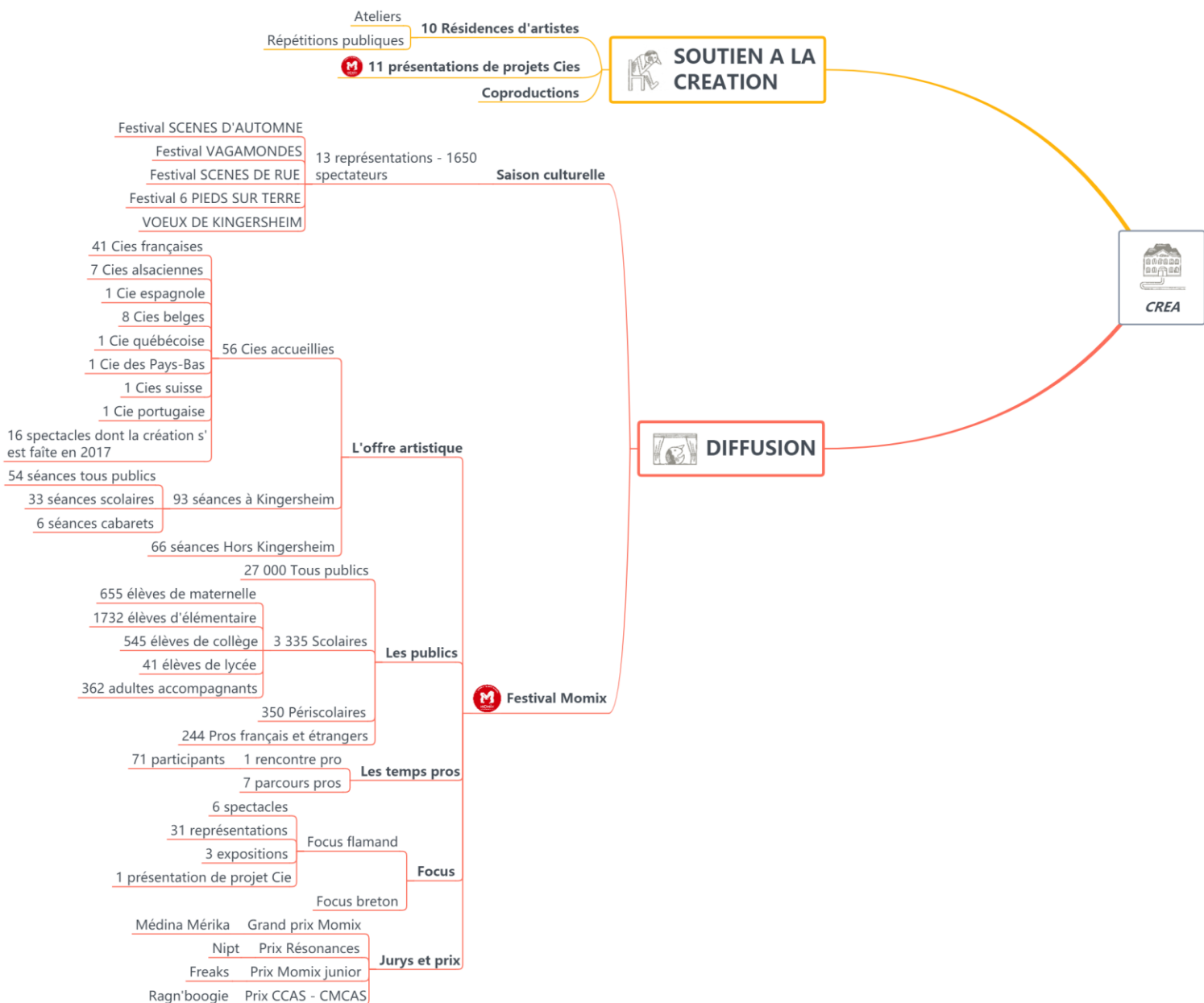
7



Philippe SCHLIENGER, Directeur

I. APPROCHE ET SENSIBILISATION DES DIFFÉRENTS PUBLICS

PROJET CULTUREL Base 2018



A. DIFFUSION : UNE OFFRE ARTISTIQUE DIVERSIFIÉE

1. FESTIVAL MOMIX

Depuis plusieurs années, le festival MOMIX s'inscrit dans le calendrier national des grands événements jeune public en France. Grâce à une programmation exigeante et à une ouverture vers des compagnies internationales, le festival MOMIX est devenu une référence auprès des professionnels et de la presse. En effet, ce sont plus de 200 programmateurs venus des quatre coins de la France et du monde entier qui se sont rendus à Momix lors de la dernière édition. Mais, il s'agit avant tout d'un temps fort autour du spectacle en direction des enfants, des adolescents et plus largement pour toutes les générations.

9

a. L'offre artistique

Une diversité de spectacles

MOMIX, c'est chaque année une cinquantaine de compagnies professionnelles invitées, des spectacles où se croisent toutes les disciplines (théâtre, danse, musique, marionnettes, etc.), choisis pour leur exigence de qualité, sur le fond et sur la forme, en même temps que pour leur accessibilité à tous les publics.

Momix en balade

Momix est aussi en balade, tout près de Kingersheim, dans les villes alentours. Le festival est soutenu par des lieux partenaires de longue date qui présentent plusieurs spectacles pour petits et grands.

Le partenariat se construit en prenant en compte les attentes de chaque structure afin de répondre à de multiples enjeux pour chaque territoire.

b. Les publics

Les spectateurs de Momix

Le festival accueille chaque année **près de 30 000 spectateurs**.

Ce sont des enfants bien sûr, mais aussi les grands frères, les grandes sœurs, les parents, professeurs, grands-parents, animateurs, professionnels de la petite enfance, artistes, hommes politique, bénévoles et travailleurs de la culture qui partagent une expérience collective.

Le public scolaire

Près de 3 000 élèves découvrent un spectacle du festival dans le cadre scolaire.

Plus de 360 accompagnateurs sont également présents : professeurs, animateurs, parents d'élèves peuvent ainsi partager un moment culturel avec les enfants.

Ce sont des enfants de plusieurs secteurs géographiques et de catégories sociales très différentes du Haut Rhin qui se croisent et partagent la magie du spectacle.

Les spectateurs périscolaires

En partenariat avec le Service Education de la Communauté de Communes m2A, le festival organise l'accueil d'enfants dans le cadre périscolaire pour un vrai moment de plaisir culturel avec les copains après l'école.

Chaque année, plus de 350 enfants et leurs accompagnateurs découvrent un spectacle du festival à Kingersheim dans le cadre périscolaire.

Les publics spécifiques

Le CREA est mobilisé pour accueillir des publics éloignés. Chaque action comprend une médiation et un accompagnement au spectacle.

Classe ULIS, migrants mineurs isolés basés à Kingersheim, familles de réfugiés, IME-IMP, familles précaires, Le Phare Illzach, déficients sourds et malentendants, visuels.

Des partenariats avec différentes associations (Urgence Welcome, CADA...) permettent de préparer au mieux cette ouverture culturelle.

c. Les temps professionnels

Un festival, lieu de rencontre et de débats

Chaque année, en marge des spectacles, Momix se veut également un espace d'échanges, de discussions et de débats ; des rencontres conviviales destinées d'abord aux professionnels, mais bien sûr ouvertes à tous.

Les parcours professionnels

Le festival propose de participer à des parcours professionnels permettant aux programmateurs professionnels de découvrir plusieurs compagnies sélectionnées pour leur esprit de recherche dans leur approche artistique et thématique, et pour l'originalité de leur projet. L'occasion de vivre le festival dans un parcours qui comprend le transport, les repas et les entrées de spectacles.

Les rencontres et débats

Chaque année, des temps de réflexion ouverts aux professionnels de la culture, aux élus, au public, sont proposés pendant la période du festival.

L'une de ces rencontres est proposée en partenariat avec l'Agence Culturelle d'Alsace.

d. Focus

Depuis 2017, le CREA présente un focus pendant l'édition du festival Momix pour mettre en lumière la création jeune public d'un territoire spécifique.

Pour rappel,

MOMIX 2017 : **Focus Catalogne**

MOMIX 2018 : **Focus Belgique flamande et Bretagne**

Outre les spectacles programmés, les focus se déclinent en une série d'événements : rencontres, présentations de compagnies et de festivals, expositions, moments de convivialité autour de la gastronomie et accueil de délégations.

e. Jurys

Le jury des pros

Le jury du festival se réunit chaque année pour décerner le prix MOMIX et le prix RÉSONANCES. Le jury est constitué des membres du réseau Résonances :

Hormis Philippe Schlienger ;

Céline Berthelard, coordinatrice du Relais Culturel de la Passerelle à Rixheim / Dominique Dante, directeur de L'Espace Grün à Cernay / Jacques Lamy-Chappuis, directeur du Triangle à Huningue / Philippe Pflieger, directeur de l'Espace Rhéna à Kembs / Thomas Ress, directeur de l'Espace 110 d'Illzach / Jacques Boura, directeur par intérim du Relais Culturel à Thann.

Ainsi qu'un membre associé :

Jean-Jacques Freyburger, ex-conseiller pédagogique de l'Education Nationale et vice-président du CREA.

Le jury des juniors

Depuis l'édition 2016 du festival, le Créa propose à une dizaine de jeunes de former le jury des juniors et de décerner, parmi une sélection de spectacles, le Prix Momix Junior.

Cette expérience a été pour eux l'occasion d'approfondir leur réflexion, tout en portant un regard critique sur les spectacles de Momix qu'ils ont vus.

Le jury junior est constitué de plusieurs élèves de l'atelier théâtre des 13/15 ans du Créa de Kingersheim, encadré par Anne-Laure Walger-Mossière :

Il n'y a aucun critère pour le prix Momix, par contre pour le prix résonnances, les critères pour sélectionner les spectacles sont :

- La qualité artistique et l'originalité
- La priorité aux créations (spectacles de moins de deux ans)
- Les spectacles pour les enfants à partir de 4 ans pour le jeune-public
- Les conditions de tournée

Le jury des familles

Nouveau jury pour cette édition 2018, Le jury CCAS / CMCAS composé de familles qui, après un parcours d'une sélection de spectacles choisis selon des critères précis et accompagnées d'une médiatrice du CREA, ont décerné le prix CCAS / CMCAS avec à la clé une tournée dans les lieux de camps de vacances jeunes du comité d'entreprise EDF sur un à deux étés.



Le jury CMCAS du festival MOMIX 2018

2. SAISON CULTURELLE

Le CREA construit sa saison culturelle dans le cadre de partenariats avec diverses structures culturelles et festivals.

Les saisons culturelles sont complétées par les répétitions publiques des compagnies accueillies en résidence.

Festival Scènes d'Automne

Cinq théâtres de la région (La Filature à Mulhouse, La Comédie de l'Est à Colmar, le CREA à Kingersheim, le Relais Culturel de Thann et l'Espace 110 à Illzach) ouvrent leurs plateaux à des compagnies indépendantes, installées en Alsace.

Festival Vagamondes

Initié par la Filature - Scène nationale de Mulhouse, le festival Les Vagamondes reflète ce que la scène méditerranéenne peut avoir d'inventivité et d'impertinence. Porteurs de ce vent du Sud, les spectacles viennent interroger notre monde contemporain et questionner nos identités culturelles.

Festival Scènes de Rue

Depuis quelques années, et face aux besoins croissants des compagnies, un axe est défendu autour du soutien à la jeune création.

Le festival offre des opportunités de monstration à de jeunes artistes, propose à d'autres d'expérimenter l'espace public comme lieu de représentation et positionne le festival comme un évènement précurseur.

Les accueils en résidence, les laboratoires artistiques, les projets in-situ ou en cours d'élaboration, font partie de l'ADN de Scènes de rue.

Festival 6 Pieds sur Terre

6 pieds sur Terre est proposée par l'association Les Sheds. Il s'agit d'une manifestation gratuite, éco-citoyenne, solidaire et festive avec des conférences, des films documentaires, des expositions, des spectacles, une guinguette, des jeux de plein air, la présence des producteurs locaux, un stamtsich et des stands de sensibilisation à l'environnement.

Vœux de Kingersheim

Présentation des vœux à la population au travers d'une soirée festive composée de spectacles et de concerts gratuits dans des lieux emblématiques du centre historique de la ville.

Festival VOOLP

VOOLP (Vos Oreilles Ont La Parole), le festival des arts du récit et de l'oralité en Alsace.

Une belle initiative qui vise à promouvoir et à assurer la diffusion des arts du récit par le biais de spectacles de qualité et ceci dans toute l'Alsace, y compris dans les communes de moins de 500 habitants. Une programmation riche et variée portée par des conteurs issus de France et d'Europe destinée à un large public : une cinquantaine de spectacles (principalement gratuits sur réservation) et l'occasion de partir à la découverte de petits villages alsaciens pour ceux qui ne les connaîtraient peut-être pas encore.

3. MANIFESTATIONS URBAINES

Le CREA poursuit son partenariat avec le CCVA (Conseil Communal de la Vie Associative) et l'OMS (Office Municipal des Sports) qui consiste à la fois en un partenariat matériel (prêt de véhicules, mise à disposition de matériel...) et reste fortement impliqué dans l'organisation des différentes manifestations urbaines (Festival GÉNériQ, K'artiers d'été, Fête de la Musique, Festival 6 Pieds sur Terre, soirée festive « Demain sous les étoiles », Fête des Rues, Festival Indétour, Marché de Noël...) en proposant un volet culturel et artistique de qualité.

13

les OBJECTIFS

2018 à 2021

La diffusion du spectacle jeune public et plus particulièrement de la création artistique contemporaine est au cœur de notre action. Elle favorise la prise en compte de jeunes compagnies dans une diversité d'expressions artistiques. Nous souhaitons poursuivre notre rôle de pôle régional pour l'Enfance et la Jeunesse à travers une programmation de spectacles professionnels venus de différentes régions françaises avec une attention particulière pour notre région ainsi que venus d'autres pays afin de montrer que la qualité artistique et la diversité représentent aujourd'hui un véritable vivier d'artistes et de compagnies qu'il est important de soutenir.

La diffusion du spectacle vivant jeune public est assurée par différents canaux :

- Une programmation en saison dans le cadre de multiples partenariats tels que La Filature, la Médiathèque Jeunesse de Kingersheim, l'Agence culturelle Grand Est, Le Ministère de l'Education.

- Des temps de diffusion lors des répétitions publiques proposées à l'occasion des Résidences d'artistes permettant un rapport privilégié entre l'artiste et le spectateur.

- A l'occasion du festival Momix, véritable vitrine du spectacle jeune public en France dans une programmation largement partagée par de nombreux partenaires régionaux.

L'édition du festival Momix 2018 accueille 41 compagnies françaises dont 7 implantées dans la région Grand Est. Ainsi que 14 compagnies étrangères. Les compagnies flamandes ont été mises en valeur lors d'un Focus en 2018, ainsi que plusieurs compagnies de Bretagne.



L'édition 2019 sera tournée vers l'Allemagne avec l'organisation d'un focus et la poursuite du développement de projets franco-allemands.



En 2020, un focus sera organisé avec la Région Grand-Est et la Suisse.



B. SOUTIEN À LA CRÉATION

Le CREA inscrit son projet dans une démarche attentive des compagnies pour soutenir la recherche et la création de spectacles en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Le secteur jeune public est plus fréquemment considéré comme un outil au service d'une pédagogie ou comme moyen d'aménagement culturel du territoire que comme une véritable démarche artistique nécessitant un temps de recherche et des moyens de production.

14

Ce secteur, malgré une grande créativité souffre encore d'un réel manque de reconnaissance. La méconnaissance générale des difficultés des compagnies qui œuvrent souvent dans des conditions difficiles et avec peu de moyens génère une diminution progressive de nombreuses équipes artistiques qui sont pourtant parfois prometteuses.

Mais l'évolution des artistes, le travail des diffuseurs, la réception d'un public de plus en plus large devrait contribuer à donner à ce secteur une plus forte place et une plus grande visibilité.

S'il s'avère que certaines compagnies sont réellement reconnues dans cette spécificité, il convient dès aujourd'hui de créer les conditions d'accompagnement de jeunes talents émergents. A ce titre, une attention particulière sera accordée par le CREA au soutien des compagnies régionales.

Aujourd'hui, il s'agit d'inscrire ces actions dans une dimension où l'accompagnement des projets se réalise avec des moyens performants et de permettre les conditions de la diffusion de la création.

L'accompagnement d'équipes artistiques ou de compagnies peut prendre plusieurs formes. Les soutiens peuvent être d'ordre financier, matériel, d'accompagnement technique, de rencontres avec les publics. L'objectif principal reste de mettre en synergie une équipe artistique avec un lieu culturel dans un territoire donné et agir pour que la création d'un projet soit accompagnée et partagée.

Concernant l'accompagnement d'une équipe artistique, nous souhaitons poursuivre cette mission fondamentale d'accompagnement d'équipes artistiques.

Celles-ci trouveront un espace de répétition, de recherche, d'éducation artistique, de rencontres avec des enfants dans la phase de création, d'atelier, d'écriture et de divers échanges avec les publics. Bien entendu l'ensemble de ces actions seront satellites à la création d'un spectacle.

Les critères de choix de la compagnie sont multiples :

La qualité artistique du projet / La thématique / Les intentions et le traitement du sujet / L'origine de la compagnie / L'innovation du projet / La forme artistique / La volonté de répondre à l'attente d'une compagnie de la Région...

L'accompagnement est régi par une convention de résidence qui présente toutes les dispositions de la résidence.

Les objectifs de ces résidences sont les suivants :

- Accompagner des projets artistiques originaux et innovants :
- Mise à disposition d'un espace de travail

- Accompagnement technique de la production
- Aide à la communication du projet
- Organiser des rencontres avec les publics locaux et régionaux
- Faire connaître le travail des compagnies auprès d'un réseau de professionnels
- Démontrer, par la présence des artistes, la richesse de la création artistique pour le jeune public.
- Favoriser la circulation des productions auprès des structures culturelles de la région et du Grand Est.

1. LES RESIDENCES D'ARTISTES

Une résidence d'artistes est l'occasion de faire découvrir aux différents publics ce qu'est une résidence, en quoi cela consiste, ainsi que les différentes étapes de la création d'un spectacle. En effet, comment mieux comprendre le processus de création qu'en assistant à une petite partie de celle-ci ? Comment mieux comprendre qu'un spectacle a besoin de temps pour prendre vie qu'en voyant le travail et en écoutant les explications de ceux qui le fabriquent ? C'est dans cette optique de découverte que le CREA met en œuvre différentes actions culturelles en lien avec les résidences.

Différents publics sont visés : les enfants principalement, mais nous sommes attachés à développer des actions avec tous les publics (handicapés, personnes âgées, adultes, lycéens, étudiants...). Des médiations scolaires sont mises en place, interventions dans les classes permettant de présenter la résidence aux élèves. Des répétitions publiques sont organisées, permettant à tous d'observer un travail non fini, une création en cours, un spectacle en construction. S'en suit une rencontre avec les artistes, qui peut s'avérer aussi enrichissante pour eux que pour les spectateurs. Un partenariat est organisé avec certaines classes qui, après avoir assisté à une répétition, iront voir le spectacle fini à Momix, suivant ainsi le cheminement de la création.

Les compagnies en résidence en 2018 et 2019

2018 : **Firmin & Hector** / Grand Est - **Cie L'Indocile** / Grand Est - **Cie Arcosm** / Rhône-Alpes
 - Collectif L'atelier des artistes en exil à Paris (**Karam Alzouhir**) – **Actémo Théâtre** / Grand Est – **Atelier Mobile** / Grand Est

2019 : **Munstrum théâtre** / Grand Est - **Ballet de l'Opéra national du Rhin** / Grand Est - **Cie Les Ombres Portées** – Ile de France - **Atelier Mobile** / Grand Est...



© Julien "Judd"

La Cie Firmin & Hector accueillie en résidence à l'Espace Tival en avril 2018

2. LES PRESENTATIONS DE PROJETS

Un temps convivial est organisé pour les professionnels présents sur le festival afin de leur permettre d'échanger avec les compagnies sur les projets en cours afin de les sensibiliser aux nouvelles créations. D'une durée d'une à deux heures, cet exercice peut prendre différentes formes : lecture de texte, présentation d'un extrait en direct, présentation de maquettes ou visionnement d'extraits enregistrés.

Chaque édition, **près de 10 compagnies** ont l'opportunité de présenter leur projet devant une cinquantaine de professionnels.

16

les
OBJECTIFS
2018 à 2021

Le CREA va continuer de soutenir des projets de compagnies innovantes et de qualité.

Les moyens techniques, logistiques et humains mis à disposition de celles-ci leur permet d'aborder des temps de résidence à Kingersheim dans de bonnes conditions.

La médiation et les ateliers s'organisent pleinement dans le temps de la résidence permettant ainsi une véritable intégration des artistes dans la cité.

La continuité dans le soutien des projets régionaux ainsi que les créations à destination des adolescents seront poursuivies.

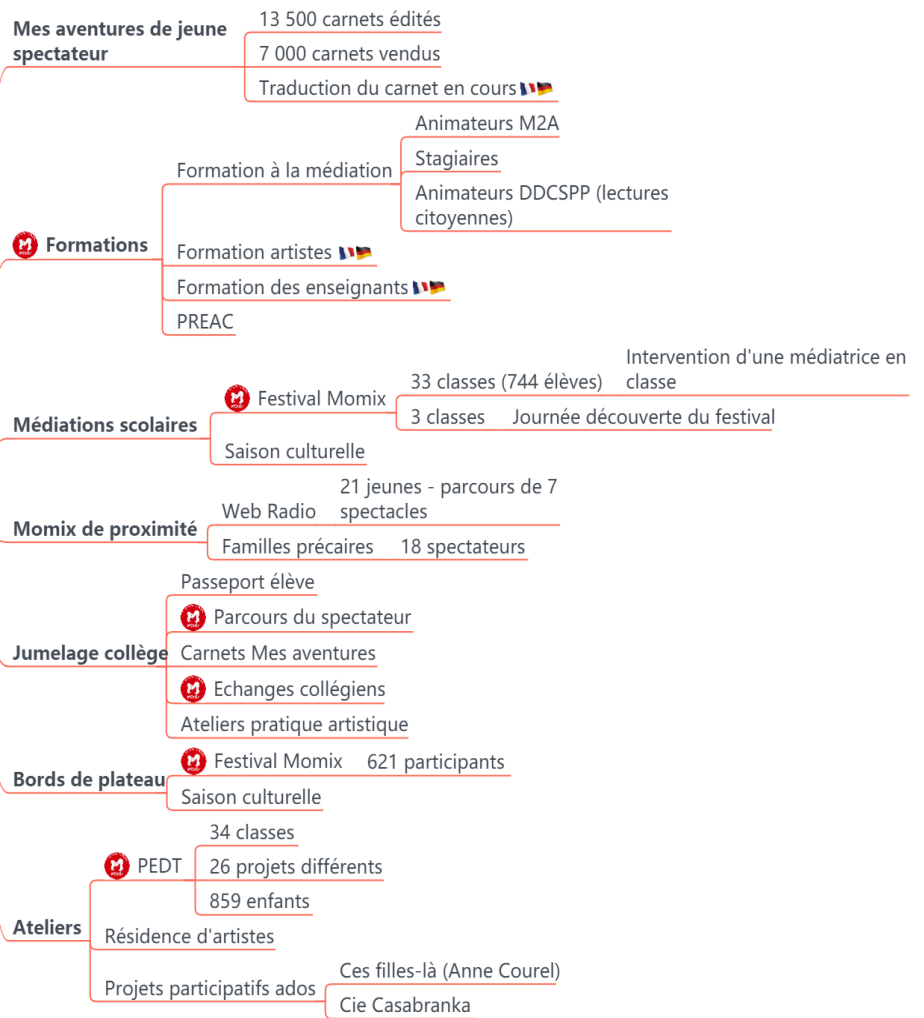
L'accompagnement de la Cie Atelier mobile dans le cadre d'une convention triennale permettant un soutien au développement de l'activité (formation à la médiation, soutien administratif, accueil régulier en résidence...) sera engagé.

Une partie des compagnies en résidence bénéficie également d'un soutien à la diffusion lors du festival Momix.

PROJET CULTUREL
Base 2018



**MEDIATION
FORMATION**



C. ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

1. MEDIATIONS

Le CREA continue de développer toute une palette d'actions de sensibilisation, de médiations, d'ateliers en direction des publics scolaires, périscolaires et tout public :

- Les rencontres avec un médiateur du CREA,
- Le travail et la sensibilisation avec un dossier pédagogique élaboré par la compagnie ou par le CREA,
- Des rencontres avec les artistes en résidence,
- La participation à des répétitions publiques,
- L'organisation d'ateliers de pratique artistique,
- L'animation d'échanges entre le public et les artistes après les spectacles,
- Les visites commentées de l'Espace Tival.

Le CREA est un partenaire fort pour la mise en place de projets scolaires, PEAC, Acmissa, et s'inscrit régulièrement dans les dispositifs d'accompagnement éducatif, de l'école ouverte, des ateliers artistiques, des classes culturelles.

18

a. Intervention en classe

Une équipe de médiateurs travaille sur une sélection de spectacles afin de préparer et d'animer une intervention dans chaque classe inscrite aux séances scolaires de ces spectacles.

Les médiations chez les publics maternelles

Préparer le tout petit à sa sortie au théâtre est un moment important pour qu'il se sente en sécurité et ouvert à cette expérience qui est souvent, à cet âge-là, une première fois. La médiatrice rassure, raconte, explique ; elle sera aussi là pour les accueillir dans le théâtre le jour du spectacle.

Les médiations chez les publics élémentaires

Les interventions qui sont organisées chez ce public sont ciblées car il n'est pas obligatoire de faire des médiations avant chaque spectacle. Mais certains spectacles peuvent nécessiter une petite sensibilisation. En donnant quelques clés, on réveille l'intérêt et on ouvre le champ des possibles. C'est aussi le moment pour rappeler les codes du théâtre et faire s'exprimer les élèves sur leur culture.

Les médiations au collège et au lycée

La médiation permet de donner également des clés pour la lecture du spectacle, mais nous abordons avec ces niveaux les métiers du spectacle vivant, car derrière les métiers artistiques auquel on pense aussitôt se cachent une foule de métiers faisant appel à des compétences très diverses : les métiers administratifs, techniques, travailler dans un théâtre, être intermittent.

b. Bords de plateau

Ces rencontres se déroulent à l'issue des représentations avec un ou plusieurs artistes de la compagnie. Elles permettent de dialoguer et de poser des questions pendant environ 30 minutes. Plus de **600 personnes (élèves, accompagnateurs, groupes)** en bénéficient chaque année.

Ces rencontres sont automatiques à l'issue des répétitions publiques afin de mettre des mots sur ses premiers regards de spectateurs permettant un premier retour sur la création en cours.

c. Une journée découverte pour collèges et lycées

Le CREA accompagne plusieurs classes sur l'année scolaire. A l'occasion du festival Momix, ces classes participent à une journée découverte du festival comprenant 2 spectacles et rencontre de la compagnie, découverte de la billetterie, du restaurant du festival, de salles de spectacle, rencontre d'artistes, de techniciens, de professionnels...

d. Médiations spécifiques sur le festival

Momix de proximité

Le festival Momix, c'est bien sûr des spectacles pour petits et grands, des expositions mais également des temps de rencontre, de partage avec, et pour le public. Un véritable dialogue se noue autour du « spectacle vivant », dans la plus large acceptation du terme.

Chaque année, nous allons ainsi à la rencontre des enfants et des adolescents dans les écoles, dans les quartiers, pour leur faire découvrir la programmation du festival. Rendre Momix accessible à tous, en sensibilisant et en accompagnant les jeunes, est notre vœu le plus cher.

Des rencontres, des ateliers programmés avec quelques compagnies leur permettent de s'ouvrir au monde, à l'autre, en côtoyant de plus près les différentes formes d'expression que propose le théâtre. Et à travers ces temps de rencontre, d'exprimer leur ressenti.

Web radio

A chaque édition, les jeunes reprennent les micros en main pour la web radio du festival, en partenariat avec l'association MNE. En amont du festival, nous rencontrons les jeunes sur trois mercredis afin de préparer nos interventions sur le festival.

Nous sélectionnons des spectacles avec des thématiques qui intéressent les jeunes. Ensemble, nous élaborons un programme pour bien distinguer nos actions tels que Micro trottoir, interview Cie, interview du personnel du festival, des techniciens, des bénévoles...

Nous avons ensuite préparé nos questions pour nos différentes interviews et nos micro trottoir pour le public du Festival.



A l'aide du livret du jeune spectateur, les postures à tenir lorsque qu'on assiste à un spectacle vivant sont analysées et revues.

Evolution de l'offre auprès des publics empêchés

Les familles de milieux sociaux défavorisés

En lien avec le service du CCAS de la Ville de Kingersheim, un dispositif a été mis en place depuis plusieurs années afin de permettre aux familles les plus précaires de Kingersheim d'accéder à des spectacles pendant le festival Momix.

Cette année, le CREA s'est rapproché de l'épicerie solidaire de Kingersheim afin de fédérer les familles autour d'une sortie au spectacle, ce qui a permis d'impliquer 8 familles permettant ainsi d'augmenter la participation de ce public en précarité financière.

Les élèves issus de classes spécialisées

L'appréhension de différents types de spectacles offre une vision multiple aux élèves de ces parcours. De plus, ils sont accompagnés à la journée et peuvent rencontrer les artistes à l'issue des représentations et des techniciens afin d'appréhender son fonctionnement. La classe ULIS du collège Emile Zola bénéficie également d'une journée découverte avec le visionnement de deux spectacles dans le cadre du Festival.

Les personnes âgées

Le CREA met désormais en œuvre une action en direction des personnes âgées de la résidence seniors LES DAHLIAS à Kingersheim et a pu développer un partenariat : 8 personnes de cet établissement ont pu découvrir un spectacle dans le cadre de MOMIX. A l'issue du festival, une médiatrice du CREA s'est rendue à la résidence et a animé un atelier de la mémoire permettant ainsi d'aborder les pratiques artistiques ainsi que d'échanger autour de la thématique du spectacle.

Le CADA

Le CREA souhaite pérenniser et développer les partenariats avec les CADA du Haut Rhin en proposant aux familles l'accès aux spectacles ainsi qu'à des activités extra-scolaire telles que de la pratique du théâtre, du cirque, de la poterie, de la danse...

Public concerné : réfugiés

Cette année, 2 couples avec 4 enfants âgés de 8 à 14 ans sont venus assister à un spectacle du festival Momix.

Institut Le Phare à Illzach

Le Créa est en contact régulier avec cette structure afin de proposer aux jeunes des actions de sensibilisation au spectacle vivant et des productions sélectionnées en fonction de leur accessibilité.

Public concerné : déficients visuel et déficients auditif.

Les IME

Depuis de nombreuses années, le CREA développe des échanges avec les professeurs d'IME « Les papillons blancs » de Pfastatt et de Bollwiller afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions possibles des groupes de jeunes handicapés de 5 à 18 ans dans le cadre des séances scolaires et tous publics du festival Momix.

Public concerné : déficients psycho-motriciel

Les primo-arrivants

Le CREA engage des actions en partenariat avec le groupe de primo-arrivants scolarisés au collège de Bourzwiller par le biais de la professeure Rébecca Dauce. Une médiatrice du CREA est en relation directe avec la classe afin de proposer aux jeunes des actions ciblées :

- Participation à la répétition publique « Traversée » par le Théâtre du Pilier avec la découverte de la langue des signes.
- Participation au projet collaboratif de jeune « Fresque avec l'artiste Ferni »
- Visionnement de spectacles en séances scolaires pendant le festival Momix

RSA et bénévolat

Lors de chaque édition du festival Momix, le CREA rassemble une équipe d'environ 40 bénévoles de tous les horizons : étudiants, retraités, personnes en recherche d'emploi, stage de découverte...

Le CREA s'engage dans la démarche et propose des missions de bénévolat à l'occasion de chaque édition du festival Momix, afin de permettre à des personnes au RSA de découvrir le festival en participant à l'accueil du public pendant les séances.

e. Jumelage collège

Dans le cadre du jumelage avec le collège Emile Zola de Kingersheim, le CREA propose aux élèves :

- Un passeport proposant une sélection de spectacles avec un tarif avantageux ;
- Des ateliers dans le cadre de l'accompagnement éducatif (hip-hop, théâtre...)
- La participation pour tous les 6e à une séance scolaire du festival Momix ;
- L'intervention d'une médiatrice dans chaque classe de 6e et dans la classe ULIS pour aborder le spectacle vivant et les métiers qui s'y réfèrent ;
- Un carnet « Mes aventures de jeune spectateur » pour tous les 6e du collège et pour la classe ULIS ;
- La mise à disposition de l'Espace Tival avec les équipements professionnels, les techniciens et équipes d'accueil pour le spectacle de fin d'année du club théâtre dans des conditions professionnelles.

21

f. Projets participatifs ados

Bien qu'il y ait une vingtaine de **jeunes** qui participent à Momix de proximité, la moitié d'entre eux assistent à chaque spectacle soit environ **80 places**.

Ils sont présents 6 jours sur les 11 jours de festival à hauteur de 3 heures par jour.

Ils pratiquent des interviews auprès de 2 compagnies, rencontrent 2 compagnies et échangent avec un membre du jury Momix.

Pendant le festival, les jeunes assistent à 7 spectacles. Ils peuvent faire un atelier avec une compagnie, des interviews et des échanges avec d'autres compagnies et débattre entre eux sur des spectacles qui les ont questionnés :

« On n'a qu'une vie... » - cie Casa Branca

« Ces filles-là » - Evan Placey

Une immersion au sein du Festival Momix pour le lycée Stoessel de Mulhouse

Dans la continuité de l'accompagnement d'une classe de ce lycée qui a accueilli un spectacle dans leur établissement lors de l'édition 2017, les élèves ont été partie prenante des équipes d'accueil du festival l'année suivante en intégrant les équipes de bénévoles sur les spectacles sélectionnés.



Echanges collégiens

Échange franco-allemand Collège Émile Zola de Kingersheim – IGS Herder de Frankfurt.

Partenariat entre le Festival Momix, le Festival Starke Stücke et le Theaterhaus Frankfurt.

Avec le soutien de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.

Depuis 2013, le CREA s'associe au festival Starke Stücke de Francfort en Allemagne dans le cadre de l'organisation et le soutien à des actions de formations à destination d'élèves de collège ainsi que de professeurs de français et d'allemand des deux pays.

Les équipes de Momix et de Starke Stücke travaillent ensemble pour organiser un échange franco-allemand entre deux collèges à l'occasion des deux festivals : le collège Emile Zola de Kingersheim et l'IGS Herder de Francfort.

g. Ateliers

Les Passerelles PEDT

Dans le cadre des rythmes scolaires, la Ville de Kingersheim en partenariat avec le CREA a mis en place des interventions d'artistes sur le temps scolaire.

Chaque classe de la Ville s'inscrit dans un parcours de découverte et de pratique artistique et culturelle en lien avec un artiste professionnel.

Les ateliers donnent lieu à des valorisations (expositions, film, spectacle...).

Certains de ces parcours sont en lien avec la programmation du festival (rencontre avec des artistes, ateliers, découverte de spectacle...).

Malgré l'abandon de la semaine de 4,5 jours et le retour aux 4 jours, nous poursuivons toutefois un effort de travailler avec les établissements scolaires pour favoriser la rencontre avec les artistes et les compagnies.

Ateliers pratiques artistiques

Dans le cadre des résidences, le CREA fait intervenir les artistes auprès de différents publics sous la forme d'ateliers d'initiation et de sensibilisation aux arts du spectacle.

2. FORMATIONS

Le Créa propose depuis plusieurs années de manière ponctuelle des formations à l'attention des adultes dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Une équipe investie dans la formation au Créa !

Jean Jacques Freyburger, Vice-président du Créa, organise dans le cadre de ses fonctions de conseiller pédagogique en arts visuels des formations d'enseignants autour de l'univers d'un artiste.

Philippe Schlienger intervient chaque année en Licence professionnelle administration et gestion des entreprises culturelles à l'université de Haute Alsace afin de partager son expérience.

Sophie Chapdelaine chargée de missions d'éducation culturelle au CREA depuis 2002, elle coordonne la partie artistique du festival Momix. Longtemps en charge des relations aux scolaires dans le cadre des saisons culturelles du CREA et des séances du festival Momix, elle a développé les actions de médiations au sein de cette structure culturelle. Elle organise, et co-anime des formations à destination d'adultes dans le cadre de l'accompagnement au spectacle vivant. Titulaire d'un D.U. « Formateur d'adultes ».

a. Mes aventures de jeune spectateur

Le carnet « Mes aventures de jeune spectateur » : un carnet pour accompagner les jeunes au spectacle vivant.

Il s'agissait d'élaborer un document à la fois pédagogique et ludique pour tenter de répondre à cette question : « Comment accompagner au mieux l'enfant au spectacle ?

Composé d'un carnet de réflexion et d'analyse pour les jeunes spectateurs et d'une affiche retraçant le processus de création d'un spectacle, cet outil, illustré par Jochen Gerner, concrétise une réflexion globale sur les enjeux de l'accompagnement au spectacle vivant.



b. Formation à la médiation

Les objectifs des formations à la médiation culturelle

Le médiateur doit pouvoir susciter la curiosité et l'intérêt à découvrir une œuvre, sans pour autant en dévoiler tous les secrets.

Il sensibilise, rassure et accompagne le spectateur dans sa légitimité à découvrir et à s'intéresser à une œuvre dont il ne maîtrise pas tous les contenus ni la forme.

Enfin, il est le défenseur des valeurs que représentent l'intérêt de l'éducation artistique et culturelle.

Il se doit également de connaître l'ensemble des dispositifs permettant le montage d'une action d'éducation artistique et culturelle d'envergure.

L'objectif principal de la médiation est de permettre la mise en relation d'une œuvre et d'un public.

Cet objectif principal est composé d'objectifs intermédiaires présentés sous la forme de trois modules de formation comportant des objectifs pédagogiques spécifiques.

Les modules proposés par le CREA

Une journée découverte du festival Momix en assistant à deux spectacles suivi de rencontres avec des médiateurs et les équipes artistiques vont permettre de rencontrer des œuvres et de débattre autour de l'analyse de celles-ci.

Apporter les outils de compréhension et de mise en œuvre de la médiation.

Les objectifs pédagogiques :

Identifier le rôle du médiateur culturel.

Construire sa mémoire de spectateur à l'aide du carnet « Mes aventures de jeune spectateur ».

Analyser une œuvre et sous quelle forme elle nous est présentée.

S'exprimer sur sa propre perception de l'art et de la culture en prenant conscience que cela participe à la construction d'une culture commune au groupe, mais aussi à nourrir la conception de sa propre culture personnelle et intime.

Les objectifs pédagogiques :

Savoir s'exprimer en public sur sa propre perception de l'art et de la culture.

Savoir interpréter une définition de l'action culturelle.

Etre capable de proposer sa propre définition de la culture.

Savoir adapter son discours et son analyse face aux publics de la médiation

A l'aide d'outils et de méthodes pédagogiques, les participants seront amenés à s'exprimer sur leur définition propre de l'art et de la culture. Nous aborderons aussi les notions d'éducation artistique, d'éducation culturelle, de sensibilisation et de médiation.

Savoir créer des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les objectifs pédagogiques :

Présenter une action culturelle à l'oral à partir d'expériences concrètes.

Identifier les intervenants et partenaires possibles ainsi que leurs rôles dans le cadre d'une action d'éducation artistique et culturelle.

Etre capable d'imaginer un parcours d'éducation artistique et culturelle.



c. Formation des artistes

Chaque année, le CREA organise une formation franco-allemande en partenariat avec La Plateforme de la Jeune Création franco-allemande de Lyon afin de proposer aux jeunes artistes d'acquérir des compétences spécifiques au spectacle vivant jeune public. Ce temps de formation est complété par le visionnement de spectacles pendant le festival Momix et la rencontre de metteurs en scène et artistes.

Les formations déjà réalisées : Théâtre d'objets / Théâtre musical

Orientation 2018 : Théâtre en mouvements

d. Formation des enseignants

Développée en 2012 dans le cadre du partenariat entre le Festival Starke Stücke et Momix, la formation est ouverte aux professeurs d'Allemagne et de France qui souhaitent utiliser les outils du théâtre pour leurs cours de langue mais aussi pour travailler autour du théâtre avec leurs élèves ou encore pour organiser des échanges scolaires.

Cette formation est organisée un an sur deux, en alternance, en France et en Allemagne.

e. Le développement d'un PREAC

Nous allons poursuivre notre action de formation artistique et de médiation afin de concerner un public professionnel d'enseignants et d'artistes.

Il s'agit de proposer un projet de formation en immersion pendant le festival Momix, faire le lien entre pratiques, visionnements, ateliers et rencontres avec des artistes.

D'une durée de 3 jours, la formation s'articulera autour de conférences théoriques avec des spécialistes, des ateliers de pratiques avec des artistes, de visionnement de spectacles dans le cadre du festival MOMIX en lien avec la thématique « Adolescence et spectacle vivant ».

les **OBJECTIFS** 2018 à 2021

Un axe fort est à développer sur le territoire au niveau de la formation des animateurs et responsables de sites autour de la médiation, ainsi que l'accès au spectacle et à des actions artistiques et culturelles de qualité, permettant ainsi de remplir notre objectif de participer pleinement à la constitution du parcours artistique et culturel de chaque jeune.

La poursuite du développement des formations franco-allemandes notamment en partenariat avec la Plateforme de la jeune création franco-allemande de Lyon et l'OFAJ.

La mise en place d'un PREAC en 2019 autour de l'accompagnement des publics adolescents et de la création à destination de cette tranche d'âge.

La poursuite d'interventions artistiques dans les différents établissements scolaires de Kingersheim et de la région.

Une progressive intégration de la Communauté d'agglomération de Mulhouse m2A dans notre projet culturel sera engagée.

D. DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Sans suivre des effets de mode, mais avec une réelle conviction, nous souhaitons mener des actions exemplaires de conduite relatives aux gestes écologiques possibles dans chaque action proposée et dans le fonctionnement même des structures / théâtre.

La gestion de l'accueil des artistes, l'alimentation bio, le tri sélectif, la réduction des déplacements, l'utilisation de produits recyclables, l'achat de matériel biologique et recyclable, impression de nos documents de communication tenant compte des labels écologiques « imprimeries vertes » et « encres végétales » et « forêts durablement gérées »

1. LA CUISINE BIOLOGIQUE

Le Créa s'est engagé depuis plusieurs années à privilégier les produits biologiques et/ou locaux dans la confection des repas tant au niveau des accueils de loisirs des mercredis et des vacances que dans le cadre de l'accueil des artistes.

Un partenariat avec Gourmet service, traiteur à Wuenheim est en place pour la livraison d'une partie des repas (entrée et plat).

Le catering proposé dans les loges des artistes sont eux aussi composés de produits issus de l'agriculture biologique sélectionnés par l'équipe des Sheds (projet associatif de café-restaurant-théâtre, épicerie, marché paysan, potager pédagogique...).

Chaque année, plus de **900 repas** sont servis pendant le festival au restaurant du Créa.



2. LES SHEDS

Les Sheds, c'est un lieu inédit pour consommer autrement et favoriser la création de lien social au cœur de Kingsheim.

À la fois épicerie et marché bio, restaurant écologique, café-théâtre, cet ancien bâtiment

industriel réhabilité permet d'accueillir des apéros thématiques, des expositions, des soirées cabaret.

Le partenariat entre le CREA et les Sheds :

- Le lieu de convivialité du festival avec une démarche de service élargie écologique et naturelle.
- Un lieu de rendez-vous professionnel pour faire connaître la structure.
- Des soutiens du Créa à la diffusion de projet artistique de qualité.



3. UN FESTIVAL SOLIDAIRE

Momix s'associe à un projet lié à l'enfance et à la jeunesse. Un acte social et solidaire pour l'enfance d'aujourd'hui. Le principe est simple : 1 billet Momix acheté, c'est 0,50€ reversés au bénéfice d'actions en direction d'enfants en situation de grandes difficultés.

II. DYNAMIQUE DE RÉSEAUX

Malgré le développement de lieux de diffusion jeune public et de programmation dans les principaux centres de diffusion culturelle, le secteur jeune public reste un domaine en manque de structuration et sa diversité ne permet pas une grande lisibilité.

L'économie fragile de ce secteur ne favorise pas les productions lourdes et ne permet pas aux équipes artistiques les plus innovantes d'être présentes sur le marché du spectacle vivant.

Nous avons la responsabilité d'encourager une exigence artistique dans l'accompagnement de compagnies et dans un travail de synergie entre plusieurs lieux ayant des convictions identiques.

Nous sommes engagés dans des réflexions concernant l'avenir du secteur jeune public tant au niveau de réseaux locaux, régionaux et nationaux qui permettent la mise en œuvre de projets et de poursuivre un engagement fort pour la défense de ce secteur.

A. PARTENAIRES DIFFUSEURS MOMIX

1. M2A

L'AFSCO, Mulhouse
L'Espace 110, Illzach
L'UHA, Mulhouse
La Bibliothèque Centrale, Mulhouse
La Filature, Mulhouse
Le Noumatrouff, Mulhouse
La Passerelle, Rixheim
Les Tréteaux de Haute Alsace, Mulhouse

2. HAUT-RHIN

L'Espace Grün, Cernay
L'Espace Rhénan à Kembs
La Comédie de l'Est, Colmar
La Coupole, Saint-Louis
La Halle au Blé, Altkirch
La MAC Robert Lieb, Bischwiller
La Margelle, Staffelfelden
La Médiathèque, Fessenheim
La Médiathèque Nathan Katz, Waldighoffen
La MJC, Hombourg
La Salle Europe, Colmar
Le Grillen, Colmar
Le Relais Culturel, Thann
Le Riverhin, Village Neuf
Le Triangle, Huningue

3. BAS-RHIN

La Salle du Cercle, Bischheim
La Maison des Arts, Lingolsheim
Le TJP, Strasbourg
L'Illiade, Illkirch-Graffenstaden
L'Espace Rohan, Saverne
Le Relais Culturel, Wissembourg
La Castine, Reischoffen
Sur les Sentiers du Théâtre, Beinheim
Le Relais Culturel, Haguenau

4. GRAND-EST

Scènes Vosges, Epinal
Le Carreau, Forbach
Le Manège, Givet
Centre culturel Pablo Picasso, Homécourt

5. AUTRES REGIONS

Espace Gantner, Bourogne (Bourgogne-Franche-Comté)
Le Granit, Belfort (Bourgogne-Franche-Comté)
Maison des arts du Léman, Thonon-les-Bains (Auvergne-Rhône-Alpes)
Théâtre Gaston Bernard, Châtillon-sur-Seine (Bourgogne-Franche-Comté)

6. A L'ETRANGER

Espace culturel CarréRotondes (Luxembourg)
Centre culturel régional, Delémont (Suisse)

B. RÉSEAUX CULTURELS

Quint'Est



L'idée de travail en réseau fait son chemin et plusieurs initiatives ont été engagées dans l'Est de la France.

Le réseau du Grand Est (Alsace - Bourgogne - Franche-Comté - Champagne-Ardenne - Lorraine) s'est construit à travers différentes rencontres professionnelles et plus de 30 lieux culturels.

28

La mise en place de ce réseau est un moyen de créer une synergie entre différentes structures professionnelles qui agissent dans le domaine du spectacle vivant.

La rédaction de la charte du « RESEAU GRAND EST » propose le cadre d'action, les objectifs et les propositions de fonctionnement. Chaque région est représentée par une structure relais. Le CREA représente cette structure pour la région Alsace.

Ce réseau est constitué en association et organise désormais la manifestation QUINTESSANCE, qui permet le soutien croisé de projets artistiques des différentes régions et permettre ainsi une meilleure circulation des compagnies dans le Grand Est.
<http://quintest.hautetfort.com>

Réseau Résonances



Ce réseau est constitué de l'Espace Grün de Cernay, du Relais Culturel de Thann, de la Passerelle de Rixheim, du Triangle d'Huningue, de l'Espace Rhénan de Kembs et du CREA de Kingersheim.

OBJECTIFS

- Organiser des moments d'échanges et de communication
- Mutualiser des moyens pour la diffusion ou l'aide à la production
- Organiser des projets en commun

Le réseau Résonances constitue également le jury du festival MOMIX et décerne un prix qui permet au lauréat de revenir dans la région pour une diffusion dans différentes salles de spectacles haut-rhinoises.

Actuellement le travail s'oriente vers l'accueil d'une compagnie dont la démarche pourrait intéresser plusieurs partenaires, notamment dans le domaine de la petite enfance.

www.resonances68.com

L'Agence Culturelle Grand Est



Les relations entre le CREA et l'Agence Culturelle Grand-Est se développent à travers plusieurs axes :

- Le soutien technique par le prêt de matériel scénique,
- La programmation de spectacles dans le cadre de la tournée des Régionales.

Ce partenariat permet de soutenir de jeunes compagnies et de favoriser la diffusion du spectacle vivant jeune public dans notre région.

Le directeur du CREA fait régulièrement partie des membres de la commission de sélection des spectacles pour Les Régionales.

L'organisation de rencontres professionnelles lors du festival MOMIX : Ce partenariat permet de créer une dynamique territoriale pour les professionnels, de soutenir de jeunes compagnies et de favoriser la diffusion du spectacle vivant jeune public dans notre région.

C. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

1. LE RESEAU LOCAL



2. LE RESEAU GRAND-EST



3. LE RESEAU NATIONAL



30



4. LE RESEAU INTERNATIONAL



5. LES MEDIAS



III. MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

A. LES EQUIPEMENTS

1. L'ESPACE TIVAL

L'Espace Tival est aujourd'hui un lieu d'événements et de convivialité. Il est investi pendant le festival Momix bien sûr, constituant la plus grande salle de spectacle de la ville, mais également tout au long de l'année, pouvant accueillir spectacles, concerts, expositions, conférences...



La conception de la salle a été étudiée pour accueillir le public familial. Des dispositions d'aménagements techniques rendent cet espace modulable et particulièrement adapté aux compagnies et aux publics. C'est aussi un lieu avec un équipement technique de pointe pour l'accueil de concerts.

Voir présentation de l'équipement sur <http://www.ville-kingsheim.fr>

2. DANS LE CADRE DU FESTIVAL MOMIX

Plusieurs salles communales sont investies à Kingsheim dans le cadre du festival. Certaines salles sont totalement aménagées afin de proposer l'accueil du public comme dans une réelle salle de spectacle :

Les salles de spectacles :

Salle Plurivalente de la Strueth – salle aménagée – jauge 250 personnes

Le Hangar – salle aménagée en deux espaces de spectacle – jauges 200 et 90

Salle Cité Jardin – salle aménagée – jauge 170 personnes

Village des enfants – salle aménagée – jauge 50 à 100 selon configuration

CREA – salle aménagée – jauge 90 personnes

Les rencontres pros :

La maison de la Citoyenneté – jauge 191 personnes

Les Sheds – jauge 120 personnes

3. LE CREA

C'est l'équipement central pour l'animation du projet d'activités culturelles mené toute l'année en direction des enfants et des jeunes. Il est également le siège de l'association.

Il dispose de plusieurs salles d'activités, d'une salle d'exposition, de danse, de spectacles pour les petites formes.

Il abrite également la Médiathèque jeunesse et l'École de musique

4. HEBERGEMENTS

Un appartement et une maison ont été aménagés par la commune de Kingersheim pour l'accueil de 15 artistes. Ce qui représente un potentiel d'accueil exceptionnel pour le projet.

Différents lieux de vie sont mis à disposition des artistes en résidence par la Ville de Kingersheim :

Une maison, située à quelques secondes de l'Espace Tival, et un appartement à quelques minutes à pied pour l'accueil de 15 artistes au total. Ce qui représente un potentiel d'accueil exceptionnel pour le projet.

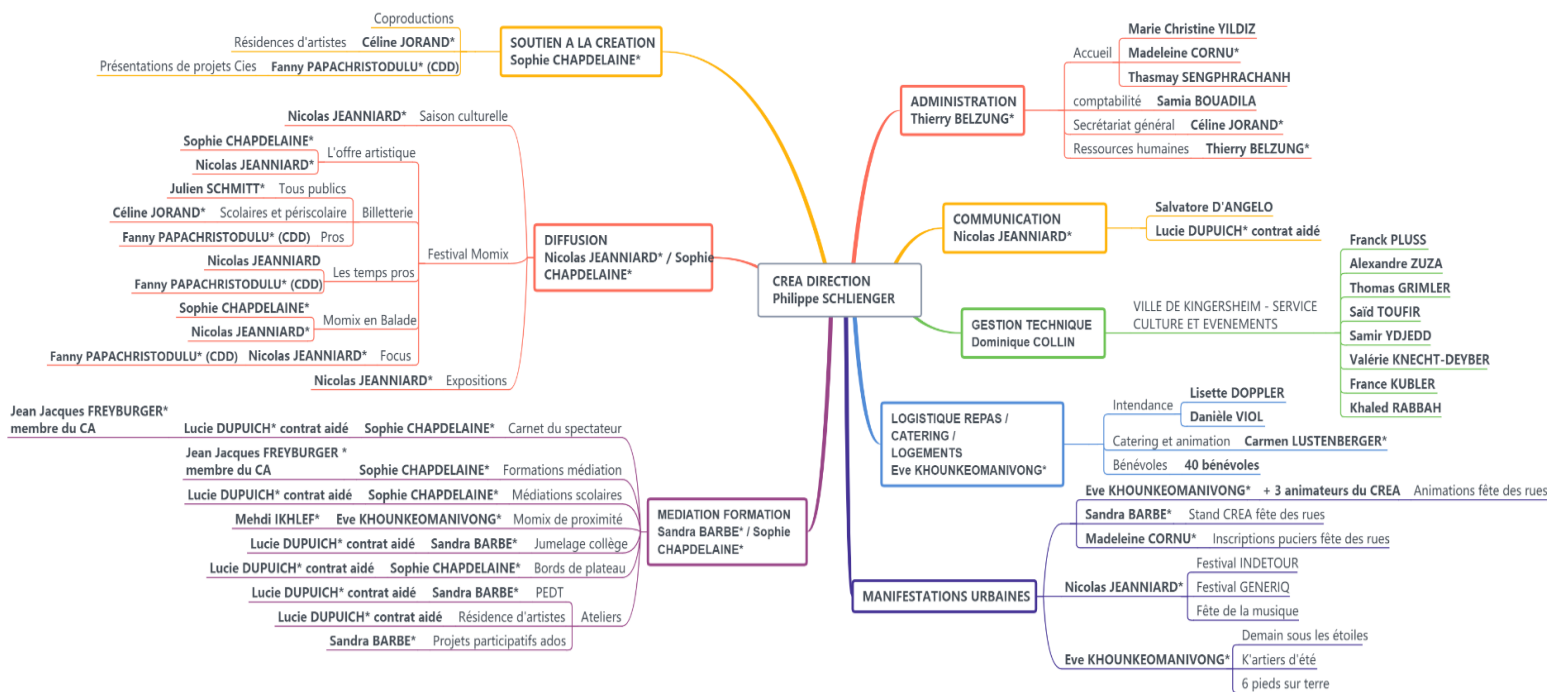
32



B. LES MOYENS HUMAINS

PROJET CULTUREL Base 2018

33



V. ANNEXES

36

UNE MISE EN OEUVRE D' ACTIONS CULTURELLES EN LIEN AVEC UNE RÉSIDENCE	PAGE 37
UNE VALORISATION FINANCIÈRE D'UNE RÉSIDENCE	PAGE 39
UN QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION SUITE A UN ACCUEIL EN RÉSIDENCE	PAGE 40
QUELQUES ARTICLES DE PRESSE SUR LES RESIDENCES	PAGE 42
QUELQUES ARTICLES DE PRESSE SUR LA SAISON CULTURELLE	PAGE 44
QUELQUES ARTICLES ISSUS DE LA REVUE DE PRESSE MOMIX 2018	PAGE 46



UNE MISE EN OEUVRE D' ACTIONS CULTURELLES EN LIEN AVEC UNE RÉSIDENCE

Cie :	Sébastien Troendlé		
Nom du spectacle :	Rag'N'Boogie		
Date de résidence :	du 25 avril au 4 mai 2017		
Lieu de résidence :	Espace Tival		
Tel :	06 75 93 03 48	Mail :	contact@sebastientroendle.com

37

Atelier	Date :	mercredi 26 avril	
	Horaire :	14h30-16h30	
	Public :	6-12 ans ALSH (35 enfants)	
Intervenant Cie :	Sébastien Troendlé	Médiateur Créa :	Lucie
Contenu intervention :			
Lieu intervention :	VDE		
Transports :	Autonome		
Matériel :			
Commentaires :			

PEDT	Date :	Du 14 mars au 22 mai	
	Horaire :	cf Planning Sébastien Troendlé	
	Public :	29 élèves CM2 M Armspach	
Intervenant Cie :	Sébastien Troendlé	Médiateur Créa :	Sandra Barbe
Contenu intervention :	Théâtre musical, découverte de l'histoire des Etats-Unis, du commerce triangulaire, de l'esclavagisme, du ragtime et d'instruments de musique		
Lieu intervention :	Ecole du Centre		
Transports :	Sébastien se déplace à l'école		
Matériel :			
Commentaires :			

PEDT	Date :	Du 14 mars au 22 mai	
	Horaire :	cf Planning Sébastien Troendlé	
	Public :	24 élèves CE1-CE2 Mme Enderlin	
Intervenant Cie :	Sébastien Troendlé	Médiateur Créa :	Sandra Barbe
Contenu intervention :	s'approprier un conte et l'exploiter sous ses différentes formes : lecture, musique, chant, expression scénique		
Lieu intervention :	Ecole du Centre		
Transports :	Sébastien se déplace à l'école		
Matériel :			
Commentaires :			

PEDT	Date :	Du 14 mars au 22 mai	
	Horaire :	cf Planning Sébastien Troendlé	
	Public :	29 élèves CM1 Mme Schelcher	
Intervenant Cie :	Sébastien Troendlé	Médiateur Créa :	Sandra Barbe
Contenu intervention :	Lecture et mise en musique d'un conte détourné		
Lieu intervention :	Ecole du Centre		
Transports :	Sébastien se déplace à l'école		
Matériel :			
Commentaires :			

Restitution	Date :	mercredi 3 mai	
	Horaire :		
	Public :	Mmes Enderlin, Schelcher, Ritzenthaler, Moyon et M Armspach	
Intervenant Cie :	Sébastien Troendlé	Médiateur Créa :	Sandra
Contenu intervention :			
Lieu intervention :			
Transports :			
Matériel :			
Commentaires :			

Répétition publique	Date :	mercredi 3 mai	
	Horaire :		
	Public :	6-12 ans (35 enfants)	
Intervenant Cie :	Sébastien Troendlé	Médiateur Créa :	Lucie
Contenu intervention :			
Lieu intervention :			
Transports :			
Matériel :			
Commentaires :			

UNE VALORISATION FINANCIÈRE D'UNE RÉSIDENCE



**Résidence au CREA/ Espace Tival Scène Conventiionnée
Jeune Public d'Alsace**

Valorisation des équipements mis à disposition et des prestations

	Organisateur	PRODUCTEUR	ARTISTE
Dénomination	CREA	Artemreel #1	Cie Firmin & Hector
Adresse	27 rue de Hirshau 68260 Kingersheim	13 rue Martin Bucer 67000 Strasbourg	
Téléphone	03 89 57 30 57		Guillaume Schleer : 06 21 41 57 33
Dates de la résidence :		Du 23 au 27 avril 2018	

39

Equipement/Prestation	Valeur TTC par jour	Nombre de jours	Nbr de personnes	Total TTC	Dont pris en charge par Organisateur	Dont pris en charge par Producteur (échange m marchandise)	Dont pris en charge financière par Producteur
Espace Tival							
Mise à disposition de la salle équipée son et lumière (1)	1 500,00 €	5		7 500,00 €	7 500,00 €	0,000 €	0,000 €
Personnel technique pendant la résidence							
Régisseur (son ou lumière...)	250,00 €	2		500,00 €	500,00 €		
Hébergement							
Maison 11 couchages avec sdb et cuisine (par personne)	20,00 €	4	7	560,00 €	560,00 €	0,000 €	0,000 €
Ménage dans la maison de résidence	120,00 €	1	1	120,00 €	120,00 €		
Repas							
Forfait journalier par personne	8,00 €	5	6	240,00 €	240,00 €		
Personnel pendant les répétitions publiques							
Régisseur	100,00 €	1		100,00 €	100,00 €		
Personnel de billetterie	44,00 €	1		44,00 €	44,00 €		
Personnel d'accueil (2 personnes)	132,00 €	1		132,00 €	132,00 €		
Action d'Education culturelle							
Atelier de pratique artistique	50,00 €	1		50,00 €			
Rencontre - débat	30,00 €	1		30,00 €			
TOTAUX				9 276,00 €	9 196,00 €	0,00 €	0,00 €



Le Producteur (date, signature)
ARTEMREEL #1
 Spectacle Vivant
 13 rue Martin Bucer
 67000 STRASBOURG
Joël BEYLER
 Gérant

FICHE D'ÉVALUATION DES RESIDENCES



Nom de la compagnie : **Firmin & Hector**

Titre de la création : **Firmin & Hector : Croque-morts chanteurs**

Période de la résidence : **23 au 27 avril 2018**

Nom de la personne qui remplit ce questionnaire : **Guillaume Schleer**

I. PREPARATION DE LA RESIDENCE

40

1. Comment est né le projet de votre résidence à Kingersheim ?
Suite à la sélection de notre projet par les JM France, j'ai sollicité quelques salles Alsaciennes pour des demandes de résidence. Philippe Schlienger, a été l'un des premiers à nous proposer une résidence, que nous avons accepté.
2. Quelle a été la qualité des contacts que vous avez eue avec les équipes administratives du Créa et techniques de l'Espace Tival avant votre résidence ?
 Excellent Bon Passable Médiocre
3. Quelle a été votre étape de travail pendant la résidence ?
 Plateau Création lumières Répétition Création décors
X Autre (merci de préciser) : Création son, mise en scène

II. LA RESIDENCE

➤ L'accueil

1. Combien de personnes de votre compagnie ont été accueillies en résidence ? **6 personnes**
2. Comment qualifieriez-vous l'aide apportée tout au long de la résidence ?
 Excellent Très bon Passable Médiocre

➤ L'hébergement et les repas

3. Avez-vous été logés dans la maison d'artistes durant la résidence ?
 Oui Non
4. Comment définiriez-vous l'état général de l'hébergement fourni à votre arrivée ?
 Excellent Très bon Passable Médiocre
Merci de préciser : **Cuisine très fonctionnelle, chambre agréable, sanitaire de qualité.**
5. Quels équipements seraient à rajouter dans l'hébergement ? **RAS**
6. Globalement, quels ont été pour vous les points positifs et négatifs de cet hébergement à proximité du lieu de répétition et leurs conséquences sur votre travail ?
Positifs : Proximité avec le lieu de répétition et de restauration. Pas de perte d'énergie ou de temps dans les transports. Une vraie disponibilité de l'équipe pour le projet.

➤ L'Espace Tival et le soutien technique

7. Lors de votre arrivée pour votre installation dans l'Espace Tival, comment s'est déroulé votre accueil ?
 Excellent Très bon Passable Médiocre

8. Quel soutien technique a été mis à votre disposition ?
 Un technicien pour le déchargement du matériel
 Un technicien pour le montage
 Un éclairagiste pendant la résidence
 Un technicien du son pendant la résidence
 Du matériel
 Aide à la mise en scène
 Un technicien pour le démontage
 Autre :
9. Quels ont été les points positifs et négatifs de ce soutien technique ?
Positifs :
Pas de frais de location à notre charge.
Possibilité de réaliser des tests (lumière, son) avec le matériel disponible.
10. Quel est le bilan de la résidence que vous tirez de votre présence à Kingersheim ?
Très positif ! Elle nous a permis de mener à bien l'objectif que nous nous étions fixé à savoir « réaliser le premier filage public du spectacle ».

➤ Les actions culturelles

11. Pendant ou à l'issue de votre résidence, avez-vous participé à des actions culturelles ?
 Oui Non
Si oui, merci de préciser lesquelles :
- Ateliers
- Avec des élèves en milieu scolaire
 Avec des élèves en milieu périscolaire
 Avec des enfants des accueils de loisirs du mercredi ou des vacances
 Autres :
- Rencontres
- Avec des élèves à l'Espace Tival
 Avec des élèves dans les écoles
 Répétition publique scolaire
 Répétition publique tout public
 Représentations
 Autres :
12. Quels bénéfices avez-vous retiré de ces diverses actions culturelles ?
Le plaisir de rencontrer des enfants toujours aussi surprenants et créatifs.
13. Si vous avez présenté une répétition publique, quelles ont été les conséquences sur votre travail ?
Nous avons pu valider et également remettre en question certains éléments de notre travail.

III. AUTOUR DE LA RESIDENCE

- Votre résidence précède-t-elle une programmation de la création à Momix ?
 Oui Non

Nous vous remercions pour votre participation !

L'ALSACE - DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE 2017

THÉÂTRE

42

« Continuum » ou comment faire plus avec moins

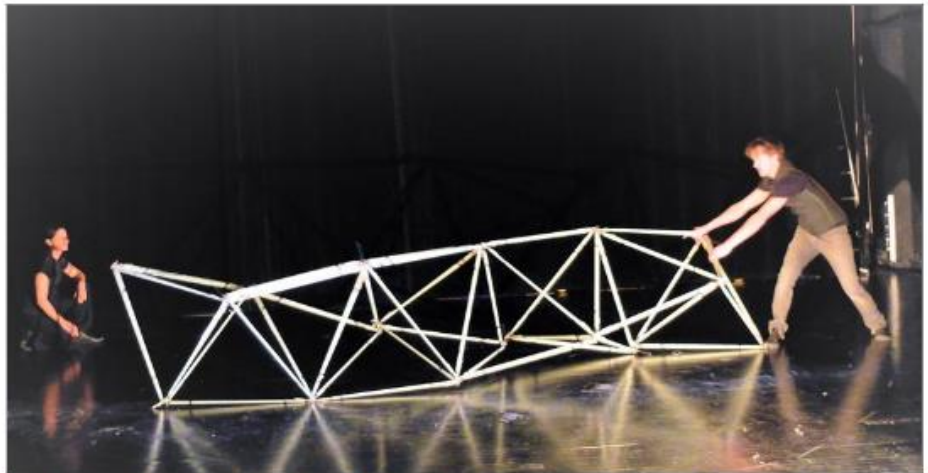
La compagnie Tête allant vers a passé une semaine en résidence au Créa, à Kingersheim, pour travailler sur son nouveau spectacle « Continuum ». Elle en a profité pour animer un atelier avec des enfants et proposer une répétition publique.

Dominique Thuet

Anatole Zembok fréquente l'école du cirque, puis travaille dans la charpente, mais lui manque très vite la dimension imaginaire et artistique. C'est alors qu'il rencontre Christine Pierre, conteuse et tous deux créent la compagnie Tête allant vers, en 2011. Ces Strasbourgeois de cœur ont passé une semaine en résidence au Créa de Kingersheim pour travailler leur troisième spectacle *Continuum*. Ils ont animé un atelier avec des enfants sur la fabrication de structures en bambou et ont ouvert une de leurs répétitions au public.

« Ce n'est pas le spectacle fini, c'est notre chantier que vous allez voir, prévient Christine. C'est tout nouveau, alors avec de la chance on va réussir à vous en montrer un grand bout. »

Dans la salle, des enfants et leurs animateurs, quelques adultes. Sur la scène, dans la pénombre, un espace vide. Une installation faite de tubes s'élève peu à peu. Anatole est rejoint par Christine et la construction se met en mouvement, accompagnée par une musique planante. La structure grandit, s'équilibre, change pour occuper tout l'espace de façon spontanée, aérienne, légère au gré des mouve-



La structure grandit, se transforme au gré des mouvements.

Photo L'Alsace/D.T.

ments et... se déséquilibre. Les artistes s'arrêteront là.

« En théorie ça marche. Là, on ne sait pas trop, c'est comme un grand morceau de tissu qui ne veut pas tenir debout ! », lance Christine.

« Plus fort à deux que tout seul »

« J'ai l'impression que vous avez réussi à un mais pas à deux », commente un jeune spectateur.

« Quand on fait des nœuds, on ne les fait pas de la même façon, c'est pour ça qu'on doit apprendre à travailler ensemble, pour qu'on soit plus fort à deux que tout seul », répond Christine. Les enfants ont suivi la répétition avec la plus grande attention et l'échange est riche. « C'étaient des bambous ? », « C'est fait exprès vos ombres sur les murs, c'est très joli ! », « Combien de temps vous avez travaillé pour faire le spectacle ? », « Ça fait du bruit quand vous fabriquez la structure ! », « Oui et c'est pas tou-

jours agréable, faudra corriger avec la musique ».

Sculpter sans vis, ni clous, apprivoiser sans artifice et sans trucage : les spectateurs sont invités à aller sur la scène pour découvrir de plus près la structure et les attaches. Les enfants sont fascinés, le rêve s'installe.

VOIR Le spectacle sera joué en février prochain à la Passerelle à Rixheim dans le cadre du festival Momix.

MUL05

THÉÂTRE

« Un riche, trois pauvres », vingt ans après

Dans le studio du Créa à Kingersheim, Anne-Laure Walger-Mossière a entamé la dernière ligne droite avec ses comédiens avant les premières représentations de la pièce de Louis Calaferte, « Un riche, trois pauvres », qui sera proposée vendredi à Colmar.

43

Texte : Frédérique Meichler
Photos : Darek Szuster

« Je voudrais voir comment on arrive à créer les mouvements du vent dans vos costumes ! », lance Anne-Laure Walger-Mossière, très heureuse du travail de création de la costumière du Théâtre de la Sinne à Mulhouse, Bénédicte Blaison. Cette dernière a inventé des vêtements virevoltants et comiques qui dansent avec les mouvements des comédiens, ajoutant une touche d'humour au traitement burlesque du texte.

L'écriture baroque de Louis Calaferte est un appel au nez rouge. Directe, à la fois drôle et éfrayante, une caricature pertinente des sentiments humains, sans détour. Forcer le trait et tout dire.

La compagnie est dans la dernière ligne droite du travail, avant la création. C'est le premier filage avec costumes.

Comment vous est venu le projet de monter « Un riche, trois pauvres » de Calaferte ?

Anne-Laure Walger-Mossière : C'est un très vieux projet ! C'était en 1996 ou 97... J'avais vu la pièce dans la version de la compagnie Carcara d'Hélène Ninerola, invitée par La Filature.



Anne-Laure Walger-Mossière a demandé à Bénédicte Blaison de créer des costumes « aériens ». Photos L'Alsace/D.Sz.

J'avais 20 ans... J'ai eu un coup de foudre artistique ! Je m'étais dit, quand je serai grande... je monterai *Un riche et trois pauvres*... C'est la genèse. Ce qui m'a attiré dans le texte de Calaferte, c'est cette écriture simple, presque prosaïque, populaire, qui dit des choses très subtiles sur la société, les dominants et les dominés, le pouvoir dans tous domaines, à l'intérieur de la famille, au travail, dans les relations sociales... Comment les

choses s'instaurent mais aussi, comment elles peuvent s'inverser. On y dénonce la violence interpersonnelle, entre tragédie et comédie, on rit jaune... Ensuite, j'ai attendu d'être grande !

C'est-à-dire ?

Il y a mon propre parcours de metteuse en scène et l'équipe. Je me suis dit : « Aujourd'hui, j'ai l'équipe pour faire ça ! » Il y a une espèce d'agilité... Je retrouve les trois comédiens avec qui j'ai monté *Ulysse*, Angélique Kern-Los, Maud Landau et François Costagliola, et Yasmina Maiza. On continue ensemble un travail corporel approfondi, je suis très heureuse aussi d'avoir confié les costumes à Bénédicte Blaison qui a fait un superbe travail.

La musique aussi a été créée pour la pièce, par deux compositeurs italiens, Gaja Maffezzoli et Jacopo Baboni Schillingi, qui vivent à Paris mais travaillent aussi à Montbéliard où ils enseignent la composition numérique au conservatoire. Je leur ai donné le texte, les ambiances, des éléments scénographiques... J'ai choisi un environnement entièrement blanc, une sorte de ban-

quise. C'est une œuvre qui parle aussi, musicalement... Et j'ai souhaité faire chanter les comédiens, dans la tradition du théâtre populaire. C'est un vrai challenge pour eux, ils ne sont pas vraiment chanteurs...

La première a eu lieu à l'Espace Tival à Kingersheim...

Oui, c'est une coproduction du Créa, scène nationale conventionnée jeune public. On a fait beaucoup de médiations, des répétitions en présence d'élèves. Il y aura d'ailleurs une séance scolaire en journée. On a aussi le soutien du Centre Europe à Colmar où on jouera mi-novembre, de la Ville de Kingersheim, de la Ville de Mulhouse et du Conseil départemental du Haut-Rhin. On doit jouer également à Danemarie dans une maison de l'Adapei, au collège de Riedisheim... Pour la suite, on verra !

Y ALLER *Un riche, trois pauvres* de Louis Calaferte par Dorliss & Cie. Représentation le 17 novembre à 20 h à la salle de spectacles Europe à Colmar, 13, rue d'Amsterdam. Renseignements au 03.89.30.53.01.



Entre comédie et tragédie, on rit souvent jaune.

Photo L'Alsace

L'ALSACE - LUNDI 29 JANVIER 2018

15 | Notre aggro actu

LUNDI 29 JANVIER 2018 | L'ALSACE |

44



« X-Adra » de Ramzi Choukair.



Soirée de clôture du festival, samedi au Noumaoutrouff.



« It's a good day to die » de Kamal Hashemi.

VAGAMONDES

« Une édition 2018 qui donne du sens »

La 6^e édition du festival des cultures du Sud porté par la Filature de Mulhouse s'est achevée samedi soir avec le concert d'Emel Mathlouthi au Noumaoutrouff, jeune artiste tunisienne engagée, icône de la Révolution de jasmin. Une édition dense, longue, riche en créations, qui a permis au public de découvrir plusieurs chemins sensibles de la résistance, là où la liberté et la paix n'existent pas.

Frédérique Meichler
Photos : Darek Szuster

IDENTITÉ. - « Cette année, on a eu des artistes qui sont venus vraiment de partout et surtout de là-bas... D'Irak, d'Iran, d'Égypte, sauf les Syriens qui, bien sûr, ne peuvent plus créer chez eux. C'est important de pouvoir entendre ces personnes qui vivent et travaillent dans leur pays, tant bien que mal, dans des conditions très difficiles... J'ai trouvé tout ça très fort, très touchant, c'était très chargé », confie Monica Guillouet-Gély, directrice de la Filature de Mulhouse. Ces artistes nous ont permis de toucher du doigt ce qui se passe chez eux, de s'approcher du réel et ça fait vraiment sens... Je pense que cette 6^e édition des Vagamondes a permis d'ancrer cette identité d'un festival qui donne du sens et de la profondeur, qui permet de mieux comprendre, grâce à cette approche sensible des artistes. C'est une démarche nécessaire, à côté de celle d'une programmation de saison plus classique. »

SYMBOLE. - Le festival s'est ouvert avec la création du spectacle *X-Adra* mis en scène par Ramzi Choukair, autour de la parole de femmes qui ont survécu aux prisons syriennes. Il s'est achevé samedi avec le concert de la chanteuse tunisienne Emel Mathlouthi, icône de la Révolution de jasmin, juste après que le public a pu voir (ou revoir) le très beau film



Le public a été invité à participer à un DJ set afrobeat à la Filature, à l'issue du spectacle « Kalakuta Republik ». Photo L'Alsace

iranien d'Ayat Najafi, *No land's song*, aussi subtil qu'émouvant. Film dans lequel elle apparaît aux côtés d'autres chanteuses invitées pour un concert en Iran. Pour la petite histoire, Monica Guillouet-Gély a réalisé, samedi seulement, qu'elle avait déjà programmé une certaine « Amal » Mathlouthi dans la toute première édition des Vagamondes. « C'était en mars 2008, à Evry, pour un focus sur la Tunisie. »

val, 21 propositions artistiques différentes (théâtre, danse, musique, cinéma, expo...) dont 15 spectacles vivants et quelque 30 représentations, autant de conférences-tables rondes... La 6^e édition des Vagamondes a été très dense et souvent intense. Cette palette large a permis au public de se créer des parcours différents et aux structures partenaires d'accueillir des nouvelles têtes...

de cette 6^e édition : le nombre important de créations, *X-Adra*, *Loin de Damas*, *It's a good day to die*, qui ont été jouées pour la première fois aux Vagamondes, 2147, et si l'Afrique disparaissait ? venait d'être créé à Grenoble, *Zig-Zig* n'avait jamais été présenté en France... « Je suis très heureuse de la création de Ramzi Choukair, *X-Adra*, c'est un pari réussi... Je le connais depuis longtemps, j'apprécie son engagement et ce qu'il a entrepris était un défi. Cette création a été une belle surprise... » L'équipe de la Filature a passé aussi une semaine intense avec la compagnie iranienne des frères Hashemi pour *It's a good day to die* qui a fait l'unanimité : « On connaît sa finesse... »

PUBLIC. - Sur le plan de la fréquentation, les Vagamondes tiennent le cap puisque, malgré une offre de spectacles et une jauge beaucoup importante (autour de 8000 places au total pour l'ensemble des propositions, au lieu de 5500 l'année dernière), le taux de remplissage est à peu près équivalent : 86 % pour cette année, 89 % en 2017. « Ça fait quand même 2000 personnes en

plus et ça veut dire donc qu'il y a une marge pour gagner des nouveaux publics. » Les projections cinématographiques, les rencontres et conférences ont toutes connu elles aussi une belle fréquentation. « Non seulement on a touché un nouveau public qui vient spécialement pour les Vagamondes, mais on a un noyau d'abonnés qui sont curieux, exigeants... »

PERSPECTIVES. - L'année prochaine, le festival sera resserré sur dix jours, du 9 au 19 janvier. La directrice de la Filature espère convaincre le ministère d'obtenir des moyens complémentaires. « Récemment à Nantes, la ministre de la Culture a déclaré

que le monde culturel avait un devoir d'agir envers les migrants... Je crois que notre démarche s'inscrit dans ces objectifs... » Parmi les grands rendez-vous de l'édition 2019 des Vagamondes, il y aura Wajdi Mouawad avec la venue de sa récente création, *Tous les oiseaux*.

LA PHRASE

« Ces artistes nous ont permis de toucher du doigt ce qui se passe chez eux, de s'approcher du réel. »

Monica Guillouet-Gély,
directrice de la Filature

Une perle de Tunisie



Emel Mathlouthi pour un final en beauté au Noumaoutrouff. Photo L'Alsace/D.Sz.

Hassna Ouali

Le festival Vagamondes, qui fait la part belle aux cultures de la Méditerranée et d'ailleurs, a fini en beauté samedi soir au Noumaoutrouff avec le concert intimiste et percutant d'Emel Mathlouthi, qui a investi la grande scène pour une prestation magnifique, balançant entre Orient et Occident. Auteure compositrice interprète tunisienne, Emel Mathlouthi est une artiste singulière et irrésistible. Avec un deuxième album, *Nsen*, véritable pépite sonore, où se mêlent sonorités abstraites, trip hop et ambiances tribales. Sa voix chante la peine, la joie et

même l'ivresse. Ses textes sont poétiques, pleins d'espoir et engagés. Un bel album pour une artiste complètement autodidacte à la voix qui caresse et émeut. La fille est hypnotique et remet les sens en éveil. Son set est à son image. Frais. Soutenu par des musiciens (batterie et claviers) et des compos qui subliment sa voix, Emel est bouleversante et occupe tout l'espace. Tout est dosé avec finesse. Si le printemps arabe n'a pas changé grand-chose, il aura permis de donner la parole à Emel Mathlouthi et de découvrir une véritable artiste.

Le chiffre 6900

Le chiffre

C'est le nombre approximatif de spectateurs qui se sont rendus aux propositions artistiques des Vagamondes, toutes représentations confondues (théâtre, danse, musique, projections cinémas), sur une jauge globale de 8000 places. Sur ces quelque 7000 billets diffusés, les invitations aux partenaires et associations impliquées s'élèvent à 1000.

PROFUSION. - Dix-sept jours de festi-



« 2147, et si l'Afrique disparaissait ? » de Moïse Touré.

Photo L'Alsace

ÉDUCATION

Le théâtre pour parler du djihad

Branle-bas de combat cette semaine à l'Espace Tival de Kingersheim, qui accueillait, jeudi, deux représentations du spectacle « Djihad », production belge classée « d'utilité publique » dans le cadre de la lutte contre la radicalisation.

45

Frédérique Melchler

« Ce spectacle est un divertissement, une tragicomédie, mais aussi un spectacle qui dit des choses, suscite des questionnements... », indique Philippe Schlienger, directeur du Créa et de l'Espace Tival, à Kingersheim, qui a accueilli le jeudi 5 avril deux représentations du spectacle *Djihad*, écrit par l'auteur belge d'origine marocaine Ismaël Saïdi. Une opération soutenue directement par le ministère de l'Intérieur et la préfecture, dans le cadre de la lutte contre la radicalisation.

Djihad, c'est l'histoire de trois jeunes paumés, Ben, Ismaël et Reda, qui ne trouvent pas leur place ici et s'imaginent qu'un grand destin les attend là-bas. Chacun trimballe une blessure, Ben, fan d'Elvis Presley au grand dam de son père, déçante en découvrant le second prénom de son idole, Aaron, « forcément un juif »... Reda renonce à son grand amour, Valérie, sa mère ne voulant pas d'une kufar (mécrite) comme belle-fille. Enfin, Ismaël, passionné de manga, est privé de dessin parce que l'imam du quartier lui explique que c'est « haram » (illégal)... L'auteur s'attaque frontalement aux préjugés aux relents racistes qui peuvent s'épanouir dans les quartiers où sévissent les discours fondamentalistes. Ben, Reda et Ismaël sont aussi des enfants de Belgique toujours renvoyés à leurs origines, religion, culture différentes. « Depuis que je suis né, on me demande de m'intégrer », dit l'un des personnages. « Tu as déjà



Les comédiens ont joué la pièce l'après-midi et le soir, jeudi à l'Espace Tival.

Photos L'Alsace/Darek Szuster

essayé de trouver du boulot en Belgique ? »

L'auteur fait de ses personnages trois caricatures un peu naïves, sur le mode « Les pieds nickelés partent au djihad ». Pour pouvoir aborder un sujet aussi tabou que violent (on parle de jeunes gens fascinés par des vidéos de décapitation et séduits par le projet morbide de construire un État sur la négation de l'altérité et la soumission des femmes). L'humour à gros traits pour faire passer un message : à tous les jeunes qui se sentent étrangers ici et qui s'imaginent « Plus belle la vie en Syrie » en héros magnifiques, c'est

la mort et la solitude qui les attendent « au pays du Shem ». À ceux qui pensent défendre là-bas la veuve musulmane et l'orphelin, venger du même coup le peuple palestinien, ils deviendront des assassins d'innocents et des cibles de drones, découvriront au passage qu'on peut être arabe et s'appeler Michel, que la terre qu'on leur a promise n'est que désolation et souffrance.

Tous les préjugés

La pièce de près de deux heures a tenu en haleine les quelque 350 lycéens présents l'après-midi : la langue d'Ismaël Saïdi leur parle. Ce spectacle a été écrit à la hâte au cours de l'été 2014, en réaction à aux propos de Marine Le Pen qui avait déclaré : « Que ces gens partent en Syrie m'est bien égal, tant qu'ils ne reviennent pas ». Dans une petite vidéo diffusée après le spectacle, Ismaël Saïdi explique comment la pièce *Djihad*, difficile à monter à l'époque, a très vite fait boule de neige, au point de devenir même, pour les autorités, un outil de déradicalisation, après la vague des attentats de Paris en 2015. 250 000 spectateurs dont 150 000 jeunes, trois équipes qui tournent, la pièce traduite dans plusieurs langues...

Si la pièce d'Ismaël Saïdi a le mérite de s'attaquer aux préjugés de tous les camps, elle mériterait, à la sortie, un vrai débat qui va bien au-delà des quelques questions habituelles posées par un public de lycéens. Les échanges qui ont suivi la représentation jeudi après-midi ont été très limités, laissant bien des zones d'ombre.

Reste à espérer que les discussions se sont prolongées dans les classes dans un autre champ que celui de la religion, un vrai piège. Même si aux yeux de certains élèves, une légitimité musulmane s'impose encore et que la contribution d'un auteur qui revendique ses origines peut être utile à la désintoxication. Parce qu'il a grandi avec des camarades qui, un jour, sont partis au djihad, qu'il s'est demandé pourquoi eux et pas lui... Il ne faudrait pas non plus qu'une tournée de *Djihad* sponsorisée par le ministère de l'Intérieur détourne le ministère de la Cohésion sociale de l'urgence de recourir à une arme de construction massive, pour redonner à tous ces enfants de la République l'envie de se sentir vraiment citoyens, membres à part entière de la communauté humaine, qu'elle soit française, belge, ou pas.



Après la représentation, place aux questions.

Photo L'Alsace

MOMIX

27^e FESTIVAL
INTERNATIONAL
JEUNE PUBLIC

Kingersheim
1-11 février 2018

WWW.MOMIX.ORG



EXTRAITS DE PRESSE 2018

Créa, Scène conventionnée jeune public

Ville de
Kingersheim



Prix du Jury Momix 2018

MÉDINA MÉRICA - Nomade in france (France)

<https://www.cienomadeinfrance.net/>

Le Prix Résonances Momix 2018

NIPT - Cie Laika (Belgique)

<http://www.laika.be/NL>



centre de rencontre,
d'échange et d'animation
Cré
Kingersheim



Médine M'arba, samedi 10 février à la salle de la Strueth de Kingersheim, des 13 ans.



Des filistons, vendredi 2 février à la salle de la Strueth de Kingersheim, des 12 ans.

THÉÂTRE JEUNE PUBLIC A Kingersheim du 1^{er} au 11 février

Momix, en plein dans le mille

Momix, le festival qui fait grandir les momes, rempile pour sa 27^e édition, du 1^{er} au 11 février prochains.

Une quarantaine de compagnies, autant de spectacles, une dizaine de sites à Kingersheim, de nombreux partenaires : et cette année, deux focus : *Momix à la flamande* et *Glaz Kids la Bretagne à Momix*... pour élargir sa cible privilégiée : le jeune public, dans une logique de parcours, plus que de consommation... Demandez le programme !

Depuis 27 ans, Momix fait son chemin. Momix, c'est une grande équipe plurilingue, autour du Crda, d'abord, avec « une bande de bénévoles », la bibliothèque et la ville de Kingersheim, bien sûr. La commune soutient le projet depuis 1990, quand ses initiateurs ont « eu l'idée de créer un festival qui sache parler au cœur de tous, sans distinction d'âge ni d'origine », rappelle le maire Jo Spaagel.

Des partenaires

Parce que, avance-t-il encore, « à Kingersheim, nous avons toujours cru aux contes qui parlent de fraternité, (...) à l'écrit, à la scénarisation, à la scénarisation, à la scénarisation, aux échanges et aux mélanges, mais aussi à la responsabilité et au respect ». Momix existe, il faut le rappeler, aussi grâce à d'autres institutions : la Région, aujourd'hui Grand Est (car c'est une scène conventionnée jeune public), le Ministère de la culture, le conseil départemental, et l'Office national de diffusion artistique. Momix s'est aussi tourné vers des salles et des lieux devenus partenaires, comme la Passerelle

de Bieheim, le Triangle à Hirsching, le relais Culturel de Thann, l'Espace Grin de Cernay, la Mairie de Staßfurt, la Halle au Blé d'Altkirch, l'Espace 110 à Illzach, Rivarini à Villig-Neuf, le Forum à Saint-Louis, La Filature, les Tréhoues jeunesse, l'Adso, la Fondation, la bibliothèque centrale de Mulhouse, et même plus loin, le Grillon à Colmar, l'Espace Gantner de Rougemont, la Salle du Cercle de Biechheim, la Maison des Arts de Lingelshausen ou les Soirées Voies d'Espinal, pour des spectacles de Momix délocalisés, ou avec des spectacles partenaires.

Une vitrine

Enfin, Momix est également entré dans divers réseaux régionaux, étant aussi devenu, « un lieu de repérage » dans différentes régions, « une vitrine » à l'attention des professionnels, avance Philippe Schlienger, le directeur du festival.

Ainsi Momix a lancé l'an dernier avec la Catalogne, les focus vers d'autres régions. En 2018, ce sera la Belgique, avec Momix à la flamande et la Bretagne à Momix. Glaz Kids, la Bretagne à Momix. L'occasion de mettre en avant des compagnies, des spectaci-



Frusque(s), mercredi 7 février à l'Espace Tival de Kingersheim, des 6 ans.

les, des approches singulières, mais aussi d'autres artistes, plasticiens, avec des expositions, la cuisine de ces régions, et plus largement, d'autres cultures. Momix, en 2018, donc, ce sera « de beaux moments à partager en famille ou entre amis, avec au programme une quarantaine de spectacles, dont une quinzaine

de créations, avec cette idée qu'on cultive depuis des années, même si on n'est pas sûr, de l'exigence artistique, pour l'enfant, la jeunesse, la famille, un public le plus large possible », poursuit Philippe Schlienger. Et Momix est bien tout cela.

Petits et grands

Momix a pour mission de divertir le jeune public. Mais pas que. Momix veut « cultiver sa capacité d'émerveillement, d'interroger le monde, de le partager avec les enfants ». Parce que, comme Philippe Schlienger le souligne encore : « il est important que chacun soit sensibilisé dès son plus jeune âge à une vision politique et politique du monde. Parce que l'art et la création ne sont pas réservés à certains et que chacun doit pouvoir s'en nourrir pour mieux grandir. Parce qu'il y a urgence à considérer que la formation des mères par l'art est salutaire et même cruciale ». Pour les tout-petits, Momix saura se faire politique dans des improvisations musicales, des jeux d'ombres et de lumières, proposer des expériences interactives, donner vie à un livre, en musique et en images, fasciner les bambins par un concert en mouvement autour des mots,

l'histoire des mots dans l'univers !

Mieux comprendre le monde

Pour ceux de l'école élémentaire, Momix s'efforce à mêler humour, virtuosité, poésie, musique, des lectures déjà denses, un imaginaire débridé, des situations décapitantes par des processus physiques, un univers sonore et musical, une quête circassienne de nos pensées cartésiennes, quête de liberté absolue, frappe, malin, plaider pour la liberté mais aussi des sujets de réflexion plus grave, avec légèreté, l'expérience de la différence, de l'amitié, du courage, du vivre-ensemble. Enfin pour les ados et les plus âgés, Momix, c'est aussi le droit à l'expression adolescente, le malaise de cet âge, sa soif de liberté, la question de l'identité, la mort, vivre ses rêves, l'amour et l'humour aussi...

Des formes diverses abordant toujours du public ou de loin les thèmes de l'identité, de l'identité, des relations entre les êtres. « L'art pour mieux comprendre la complexité du monde, y trouver sa place, son bonheur et sa légèreté », c'est cela et tout le reste. Momix. ■

MICHELE MARCHETTI

Les petits plus du festival

En plus des spectacles au programme, Momix propose tout un tas de petits plus...

■ **DES SOIRÉES CABARET**, avec Sébastien Theodid, en bonus de son spectacle, pour danser au son du ragtime, du blues et du boogie-woogie ; pour une version décalée de *Genêtillou* ; ou un spectacle entre théâtre et comédie...

■ **Aux Sheds à Kingersheim** (entrée libre, places limitées) et à l'Espace Tival.

■ **MOMIX ET LA JEUNESSE**. Momix fait dans la proximité en allant à la rencontre de jeunes dans les quartiers, pour leur faire découvrir la programmation du festival, leur permettre de s'ouvrir au monde par le

théâtre et d'exprimer leur sentiment. Les jeunes sont aussi invités à renouveler leurs costumes de reposes pour parcourir les backstages du festival et porter un regard frais sur la manifestation. Momix propose aussi un jury des jeunes depuis trois ans, avec des jeunes de 12 à 15 ans des ateliers Théâtre du Crda.

■ **DES EXPOSITIONS**. Dans Babouza, l'artiste de l'affiche 2018 du festival expose ses œuvres, Miniart, studio de design graphique et d'illustration à Sarrebourg.

■ **De 1^{er} février au 3 mars au Crda.**

- Ingrid Godon, Genda Demdowen et Isabelle Vandembosch, illustratrices

■ **De 1^{er} février au 3 mars à la bibliothèque centrale de Mulhouse.**

- Boomer, installation sonore avec 68 haut-parleurs diffusant des sons différents, par Thomas Siliand. ■
■ **15 min, de 11h à 13h, le samedi 10 février et de 15h à 17h, le dimanche 11 février.** Adultes, 2€ - enfants dès 3 ans, 1€.

■ **AUX SHEDS**, on trouve le bar de Momix (9 h-minuit tous les jours et jusqu'à 1 h du matin, les vendredis et samedis) et le Bar de Momix (du 2 au 11 février, 12h-14h et 19h-22h).

■ **'AU VRAI CHOC LITTÉRAIRE'**, librairie d'occasion littéraire qui s'installera devant les Sheds durant le festival.

EN PRATIQUE

LE PROGRAMME complet sur www.momix.org
RÉSERVER par téléphone : 00389 60 68 50 (ligne spéciale festival) ou par courriel : billetterie@momix.org ou à la billetterie du festival au Crda, 27 rue du Hirschat à Kingersheim.

ACCESSIBILITÉ : des places sont disponibles pour des personnes à mobilité réduite, dont l'accès est autorisé d'année en année. Sur réservation. Renseignements : 00389 50 68 52.

MOMIES DE LA BILLETTERIE avant le festival, jusqu'au 31 janvier : du lundi au vendredi 14h-18h, le mercredi 10 h-12 h et 14 h-18 h, le samedi 21 janvier 10 h-12 h et pendant le festival, du 1^{er} au 11 février : du lundi au vendredi 10 h-12 h et 16 h-18 h, les samedis et dimanches 9 h-18 h non-stop.

TARIFS : plein, 11€-0,50€ ; réduit, 9€-0,50€ ; enfant de moins de 12 ans, 7€-0,50€ ; spectacle petite enfance, spectacles au Crda, 6€-0,50€ ; spectacles d'ouverture et de clôture tarif plein, 12€-0,50€ ; moins de 12 ans, 10€-0,50€ ; spectacle à l'Espace Tival et à la salle de la Strueth, adultes, 12€-0,50€ ; réduit, 10€-0,50€ ; enfants de moins de 12 ans, 8€-0,50€ ; carte culture, 6€ ; carte ville/culture, 5,50€.

MOMIX SOLIDAIRE : ces 0,50€ servent pour chaque tarif, compensent à ce qui est reversé au bénéfice d'actions en direction d'enfants en situation de grandes difficultés.

EN CIGOGNES : cette année, possibilité de payer vos billets de spectacle, en cigognes, la monnaie locale et solidaire du Sud Alsace.

| MOMIX |

Même pas peur de mon ombre !

L'ouverture du festival Momix a eu lieu hier soir à Tival. Mais bien avant l'arrivée des compagnies, beaucoup d'enfants profitent d'ateliers artistiques et de médiations culturelles. Pour devenir des jeunes spectateurs éclairés et attentifs.

Textes : Frédérique Meichler
Photos : Darek Scuster

Judi matin, dans la salle audio du Créa, les élèves de la petite section de l'école maternelle Louise-Michel de Kingersheim se sont amusés à tout mélanger... L'ombre de leur corps en mouvement et les couleurs de leur dessin qui plante le décor. L'aboutissement d'une série d'ateliers, animés par Michel Liégeois de la compagnie En attendant... La cerise sur le gâteau d'un beau parcours (voir encadré ci-contre), c'est le festival Momix. Ils vont découvrir lundi, en séance scolaire, le spectacle À l'ombre du nuage, à l'origine de cette grande aventure dans l'univers de l'ombre et de la lumière.

Comme une toupie au milieu de ses gribouillis

« Tu vois Rayan, comme ton petit dessin est devenu tout grand ! Maintenant, tu peux jouer dedans... » Après avoir ajusté son dessin sur le projecteur tout au fond de la scène (un dessin effectué aux feutres sur une feuille plastique transparente), Rayan danse devant la lumière et dans l'enchevêtrement de lignes multicolores, du plus bel effet de l'autre côté du grand drap blanc. Rayan a du mal à céder sa place... Mais tout le monde joue à tour de rôle. Achraf bondit et tourne comme une toupie au milieu de ses gribouillis. « Wouah ! C'est magnifique ! » s'exclame un enfant, quand surgit sur la toile la production de Quentin. Chaque dessin est différent, raconte autre chose... « On dirait un clown rigolo », commente un enfant, en voyant Quentin sautiller dans le labyrinthe rouge orné de points et de traits.



La fête... Photo L'Alsace



Après avoir dansé et joué dans leur dessin, les enfants ont participé à un grand bal collectif... Photo L'Alsace

Les enfants rient. « Un clown, il aime bien entendre le public qui rit ! » explique Michel Liégeois.

L'animateur propose à Quentin de grandir son ombre. L'enfant hésite, puis se souvient d'une précédente séance. Il s'approche de la source de lumière. Jusqu'au moment où son corps fait totalement écran et tout disparaît... Ces enfants initiés aux secrets du théâtre d'ombres comprennent désormais qu'un loup effrayant peut se cacher derrière une créature minuscule !

Un dessin, une histoire

Ambre avance timidement derrière le drap, pose son dessin. Des taches bleues et roses suggèrent des nuages. La silhouette de la

petite fille apparaît, presque statique. « Tu peux faire semblant de dessiner sur le drap, ou tu peux danser... » Ambre, discrète de nature, reste immobile. Seules ses couettes semblent s'animer, elle fait « non » de la tête... Michel invite sa maman (les parents sont les bienvenus), à rejoindre la petite fille pour jouer avec elle. Mise en confiance. Ambre se met à onduler. « Regardez comme c'est joli, vous avez le bon vêtement ! » commente l'animateur. Les manches larges de la maman dessinent des ailes de papillon. La petite traverse encore tout le champ de la scène derrière le drap, l'index de sa main droite dans la bouche. « On a l'impression que tu es perdu quelque chose... C'est drôle ! »

Nouveau dessin, nouvel univers.



Quentin s'est amusé à « voler » dans son labyrinthe coloré... Photo L'Alsace

Chez Assia, c'est un festival de traits colorés. « C'est un piège ? Une toile d'araignée ? demande Michel, tu as sacrément saisi mon drap ! Ça ne va pas, ça ! On va voir si ton ombre arrive à effacer tout ça ! » Malgré les grands mouvements de bras et la main qui « nettoie » la toile, les traces multicolores restent indélébiles. Tyfany a dessiné une ligne rouge, presque droite, au milieu de sa feuille. Michel Liégeois en profite pour introduire un nouvel élément : il confie à la fillette une forme de nuage au bout d'une tige. « Tu veux bien que mon nuage se promène sur ton chemin rouge ? Fais-le rebondir, comme un ballon... » Cécilia s'amuse à toucher les traits noirs, puis les traits bleus de son dessin. Sylla se précipite dans l'immense tache rouge qui occupe une grande partie de la toile...

Les enfants « spectateurs » commencent à gigoter sur le petit banc. Ça tombe bien, tout le monde a pu « évoluer » dans son propre décor. Michel Liégeois propose pour terminer un jeu collectif : il distribue des gélamines (feuilles transparentes colorées pour projecteurs) à tous les enfants et les invite à bouger doucement sur l'air de... Pop-corn. Quand la musique s'arrête, les enfants doivent s'immobiliser aussitôt. Toutes les petites ombres et les couleurs s'impriment sur la toile, l'espace de quelques secondes...

SE RENSEIGNER www.momix.org
TÉL. 03.89.50.68.50.

Pour que le livre devienne une évidence

« On crée des ponts entre le livre et les enfants toute l'année, indique Colombe Gewinner qui travaille à la médiathèque de Kingersheim, au 2^e étage du Créa. C'est notre mission de mettre le livre dans leurs mains, tout petits déjà, même quand ils sont encore dans le ventre de leur maman ! Parce que leur raconter une histoire, c'est ce qui va nourrir le langage, le vocabulaire, l'imagination, le développement de la syntaxe... Ça passe par le sensoriel... Ce qui est positif et important, c'est ce lien tissé entre enfants et parents grâce au livre. Parfois, les parents hésitent, ils ont l'impression qu'ils ne racontent pas bien, n'osent pas, mais chacun peut raconter une histoire à sa manière. »

La bibliothécaire, qui œuvre depuis une dizaine d'années déjà à la Souris verte (Multi-accueil à Kingersheim), mesure l'impact de ces actions de médiation du livre. « Le livre est un objet vraiment familier, les enfants savent comment le manipuler. » Et les personnels savent s'emparer de cet outil. « On a suivi une formation d'une matinée pour découvrir des techniques d'animation du théâtre d'ombres, avec très peu de moyens... En une heure, on a réussi à monter un spectacle d'une dizaine de minutes autour d'un livre... On a eu l'impression de repasser le Bafé, mais c'est vraiment chouette ! »

Tout un parcours

Pour cette 27^e édition de Momix, cette médiatrice du livre est particulièrement heureuse. « Grâce à l'implication de l'AcA (Agence culturelle d'Alsace) ce projet autour du spectacle À l'ombre d'un nuage a pris une grande ampleur. C'est tout un parcours sur une an-



Colombe Gewinner travaille à la Médiathèque de Kingersheim et s'occupe de toutes les animations avec les écoles et les structures petite enfance... Photo L'Alsace

« À nos mille morceaux »



L'exposition photo est visible jusqu'au 9 mars... Photo L'Alsace

La Passerelle de Rixheim est un partenaire historique du festival Momix et chaque année, la structure accueille plusieurs spectacles. « Nous avons un long compagnonnage avec la compagnie AK L'entrepôt, indique Céline Berthelard, directrice artistique de la Passerelle. L'aurance Henry, plasticienne/ metteuse en scène, et Pauline Maluski sont venues à deux reprises en résidence au printemps dernier, pour la préparation de deux spectacles. L'un est présenté en séance publique. En un éclat (sam. 3 février à 10 h et 16 h), l'autre, Colimacone, est réservé aux structures petite enfance. »

épais, des balles...

Traces photographiques

« Nous souhaitons garder une trace de ce travail très riche et nous avons demandé à une photographe, Aurélie Peignier, de les suivre pendant deux jours. Ses images témoignent de ces moments de partage, d'échanges et de complicité entre les artistes et les personnes. » La Passerelle sélectionne, sur les quelque 80 images restituées par la photographe, une sélection qui est exposée dans la rue traversante de la Passerelle (visible jusqu'au 9 mars).

En guise d'introduction à l'expo, une belle note d'intention de la metteuse en scène : « À nos mille morceaux qui cohabitent en nous, aux émotions qui nous traversent, à ces fils intimes qui s'enchevêtrent pour former une pelote, à ce fil que je tire pour trouver le bout, aux paysages sensibles qui nous construisent, sur lesquels ni mot, ni image ne sont posés... »

VOIR - En un éclat (+2 ans), spectacle chorégraphique à la Passerelle à Rixheim, samedi 3 février à 10 h et 16 h. (Expo photo visible) jusqu'au 9 mars.

Onze jours intensifs

Momix, c'est une équipe de salariés et bénévoles sur le pont pendant onze jours, de manière intensive.

Si le festival se prépare bien en amont, la mobilisation s'est accélérée ces derniers jours. Pendant la manifestation elle-même, 40 bénévoles viennent donner un coup de main sur différentes missions et une dizaine de salariés du Créa et du service technique de la Ville s'y consacrent jours... et nuits parfois !

Sans compter les nombreux intermittents qui assurent tout l'accompagnement des spectacles. Compte tenu de la multiplicité des sites (Espace Tival/ Créa/ Salle Cité-Jardin, Salle de la Strueth, Village des enfants/ Shedi) et du grand nombre de représentations, pas le temps de chômeur... Il faut aussi préparer quotidiennement les repas pour toutes les compagnies, artistes et techniciens, etc.



Dans le hall du Créa, la billetterie a installé son quartier général. Go ! Photo L'Alsace

Momix : libres enfants de Horses

Salles comblées pour ce premier week-end du festival international jeune public de Kingersheim et premiers beaux coups de cœur. Parmi les spectacles qui ont ému, la très belle production flamande « Horses ». Une ode à l'enfance, à sa liberté et sa fragilité...

49

Frédérique Meichler
Photos : Darek Szuster

Quatre enfants, quatre adultes. Au tout début, ils forment une chaîne humaine mouvante qui jamais ne se casse. Toujours en contact, toujours liés et reliés par une énergie qui circule entre les corps, les petits portés par les grands, rampant sur une épaule, s'enroulant autour d'une taille, glissant précautionneusement le long d'une jambe pour venir toucher le sol en douceur. Jeux d'enfants, gestes protecteurs d'adultes bienveillants, échanges de regards intenses, confiance absolue. Les enfants communiquent aux adultes la fraîcheur et la fougue de leur âge, les adultes leur prodigent une attention de tous les instants, saisissent chaque proposition au vol. Mus par la certitude qu'il ne peut rien leur arriver, les enfants affichent une liberté invulnérable, sans jamais douter que l'adulte sera toujours là pour réceptionner une chute, les porter affectueusement, entrer dans la danse... L'adulte est à la fois le refuge et le tremplin. Celui qui



Le spectacle « Horses », hier après-midi à l'Espace Tival : une ode à l'enfance, un plaidoyer pour la tendresse. Photo L'Alsace



Adèle Zouane, à celui qu'elle aimera tellement... Photo L'Alsace

protège et celui projeté. Il y a un parfum de *Libres enfants de Summerhill* dans *Horses*, l'idée que ce monde-là est possible, un monde où le plus fort serait toujours là pour protéger le plus faible et où grandir serait une fête...

Au Village des enfants, le public de Momix a retrouvé la compagnie belge 4Hoog dans une jolie proposition musicale et poétique pour les petits, *Woesj*. En toute fin d'après-midi, Adèle Zouane, douée pour tomber amoureuse, a conté aux plus grands sa quête, depuis la classe de CE2, de « celui que j'aimerai tellement qu'il deviendra le père de mes enfants... ».

SE RENSEIGNER Le festival se poursuit jusqu'au 11 février. Renseignements : www.momix.org/fr/



« Woesj », un joli voyage sur une île minuscule où chantent les coquillages. Photo L'Alsace

| MOMIX |

Le festival garde le Cap breton

Momix et la Bretagne, ça fait vingt-sept ans que ça dure... Une vieille complicité dont le public du festival ne se lasse pas. Parmi les acteurs « canal historique » de l'amitié artistique alsaco-bretonne, il y a Serge Boulier, fondateur du Bouffou théâtre. Il était là déjà au tout début des années 90... Autre compagnon de route, Denis Athimon et son inénarrable Bob théâtre.

Frédérique Melchior

Polar porc, Vache à plumes (et autres poules à pis), *Bynocchia de Mergerac, La mer en poimbiliés* (Moitié du spectacle jeune public en 2007), *Tol du monde, Kitch Club* du côté du Bouffou, *Du Balai, Hans et Gretel, Nosferatu, Princesse K, Fin de série, Bartleby* du côté du Bob... Pour les mordus de Momix qui ne décrochent pas du festival année après année, tous ces titres évoquent des souvenirs.

Le Bouffou et le Bob sont des compagnies « fétiches » que le directeur du Crés, Philippe Schlienger, a souvent conviées dans sa programmation. Des compagnies incarnées par deux « figures » emblématiques, Serge Boulier pour le Bouffou, Denis Athimon pour le Bob. Ce qu'on a peut-être oublié, c'est que ces deux-là étaient côte à côte sur scène pour un autre spectacle marquant, *Scapin ou la fortune du pot*... Rencontre croisée avec deux auteurs, metteurs en scène, comédiens, marionnettistes autodidactes qui ont fait voyager des générations de spectateurs de Momix... et qui reviennent ce week-end, fidèles à Kingsheim.

Comment le théâtre est-il entré dans votre vie ?

Denis Athimon : Par hasard... J'ai arrêté les études (histoire) assez rapidement, je bossais comme plombier... Je ne voulais pas faire mon service militaire et j'ai été obligé de conscience. Je me suis retrouvé à Rennes, au théâtre Lillica, j'avais jamais mis les pieds dans un théâtre, j'ai pris une grande baffe ! J'ai bossé comme homme à tout faire, technicien... J'ai rencontré le Bouffou à ce moment-là, j'ai accompagné sur une tournée de *Bynocchia*...

Serge Boulier : Je n'ai pas eu de désir de théâtre, petit. Ce sont les rencontres... À la sortie de l'école, j'avais le choix entre bosser comme technicien pour une grande marque française de pneus ou entrer aux Beaux-arts à Nantes. Mes parents ont eu le courage de me laisser le choix... Je suis allé aux



• *Tol du monde* « du Bouffou, prix Momix en 2015. Archives L'Alsace/Danik Sauter

Beaux-arts, j'y suis resté six mois. J'avais envie d'avoir les mains dans la gadoue. Je suis tombé sur un président de MJC qui cherchait quelqu'un pour un atelier de marionnettes. J'ai toujours aimé dessiner, bricoler... Et puis, manipuler les marionnettes derrière un castlet, ça me convenait bien... J'ai créé le Bouffou en 1986 et en 1988, j'ai ouvert un lieu dans un ancien cinéma qu'on a réhabilité à Hennebont. Le théâtre à la coque est un lieu de création, de résidence, de diffusion, de professionnalisation aussi pour des compagnies qui créent dans le domaine de la marionnette et du théâtre d'objet...

Vous étiez tous les deux sur scène...

Denis Athimon : Oui, je faisais la lumière sur le spectacle. Et à un moment, le partenaire de Serge a fait d'autres trucs, il m'a proposé de le remplacer... En même temps, j'avais créé le Bob théâtre et mon premier spectacle, *Du Balai*. Ça a marché, j'ai continué. Je suis devenu comédien sur le tas ! J'ai jamais pris de cours...

Vous liiez avec le festival...

Serge Boulier : Ça a commencé il y a longtemps, un vrai compagnonnage ! Je crois que le premier spectacle, c'était *Polar porc* qu'on a joué pour l'inauguration de la mé-



• *Du vent dans la tête*, création du Bouffou, ce samedi à 10 h et 15 h 30. DR



• *Nosferatu*, présenté à Momix en 2004 et en 2011. Archives L'Alsace/Danik Sauter

diathèque et de la salle audio du Crés, en 1991 ou 92. On a présenté là la plupart de nos créations... Momix nous a permis de tourner en Alsace avec plusieurs spectacles, dans le cadre des Régionales, *Vache à plumes, Tol du monde, Mauvaise herbe*...

Denis Athimon : Je pense que tous les spectacles du Bob sont venus à Momix ! (NDLR : *Nosferatu* a même été reprogrammé, sept ans après sa création !) Je me souviens que c'est Hans et Gretel, que j'ai dû jouer en 2003, qui nous a permis de décoller, de nous professionnaliser... On a eu le prix Momix et on l'a joué pendant trois mois dans la région... Parmi les nombreuses anecdotes Momix, je peux en ra-

conter une... Pour *Princesse K*, j'avais besoin d'un éclair au chocolat à chaque représentation. On s'est rendu compte que le régisseur qui adorait ça, Alex, en achetait deux à chaque fois ! À la fin, on lui a offert un éclair géant de 40 cm...

Comment peut-on décrire la philosophie de vos compagnies ? Qu'est-ce qui vous guide ?

Serge Boulier : J'ai trouvé ma voie dans le théâtre d'objet et la marionnette. Ce que j'ai envie de faire passer, c'est un peu ce que je raconte dans mon nouveau spectacle, *Du vent dans la tête*. C'est un peu mon point de vue à moi. Je voulais parler de l'école, et de Prévert, qui n'est pas qu'un nom d'école...

Comme lui, j'aime beaucoup les ânes et les cannes. Être un âne, c'est pas si bête... Être nul en dictée n'empêche pas de faire des choses dans la vie. L'école, c'est important évidemment, mais l'imagination aussi. Et voyager... Ce qui compte, c'est une vie remplie de curiosité et de gourmandise. Cultiver l'imagination des enfants...

Denis Athimon : Au Bob, on cherche à raconter des choses graves en ne se prenant pas au sérieux, tout en étant très sérieusement ! Comment dire des choses, l'air de rien... Je déteste la morale ! Pour cette nouvelle création intitulée de l'avenir incertain du monde merveilleux dans lequel nous vivons, différente des précédentes (c'est une vraie comédie musicale, rien à voir avec le théâtre d'objet), on évoque les relations humaines dans notre société. On l'a écrite pendant les dernières élections... En se demandant : mais comment les gens peuvent se parler comme ça ? C'est une succession de beaux musicaux dans l'esprit du Bob, de la dérision, du second degré, de l'ironie et du cynisme...



PLUS WEB
Pour retrouver tous les articles et toutes les images du festival Momix

www.lalsace.fr

2^e week-end

Le 2^e gros week-end Momix commence aujourd'hui et se poursuit jusqu'à dimanche soir. À l'affiche, 18 spectacles pour tous les âges. Après la création flamande le week-end dernier, zoom sur les compagnies bretonnes : je me réveille, *Du vent dans la tête*, *Fulmine, Cendillon, Filles et soies, De l'avenir incertain*... Et à la Passerelle de Rixheim : En un écart, *Colmagonne, Smile City*. Programmation complète : www.momix.org

Bienvenue dans la maison-livres

Depuis le début du festival, Jean-Jacques Megel-Nuber a posé sa maison-livres dans la cour des Sheds. Cette librairie d'occasion itinérante fait le bonheur des familles-Momix.

Sur les routes depuis l'été 2017, la maison-livres « Au vrai chic littéraire » fait escale cette année au festival. Une première qui ravit Jean-Jacques Megel-Nuber, lui qui fréquente Momix depuis de nombreuses années, à titre personnel ou professionnel (il a aussi été, dans une ancienne vie, programmateur de spectacles jeune public).

« Je fais de belles rencontres, ça marche très bien ! J'ai beaucoup de familles qui passent et certaines rapportent avec les bras chargés de bouquins... Il faut dire que le public

de Momix est souvent amateur d'albums et de belles histoires et que la maison-roulotte-librairie de Jean-Jacques Megel-Nuber permet de faire le plein de bouquins d'occasion à des prix très doux (2 € pour les poches, jusqu'à 10 € pour les albums grand format).

« Au vrai chic littéraire » est aussi dépositaire de toutes les publications de Lansman Éditeur, spécialisé dans le théâtre jeunesse. On peut y trouver les textes de plusieurs spectacles présentés pendant le festival (*Des illusions, Du bruit sur la langue, Lettre*

pour Éléna...). Tout ça avant d'aller se détendre ou s'alimenter aux Sheds, entre deux représentations. La jolie librairie itinérante a vraiment trouvé sa place, au cœur du village Momix... Pour le libraire, c'est aussi une belle opportunité de travailler à la mortisation, de faire le joint entre l'été et le printemps où il reprendra la route, en fonction des événements et des fêtes. Si, habituellement, il offre des livres pour toutes les tranches d'âge, il a privilégié pour Momix son fonds littérature jeunesse. « J'ai plus de 3000 ouvrages disponibles », indique-t-il. *Hulu*, œuvre culte de la littérature jeunesse qu'on doit à l'attachant Arnold Lobel, figure en bonne place sur l'étagère, mais on trouve aussi une foultitude d'auteurs. Jean-Jacques Megel-Nuber aime beaucoup des auteurs classiques comme Jack London ou Ralfe Dahl. « Dahl, ça devait être obligatoire à Pécole ! » dit-il. Il veut faire partager avec ses visiteurs des ouvrages de Ruth Brown (une histoire sombre, très sombre), *Voutch*... « Je ferai des lectures-flash, à la demande », annonce-t-il. Envie d'une petite histoire ? Si vous voyez de la lumière, poussez la porte et venez vous installer confortablement dans ce salon aux murs tapissés de promesses...



• Au vrai chic littéraire « permet de très belles rencontres autour des livres. Ce week-end, on pourra aussi y voir des « lectures-flash » à la carte. Photo L'Alsace/Danik Sauter

Jury des juniors : des regards avisés

C'est la 3^e année que le festival Momix demande à un jury d'enfants (adolescents) de choisir un spectacle dans une sélection adaptée à leur tranche d'âge. Une belle expérience...

« Je trouve que toute la mécanique des corps est vraiment très élégante, la gestuelle très poétique ». « C'est très chorégraphié et en même temps, on a l'impression que certains passages sont improvisés... » « Elles utilisent vraiment bien cette rampe, qui symbolise plein de choses... » « Un moment, j'ai trouvé qu'il y avait trop de danse, que c'était un peu répétitif... J'ai beaucoup aimé la même histoire... Un peu d'humour dans cette histoire assez sombre ! » « C'est réaliste, il y a de la tristesse... » « Ça me fait penser à la pièce qu'on travaille en ce moment (*Assaïffés*, de Wajdi Mouawad), l'ado qui se révolte contre tout... » « C'est assez désespéré... On est dans le chaos des sentiments... » « Il y a quand même un peu d'espoir à la fin, elle va vers la liberté... » Impressions à chaud glanées lors du briefing du jury des juniors, juste après la représentation de *Des illusions*, au tout début du festival.

Le jury rassemble huit adolescents, Maxime 12 ans, Marie 14 ans, Naomie 14 ans, Hyppolite 13 ans, Justin 11 ans, Sophie 13 ans, Jules 14 ans, Marquis 14 ans. Tous ont une pratique théâtrale, sont élèves dans les



Après chaque représentation de spectacles de la sélection, Anne-Laure Mossière-Walger organise un briefing à chaud... Photo Judd

classes d'Anne-Laure Mossière-Walger. C'est la 3^e fois que Momix propose à un jury des juniors de décerner un prix, parmi une sélection de huit spectacles correspondant à leur tranche d'âge.

Engagement

« C'est un sacré engagement, pour les parents aussi... Après chaque représentation, on se retrouve pour discuter ! » Leur propre expérience du théâtre leur permet de porter un

regard avisé sur tous les aspects d'une pièce, qualité du texte, du jeu, de la mise en scène, de la scénographie, rythme, lumière... Leur verdict pour cette édition 2018 tombera dimanche soir, en même temps que celui du Jury Momix ! Et pour les compagnies, le jugement des enfants a beaucoup d'importance... Les spectacles en lice pour le Jury des juniors : *Des illusions, Going Home, Le grand voyage, Arthur et Ibrahim, Du bruit sur la langue, Fulmine, De l'avenir incertain*. Des idées grises.



Applaudissements chaleureux et yeux qui brillent après la représentation de « Du vent dans la tête », création du Bouffon théâtre. Photo: L'Espresso



Lait hot not heat, « Les idées grises » de la Cie Barks a provoqué une standing ovation, hier soir, à l'Espace Tival. Photo: L'Espresso



« De l'avenir incertain du monde merveilleux dans lequel nous vivons », la dernière création du Bob, écrite... en pleine ascension macroniste ! Photo: L'Espresso

MOMIX

51

Une édition éclectique et des salles pleines

Le festival international jeune public de Kingersheim s'est achevé hier soir à l'Espace Tival avec « Les idées grises » de la compagnie Barks qui allie cirque et virtualité numérique. Cette 27^e édition a offert une palette très large de formes artistiques différentes et des créations inattendues. Et partout, des salles comblées...

Fédérique Meichler
Photos : Darek Souzeir

Une édition dense et quelques moments intenses de rire, d'étonnement, d'interpellation, de surprise. La palme de l'idée la plus délirante et de l'exploit le plus abouti, ce dernier weekend du festival Momix, revient à Jacques Tellbocci dans le très attachant « C'est parti mon Kiki ». Le musicien s'est amusé à déconstruire un commentaire radiophonique de course hippique en isolant chaque syllabe de chaque mot, en analysant la hauteur de note de la voix du commentateur pour chacune de ses syllabes et en écrivant la partition qu'il restituait au vibraphone, en même temps que le reportage radio...

Déconcertante, foutraque et intrigante, la création d'Abdelwaheb Sefhal (Compagnie Nomade in France), « Médina Mérika », librement inspirée mais très fidèle au roman d'Orhan Pamuk, « Mon nom est rouge ». Une sorte de tragédie musicale où le cadavre qui parle au fond du puits n'est pas celui d'un

miniaturiste ottoman de la fin du XVI^e siècle mais celui d'un cinéaste trop enclin à la modernité. Beyrouth remplace Istanbul et ce n'est pas la tradition ottomane qui se heurte à l'écologie vénitienne mais une certaine conception de l'Islam à l'Occident. Médina Mérika ou le cri d'une jeunesse qui a mal à son Orient, renverse ses dictateurs et se retrouve abandonnée du monde.

À Momix, une nouvelle création du Bob théâtre est toujours attendue comme le Mexique et la salle de la Strueth était bondée hier après-midi pour « De l'avenir incertain du monde merveilleux dans lequel nous vivons ». Avec son frère musicien François, Denis Athimon invente une comédie musicale grinçante pour parler des belles valeurs vertueuses de notre société ultralibérale hautement compétitive. Un joyeux pastiche bien dégoulinant de joie et de bonheur, comme à la télé... mais pas tout à fait...

LIRE ALSE Les prix du festival Momix 2018 en pages 14-15.



« Médina Mérika », des chiens qui parlent et qui chantent du rock oriental décollant... Photo: L'Espresso



Parmi les processus musicaux de Jacques Tellbocci, un duo (sans troncage !) avec son petit chien Kiki qui joue du piano. Photo: L'Espresso



Hier après-midi, le « Jury des Juniors » était au premier rang pour découvrir la dernière création du Bob théâtre. Photo: L'Espresso



« Des illusions », de la compagnie belge 3637, première très belle surprise de cette édition 2018, le 2 février à la salle de la Strueth. Photo: L'Espresso



Intouchable pour Marie Paule, samedi soir au bar Tival, qui conte avec exaltation « La petite fille aux allumettes » ou « Cendrillon ». On a du mal à l'imaginer dans sa peau de Séverine Deschamps, tant elle est habillée par la foi de son personnage... Photo: L'Espresso



Moment fort et singulier de ce 2^e week-end de Momix, « Ce que j'appelle oubli », la installation sobre et vibrante du très beau tond de Laurent Maujean, librement inspiré d'un fait divers lyonnais. Le passage à l'acte mortel d'un jeune homme coupable d'avoir consommé une cigarette de bitre dans un supermarché, coupable de vivre... Photo: L'Espresso



Coup de cœur de ce festival, « Mones », une histoire d'amour de tendresse et d'attention qui raconte un peu la relation idéale entre les enfants et la parole des adultes. Photo: L'Espresso

Theater Deutsch-Französischer Momix-Workshop in Kingersheim

Den Umgang mit dem eigenen Körper und mit verschiedenen Materialien haben die Teilnehmer und Teilnehmerinnen des deutsch-französischen Theaterworkshops während des Momix-Festivals in Kingersheim gelernt.

Kingersheim - Beim achttägigen Workshop «Visuelles Theater für junges Publikum», der im Rahmen des Momix-Festivals im oberelsässischen Kingersheim bei Mulhouse stattgefunden hat, haben deutsche und französische Theaterinteressierte zusammen gelernt, was man beim Theater für junge Zuschauer beachten muss und wie verschiedene Materialien die Arbeit unterstützen können.

Alle Teilnehmer und Teilnehmerinnen brachten bereits Erfahrungen aus unterschiedlichen Bereichen mit, blutige Anfänger waren nicht dabei. «Ich bin auf der Suche nach einer künstlerischen Spezialisierung, die ich als Theaterpädagogin anwenden kann», sagte zum Beispiel die Teilnehmerin Lara Albrecht in einer Pause zwischen den



Teilnehmerinnen des Workshops während einer Übung, bei der sie den visuellen Einsatz des eigenen Körpers trainieren.
Foto L'Alsace/Annika Niederkorn

körperlichen Übungen über ihre persönliche Motivation. Anke Gerber und Lionel Ménard übernahmen in diesem Jahr die Leitung des Workshops und forderten die Teilnehmer heraus, mit ihrem eigenen Körper umzugehen, aber auch bewusst eine andere Sprache wahrzunehmen. So wurde zum Beispiel geübt, imaginär eine Tür zu öffnen oder einen Ei-

mer mit Eis mit bloßen Händen auszulöffeln.

Für die problemlose Verständigung zwischen den deutschen und französischen Teilnehmern und Teilnehmerinnen übersetzten die Organisatoren der Dachorganisation «Plateforme» simultan. «Die Teilnehmer sollen den Klang der Sprache aufnehmen, auch wenn sie nicht alles verstehen», erklärte Projektbeauftragte Julia Klein in einer Übersetzungspause. Die gemeinnützige Organisation aus Lyon führt regelmäßig zweisprachige Workshops für junge europäische Künstler, Amateure und Professionelle durch und die Rahmenbedingungen kommen gut an. «Neben den erfahrenen Leitern gefällt mir vor allem der Austausch zwischen uns Teilnehmern. Wir haben alle unterschiedliche Hintergründe», sagt Juliette Donner über die spezielle Form der Weiterbildung. Und die Verständigung funktionierte teilweise auch ohne die Übersetzung: Eine Sprachbarriere war während der Übungen nicht zu spüren, hier wurde sich einfach mit Händen und Füßen verständigt.

Annika Niederkorn

IM INTERNET:
www.momix.org
www.plateforme-platform.org

| MOMIX |

Une édition 2018 qui marque un tournant

On retiendra de l'édition 2018 des salles archipiéennes (13 000 spectateurs au total) et un grand prix décerné à « Médina Mérïka », spectacle qu'on aurait pu voir sur une scène nationale à la Filature ou ailleurs. Tout en augmentant l'offre pour les petits, le festival de Kingersheim veut sortir le label « jeune public » d'une case trop réductrice, l'enfance ne s'arrête pas à 12 ans...

Textes : Frédérique Melchler
Photos : Darek Szuster

« Globalement, cette édition est marquée par une ouverture plus forte vers la petite enfance, avec des salles qui ont été prises d'assaut, indique Philippe Schlienger, directeur du Créa de Kingersheim et du festival Momix. On aurait pu tripler plusieurs représentations dans les propositions jusqu'à 6 ans... »

L'autre marqueur de cette édition 2018, c'est son affranchissement par rapport à l'étiquette « jeune public ». Le grand prix Momix attribué au spectacle *Médina Mérïka* d'Abdelwaheb Sefsaf en est le symbole : si les enfants et pré-ados ont accroché avec cette proposition, c'est une écriture artistique dense et complexe qui parle de l'état du monde, de la quête de liberté des peuples en Orient qui se heurte à l'indifférence et au cynisme de l'Occident... Tout cela sur fond de tragédie rock orientale avec



« Horses », lors du focus flamand du premier week-end, coup de cœur du jury.

Photo L'Alsace



Lors du tout dernier spectacle de cette 27^e édition, dimanche.

Photo L'Alsace



« Médina Mérïka », la complainte d'Abdelwaheb Sefsaf...

Photo L'Alsace

Les prix Momix 2018

Grand prix Momix 2018 :
Médina Mérïka, par la compagnie Nomade in France, tragicomédie musicale décalée d'Abdelwaheb Sefsaf, librement inspirée de *Mon nom est rouge* d'Orhan Pamuk.

Prix coup de cœur du jury :
Horses, de la compagnie flamande Kabinet K & Hetpaleis, spectacle chorégraphique dansé par des enfants et des adultes, plaidoyer pour un monde d'attention et de liberté.

Prix Résonances : *Nipt* (à l'étrouit), retenu pour tourner dans des structures culturelles de la région ; théâtre visuel hilarant, sur le thème de l'amour dans un espace très exigu...

Prix du jury des juniors :
Fusimine, création de la compagnie Aie aie aie, coup de cœur des ados.

Prix CMCAS d'EDF Mulhouse :
Rag'n'boogie pour les petits et ceux qui veulent encore grandir (Sébastien Troendlé).

un cadavre au fond d'un puits...

Même constat pour d'autres spectacles tels que *À House in Asia* (qui décortique l'opération de capture de Geronimo alias Ben Laden par l'armée américaine) ou *Ce que j'appelle oubli* (sur la mort d'un jeune homme passé à tabac par des vigiles), ou *Going home*, le parcours d'un enfant adopté qui devient un migrant par la force des regards des autres, ou *À mes amours* (les confessions d'une grande amoureuse) qui s'adressent nettement à des publics ados-adultes.

« Je pense que tous ces spectacles ont différentes strates de lecture et que ces compagnies ont une place

13 000

Le chiffre

C'est le nombre total de spectateurs du festival Momix 2018 (avec les 5000 scolaires dont 3700 à Kingersheim). Cette 27^e édition a accueilli 44 compagnies et 142 représentations. Il y a eu des médiations dans 35 classes (750 élèves concernés), une action qui a touché une cinquantaine de familles en situation de précarité...

dans un festival estampillé "jeune public", parce qu'ils touchent des jeunes et qu'artistiquement, ils font monter le niveau des autres productions, explique Philippe Schlienger. Ce sont des passerelles pour inciter notre public à se rendre à la Filature, cela s'inscrit dans une continuité concrète... »

Le directeur du Créa défend donc l'idée d'élargir la notion de jeune

public pour lui donner un peu d'oxygène et davantage de reconnaissance. Momix, qui a accueilli quelque 200 professionnels en onze jours, a aussi pris le risque de présenter une quinzaine de créations. Là encore, Philippe Schlienger se réjouit. « Globalement, ce sont de belles surprises, ce n'est pas facile pour les artistes de présenter au festival des productions toutes fraîches et encore fragiles. »

THÉÂTRE JEUNE PUBLIC Bilan de la 27^e édition

Momix pour les grands et les petits

54

Après une adolescence prolifique, le festival Momix de Kingersheim, près de Mulhouse, est entré dans l'âge adulte. Le Festival jeune public, de loin pas réservé qu'aux enfants, se taille la part du lion dans un créneau quelque peu inconfortable d'un festival qui crée du lien intergénérationnel.

Vingt-sept ans qu'à Momix, on s'efforce de « parler au cœur de tous, sans distinction d'âge ni d'origine », rappelle le maire Jo Spiegel; mais aussi de « sortir d'un système de consommation, de simple divertissement, pour faire grandir les enfants, les faire s'intéresser à des spectacles moins évidents, sur des sujets de réflexion, d'interrogation, pour instaurer un dialogue entre les générations, des temps de partage, de curiosité », souligne Philippe Schlienger, le directeur du festival. Et ce fut, cette année encore, « une belle réussite de ce point de vue ».



Le prix du Jury Momix 2018 a été décerné à *Médina Mérika*, théâtre musical, par la Compagnie Nomade in France. ■■

Focus sur l'Allemagne en 2019

Une réussite aussi du point de vue de la diversité et de la qualité des spectacles proposés par une quarantaine de compagnies, avec les belles surprises des focus *Momix à la flamande* et *Glaz Kids la Bretagne à Momix*. Et une réussite enfin, du point de vue de la fréquentation aussi, avec quelque 13 000 spectateurs rien qu'à Kingersheim, sans parler des centaines d'autres qui ont investi les salles et les lieux devenus parte-

naires : comme la Passerelle de Rixheim, le Triangle à Huningue, le relais culturel de Thann, l'espace Grün de Cernay, la Margelle de Staffelfelden, la Halle au blé d'Altkirch, l'Espace 110 à Illzach, Riverhin à Village-Neuf, le Forum à Saint-Louis; et la Filature, les Tréteaux jeunesse, l'Afisco, la Fac de la Fonderie, la bibliothèque centrale à Mulhouse; et plus loin, le Grillen à Colmar, l'espace Gantner de Bourogne, la Salle du cercle de Bischheim, la Maison des arts de Lingolsheim ou les Scènes Vos-

ges Épinal... pour des spectacles de Momix délocalisés, ou des spectacles partenaires.

Entre excellence et accessibilité, Momix est aussi devenu un marché pour quelque 200 professionnels de toute la France et d'ailleurs. Les projets foisonnent et l'édition 2019 se prépare d'ores et déjà, avec un focus sur l'Allemagne, notre voisin, et ses compagnies qui gagneraient à être connues chez nous et des partenariats qui pourraient s'engager avec le Goethe Institut, la plateforme franco-alle-

mande et les écoles bilingues du secteur. Tout un programme. ■ M.M.

► Prix du Jury 2018 : *Médina Mérika*, Nomade in France (France); prix Coup de cœur du jury : *Horses*, Cie Kabinet K & Heptaleis (Belgique); prix du Jury junior 2018 : *Fulmine*, Cie Ale Ale Ale (France); prix Résonances 2018 : *NIPT*, Cie Laika (Belgique); prix CMCAS d'EDF Mulhouse : *Rag'n Boogie*, pour les petits et ceux qui ne veulent encore grandir, Sébastien Troendlé (France).



CREA

Scène conventionnée jeune public d'Alsace

27 rue de Hirschau - 68260 Kingersheim

Tél. 03 89 57 30 57 - Fax. 03 89 57 44 41

Courriel : info@momix.org

Sites internet : www.crea-kingersheim.com / www.momix.org

ANNEXE II

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS CREA, Scène conventionnée 2018-2021

Conditions de l'évaluation :

Le compte-rendu financier annuel visé à l'article 7 des présentes est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Au moins trois mois avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu par l'article 10 des présentes fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Indicateurs quantitatifs :

Projet (dans le cadre d'un programme d'actions, présenter les objectifs et les d'indicateurs par action)	Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2018	2019	2020	2021
Soutien à la création	Accompagnement des équipes artistiques	Nbre de cies accueillies en résidence	4	4	4	4
		Nbre de cies soutenues en coproduction	3	3	3	3
Action en direction des publics	Éducation artistique et culturelle	Nbre d'élèves touchés	4500	4500	4500	4500
	Jumelage	Nbre d'actions	6	6	6	6
	Publics spécifiques	Nbre d'actions	3	3	3	3

Indicateurs qualitatifs :

- Diversité et qualité de la programmation
- Partenariats artistiques
- Résidences artistiques
- Élargissement et diversification des publics
- Partage de l'outil (accompagnement de compagnie, formation professionnelle,...)

CREA DE KINGERSHEIM

BUDGETS PREVISIONNELS EDUCATION CULTURELLE 2018 / 2019 / 2020 / 2021

<u>Charges</u>	2018	2019	2020	2021
60 Achats	270 000	290 400	296 208	299 170
61 Services extérieurs	30 000	30 600	31 212	31 836
62 Autres services extérieurs	80 000	85 000	86 700	88 434
63 Impôts et taxes	10 000	10 300	10 609	10 927
64 Rémunérations	200 000	205 000	210 125	215 378
65 Autres charges	22 000	22 000	22 000	22 000
Charges de structure	125 287	127 792	130 348	132 955

Hors bilan

VILLE*	150 000	150 000	150 000	150 000
BENEVOLES	34 000	34 000	34 000	34 000

TOTAL CHARGES	921 287	955 092	971 202	984 701
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

<u>Produits</u>	2018	2019	2020	2021
70 Produits d'activités	135 000	135 000	135 000	135 000
74 Axe 1: sensibilisation éducation des publics	212 992	217 637	222 035	226 565
Axe 2: Création et soutien aux compagnies	114 220	120 499	122 331	124 218
Axe 3: dynamique de réseaux	70 501	74 194	75 294	76 427
Subventions charges de structures	148 286	153 630	156 558	159 575
autres subventions (Onda, Sacem, UHA, ACA, etc...)	12 000	12 000	12 000	12 000
75 Mécénat	8 000	8 000	8 000	8 000
77 Autres produits	36 287	50 132	55 983	58 915

Hors bilan

VILLE*	150 000	150 000	150 000	150 000
BENEVOLES	34 000	34 000	34 000	34 000

TOTAL PRODUITS	921 287	955 092	971 202	984 700
-----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

<u>RESULTAT</u>	0	- 0	- 0	- 0
------------------------	----------	------------	------------	------------

CREA DE KINGERSHEIM
BUDGETS PREVISIONNELS EDUCATION CULTURELLE 2017

	2018					2019					2020					2021				
	Départ.	Ville	Région	DRAC	TOTAL	Départ.	Ville	Région	DRAC	TOTAL	Départ.	Ville	Région	DRAC	TOTAL	Départ.	Ville	Région	DRAC	TOTAL
CHARGES DE STRUCTURE	7 500	94 786	12 500	33 500	148 286	7 500	97 630	15 000	33 500	153 630	7 500	100 558	15 000	33 500	156 558	7 500	103 575	15 000	33 500	159 575

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Axe 1: sensibilisation éducation des publics	13 500	142 328	5 625	51 539	212 992	13 500	146 598	6 000	51 539	217 637	13 500	150 996	6 000	51 539	222 035	13 500	155 526	6 000	51 539	226 565
Axe 2: Création et soutien aux compagnies	5 625	59 295	22 500	26 800	114 220	5 625	61 074	27 000	26 800	120 499	5 625	62 906	27 000	26 800	122 331	5 625	64 793	27 000	26 800	124 218
Axe 3: dynamique de réseaux	3 375	35 590	9 375	22 161	70 501	3 375	36 658	12 000	22 161	74 194	3 375	37 758	12 000	22 161	75 294	3 375	38 891	12 000	22 161	76 427
TOTAL	30 000	332 000	50 000	134 000	546 000	30 000	341 960	60 000	134 000	565 960	30 000	352 219	60 000	134 000	576 219	30 000	362 785	60 000	134 000	586 785

HORS BILAN

VILLE	150 000	150 000	150 000	150 000
BENEVOLES	34 000	34 000	34 000	34 000
TOTAL	730 000	749 960	760 219	770 785

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
2018 - 2019
LA FILATURE, Scène nationale

Entre

L'État (Ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles Grand Est), représenté par le Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité, Préfet du Bas-Rhin, ci-après désigné « l'État »;

La Région Grand Est, ci-après désignée « la Région », représentée par son Président, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 7 décembre 2018 ;

Le Département du Haut-Rhin, ci-après désigné « le Département », représenté par la Présidente du Conseil départemental, dûment habilitée par délibération de la Commission Permanente du 16 novembre 2018 ;

La Ville de Mulhouse, ci-après désignée « la Ville », représentée par son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2018 ;

d'une part,

Et

L'association La Filature régie par le code civil local, dont le siège social est situé 20 allée Nathan Katz, 68090 Mulhouse, représentée par son Président, Monsieur Bertrand Jacobberger, dûment mandaté,

N° SIRET : 384 845 335 00023

N° Licence(s) : 1^{ère} catégorie -1055735 ; 2^{ème} catégorie -1055736 ; 3^{ème} catégorie -1055737

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

d'autre part.

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1111-4 selon lequel les compétences en matière de culture et de tourisme sont partagées entre les communes, les départements et les régions ;

VU la lettre de mission du Premier Ministre à Madame la Ministre de la culture datée du 09 août 2017 ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;

- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
 - VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 - VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
 - VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc Marx, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas Rhin ;
 - VU le décret n° 2017-1893 du 30 décembre 2017 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;
 - VU l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène nationale » ;
 - VU l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la culture et de la communication ;
 - VU l'arrêté ministériel du 27 juillet 2018 portant nomination de Madame Christelle Creff-Walravens en qualité de Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 2018/391 du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature à Madame Christelle Creff-Walravens, Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est par intérim, en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 2018/392 du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature à Madame Christelle Creff-Walravens, Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
 - VU l'arrêté n° 2018/393 du 1^{er} août 2018 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales et/ou ordonnancement secondaire) ;
 - VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
 - VU les Budgets opérationnels de programme 131 et 224 de la mission culture ;
 - VU les avis favorables définitifs sur les budgets opérationnels de programme 131 et 224 du contrôle budgétaire de la région Grand Est respectivement en date du 27 février 2018 ;
 - VU la délibération du Conseil départemental N° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 portant sur les dispositifs de soutien en faveur du développement culturel ;
 - VU les orientations du Conseil départemental du Haut-Rhin pour le développement culturel ;
 - VU la délibération du Conseil départemental N° CD-2017-7-7-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine ;
 - VU la délibération de la Commission permanente N° CP-2018-3-7-1 du 23 mars 2018 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine ;
 - VU la convention entre le Département du Haut-Rhin et l'Association La Filature relative à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Filature en 2018 ;
 - VU le règlement financier de la Ville de Mulhouse ;
 - VU le règlement financier de la Région Grand Est ;
 - VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin ;
 - VU les statuts de l'Association La Filature ;
-
- SUR proposition de la Directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire (activité pluridisciplinaire de diffusion et de soutien à la création) conforme à son objet statutaire et répondant à une finalité d'intérêt général en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant et des arts plastiques ;

Considérant la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier La Filature entre la Ville de Mulhouse et l'association du 29 mars 1994 ;

Considérant que les missions développées par l'association répondent aux critères définis dans le décret du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et notamment au cahier des missions et des charges des scènes nationales précisé dans l'arrêté du 05 mai 2017,

L'implantation et les activités des structures labellisées « Scène nationale » résultent d'un projet initié par André Malraux dès la création du ministère des affaires culturelles en 1959. Leur réseau, dédié à la création contemporaine et à sa diffusion, épouse la diversité de la géographie française.

Aujourd'hui, à l'échelle de leur territoire, les structures labellisées « Scène nationale » restent souvent les seuls équipements à proposer une programmation permanente, pluridisciplinaire et exigeante. Elles jouent ainsi un rôle essentiel dans l'aménagement et l'irrigation du territoire. En soutenant et participant activement à la création et à la diffusion artistique, elles sont des lieux de rassemblement des populations et une source d'emplois au sein de leurs territoires d'implantation.

La place tenue par les scènes nationales dans la diffusion des œuvres du répertoire, contemporaines ou anciennes, demeure primordiale. Favoriser l'accès du public aux grandes œuvres de la création et du répertoire répond de façon complémentaire mais indispensable, dans une exigence de démocratie culturelle, au double principe de formation et d'élargissement des publics. La pluridisciplinarité vaut, au premier chef, pour le spectacle vivant : théâtre, musique, danse, arts du cirque, etc ... dans la diversité de leurs formes et de leurs expressions.

La pluridisciplinarité s'organise à partir d'un choix artistique structurant, reconnu par les tutelles à travers l'approbation du projet, que justifient, par exemple, l'histoire de l'établissement, son positionnement par rapport à d'autres institutions ou initiatives présentes dans la ville, l'agglomération voire le département ou la région, ou encore l'architecture des lieux.

L'aboutissement d'un spectacle est, sauf exception, sa confrontation avec le public, voire son appropriation. Un public n'est pas seulement une somme d'individus pour quelques temps rassemblés. L'affirmation du goût, l'appropriation de l'œuvre par le spectateur, supposent une certaine régularité de fréquentation. Une fidélisation du public est donc nécessaire.

La vitalité d'un public suppose qu'il ne se résume pas aux abonnés de l'établissement, fussent-ils très nombreux ; elle se nourrit aussi de l'apport des spectateurs occasionnels qui, à chaque proposition, viennent s'adjoindre à ceux déjà fidélisés.

Considérant que le programme d'actions ci-après présenté par l'association et faisant partie intégrante de son projet global, participe de leurs politiques, l'État (Drac Grand Est), la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse décident de renouveler leur

partenariat contractuel avec l'association La Filature pour la période 2018-2019 dans les termes définis ci-dessous.

* * *

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet artistique et culturel de la Filature à réaliser par sa directrice sur la période 2018 - 2019 (**annexe I**)
- les modalités d'évaluation du partenariat (**annexe II**)
- les budgets prévisionnels (**annexe III**).

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de deux années couvrant la période 2018-2019.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties. Elle ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

ARTICLE 3 - MISSIONS

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, et dans le cadre de son projet global mentionné au préambule, le programme d'actions qui figure à l'annexe I, lequel participe à la réalisation de missions culturelles d'intérêt général et comporte les objectifs suivants :

- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;
- favoriser la diversité tant au travers des œuvres produites ou présentées au public que des artistes accompagnés par la structure et des autres métiers artistiques ou techniques ;
- tendre vers la parité entre les femmes et les hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de productions et à la programmation, qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération ;
- participer dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci ;
- développer l'accueil de résidences d'artistes dans différents domaines (arts de la scène, arts plastiques,...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur ;
- être attentif aux artistes de la région, notamment au travers de coproductions, de diffusions et de résidences ;

- encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil, l'éducation, la formation ;
- favoriser le rayonnement territorial des projets et la mise en réseau des acteurs culturels autour d'actions fédératrices ;
- engager des partenariats transfrontaliers et internationaux ;
- assurer de manière régulière une aide à la création et/ou à la diffusion d'œuvres destinées au jeune public.

Dans ce cadre, l'État (DRAC Grand Est), la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse contribuent financièrement à la réalisation de ce projet artistique et culturel, dont font partie les missions particulières mentionnées au présent article. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 4 – CADRE GÉOGRAPHIQUE DE LA MISSION

Le cadre géographique de la mission comprend en priorité la ville de Mulhouse et son agglomération, le département du Haut-Rhin, la région Grand Est et les régions limitrophes en France, en Allemagne et en Suisse.

ARTICLE 5 – L'ASSOCIATION LA FILATURE

Selon ses statuts, l'association a pour but de soutenir la mise en œuvre et la réalisation du projet artistique et culturel tel qu'il a été établi par la directrice dans un esprit de service public.

L'association assurera un traitement mensuel à la directrice rémunérant l'intégralité de ses activités administratives et artistiques à la Filature. L'association s'engage à verser à la directrice pour ses fonctions une rémunération globale approuvée par le Conseil d'administration.

La Filature évitera que la directrice ait des charges extérieures qui seraient susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de sa mission et veillera également à ce qu'elle s'abstienne de toute absence prolongée et qu'elle réside dans la zone d'implantation de la Filature.

Hors droits d'auteur, lorsque le total des rémunérations tirées d'activités extérieures représentera plus de 50% de sa rémunération annuelle à la Filature, le montant de ce traitement devra être approuvé par le Conseil d'administration.

La Filature remplira toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux, ainsi que les obligations comptables définies ci-après.

La Filature s'engage à transmettre aux partenaires signataires de la présente convention les comptes rendus des Conseils d'administration et des Assemblées générales.

ARTICLE 6 – LA DIRECTION

L'activité artistique de la directrice s'exercera en priorité dans le cadre de la présente convention et des statuts et textes qui régissent le fonctionnement de la Filature.

La directrice est mandatée sur son projet artistique et culturel qui fait l'objet d'un réexamen et d'une reconduction formalisée tous les quatre ans.

La directrice est nommée par le Président de la Filature sur proposition d'un comité de sélection qui peut être composé de représentants de l'État, de la Région, de la Ville et du Département. Elle est liée à la Filature par un contrat de travail de droit privé.

La directrice s'engage à définir notamment les orientations en matière de diffusion, de programmation de spectacles invités, de création d'articulation avec le réseau de scènes labellisées par les partenaires signataires de la convention.

Chaque année, la directrice élabore et exécute le programme d'activités annuel qui constitue la mise en application de son projet artistique et culturel. A cet effet, elle établit un projet de budget prévisionnel soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la Filature et l'exécute dans le respect des règles et procédures qui régissent son fonctionnement.

La résiliation éventuelle de son contrat par la Filature, son employeur, fait l'objet d'une consultation préalable des partenaires. A défaut d'accord du Ministère de la Culture et de la Ville de Mulhouse dans un délai de 6 mois à compter de la première réunion de consultation, la Filature reprend sa liberté d'employeur.

En cas de rupture du contrat de travail ou d'un départ à la retraite de la directrice, avant le terme de la présente convention, celle-ci serait rediscutée entre les partenaires. Dans cette situation, les partenaires financiers s'engagent à maintenir la pérennité des activités et conviennent de se réunir afin d'envisager les conditions du recrutement d'un nouveau directeur/directrice.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

7.1 Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 11 705 846 € (onze millions sept cent cinq mille huit cent quarante six euros) conformément aux budgets prévisionnels joints en annexe III et aux règles définies à l'article 7.3 ci-dessous.

7.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

7.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui
 - respectent les conditions des paragraphes 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014 ;
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;

- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

7.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires signataires par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément aux articles 9.1 et 9.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'État de ces modifications.

7.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 10. Cet excédent ne peut être supérieur à 10 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

8.1 Au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, l'État contribue financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution de l'État est une aide au fonctionnement, au sens de l'annexe III de la présente convention et prend la forme d'une subvention. L'État n'en attend aucune contrepartie directe.

a) Pour l'État (DRAC Grand Est)

8.2 L'État contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 2 631 968 € (deux millions six cent trente et un mille trois cent soixante huit euros), au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 11 705 846 € (onze millions sept cent cinq mille huit cent quarante six euros), établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 7.1.

8.3 Pour l'année 2018, une subvention de 1 315 984 € est accordée au bénéficiaire, répartie comme suit :

- | | |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------|
| - Programme 131 | Fonctionnement de la scène nationale : 1 285 000 € |
| | Résidences du spectacle vivant : 15 000 € |
| | Résidences et projets photographiques : 7 000 € |
| - Programme 224 | Actions en milieu carcéral : 3 984 € |
| | Actions éducatives et de sensibilisation des publics : 5 000 €. |

8.4 Pour la deuxième année d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'État s'élèvent à :

- pour l'année 2019 : 1 315 984 €, répartis ainsi :
 - Programme 131 Fonctionnement de la scène nationale : 1 285 000 €
 - Résidences du spectacle vivant : 15 000 €

	Résidences et projets photographiques : 7 000 €
- Programme 224	Actions en milieu carcéral : 3 984 €
	Actions éducatives et de sensibilisation des publics : 5 000 €.

8.5 Les contributions financières de l'État mentionnées aux paragraphes 8.3 et 8.4 ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'État ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 10 à 14 sans préjudice de l'application de l'article 16 ;
- La vérification par l'État que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 14, sans préjudice de l'article 7.4.

b) Pour la Région Grand Est

8.6 Une subvention globale maximale de 640 000 € (six cent quarante mille euros) est accordée par la Région Grand Est au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Filature pour la période 2018-2019, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2019.

Cette somme est répartie comme suit :

- au titre de l'année 2018 : aide maximale d'un montant de 320 000 € (trois cent vingt mille euros), soit :
 - 280 000 € pour le projet artistique et culturel,
 - 40 000 € affectés à la réalisation d'au minimum une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Filature d'un spectacle intégré dans la programmation de l'année civile 2018 ;
- au titre de l'année 2019 : aide maximale d'un montant de 320 000 € (trois cent vingt mille euros), soit :
 - 280 000 € pour le projet artistique et culturel,
 - 40 000 € affectés à la réalisation d'au minimum une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Filature d'un spectacle intégré dans la programmation de l'année civile 2019.

Pour 2018, une subvention d'un montant de 320 000 € est attribuée par la délibération n° 18CP-757 de la Commission permanente en date du 25 mai 2018.

La présente convention fera l'objet de conventions bilatérales entre le bénéficiaire et la Région Grand Est qui préciseront les objectifs suivis chaque année, le montant de la subvention régionale annuelle et les modalités de versement correspondantes

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale mise en œuvre en 2017, la Région entend accompagner, par le « soutien aux grandes institutions », les équipements artistiques et culturels labellisés et conventionnés de la Région Grand Est. Cette politique repose sur 3 objectifs prioritaires : contribuer au rayonnement et au dynamisme des projets culturels, soutenir le développement économique et la professionnalisation des projets culturels et contribuer à une vision partagée de l'aménagement de l'espace culturel régional.

Ainsi, au-delà des missions citées à l'article 3, la Région sera attentive :

- au soutien à la création, la recherche, l'accompagnement et à la professionnalisation des artistes professionnels émergents,
- à l'accompagnement des différentes équipes artistiques actives sur le territoire du Grand Est ;
- à la mise en place de diffusion hors les murs et en décentralisation ;
- à la mise en place d'actions artistiques et culturelles en direction de toutes les populations et de tous les publics, et notamment en direction des publics jeunes (lycéens, apprentis, étudiants) ;
- aux actions collaboratives menées avec les acteurs culturels du territoire ;
- à l'inscription et au développement des partenariats avec les réseaux régionaux, nationaux, transfrontaliers et internationaux du spectacle vivant.

c) Pour le Département du Haut-Rhin

8.7. Par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 23 mars 2018, une subvention de 160 000 € a été allouée par le Département à la Filature pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2018. Elle a donné lieu à la signature d'une convention bilatérale pour l'année 2018.

Dans le cadre de ses orientations pour l'éducation et la culture, le Département entend soutenir en 2018 et 2019, en priorité :

- les actions de médiation en direction de publics relevant de ses compétences, notamment des adolescents et des collégiens (ex : La Filature au Collège) qui contribuent directement à la stratégie de son Plan pour la Réussite Educative de Tous (P.R.E.T) ;
- les parcours culturels de sensibilisation en direction de publics relevant de la Protection de l'Enfance et ou des actions de sensibilisation en direction de publics socialement éloignés de la culture ;
- les co-productions, accueil en résidence de création ou compagnonnage des compagnies régionales ... ;
- la programmation décentralisée de la Filature telle que « la Filature Nomade » notamment dans le réseau départemental des bibliothèques, relais culturels de proximité...

Pour l'année 2019, le Département déterminera son concours financier après le vote de ses budgets primitifs correspondants, dans la limite des crédits inscrits, et au vu des budgets prévisionnels présentés par La Filature.

L'octroi de ces subventions annuelles prendra la forme d'une délibération du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Une copie des notifications sera transmise chaque année par La Filature, pour information, aux partenaires, signataires de la présente convention.

L'attribution et le versement des subventions octroyées, le cas échéant, au titre de l'année 2019 s'effectueront sous réserve du respect par la Filature du contenu de la présente convention dont les clauses continueront à s'appliquer pleinement et du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi.

d) Pour la ville de Mulhouse

8.8. Une subvention est accordée par la Ville de Mulhouse au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Filature pour la période 2018-2019 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la Ville, au titre des exercices concernés.

Cette subvention est fixée de la façon suivante :

- 2018 : une contribution de 2 938 959 € (deux millions neuf cent trente huit mille neuf cent cinquante neuf euros).
- Pour l'année 2019, la Ville de Mulhouse déterminera annuellement sa participation au projet artistique et culturel de la Filature, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la Ville.

A ce titre et conformément aux termes de cette convention mais aussi du projet artistique et culturel joint en Annexe 1, la Ville de Mulhouse sera plus particulièrement attentive :

- à la préservation d'un niveau d'exigence et de qualité des spectacles, manifestations et expositions programmés par la structure et sa Direction, tout au long des saisons concernées,
- au maintien d'un niveau satisfaisant de remplissage et de fréquentation,
- à un travail plus spécifiquement orienté vers les publics transfrontaliers, suisses et allemands, considérant la situation géographique particulière de la Scène nationale.

En outre, la Ville de Mulhouse accorde annuellement une subvention d'équipement de 60 000 € sur la période de la présente convention pluriannuelle d'objectifs.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les contributions financières des partenaires signataires sont créditées au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués au compte ouvert au nom de :

Titulaire du compte :	LA FILATURE
N° SIRET :	384 845 335 000 23
N° Identifiant Chorus :	1000171204
Établissement bancaire :	1000 171 204
IBAN :	FR 76 1670 5090 1708 7722 8068 044
BIC :	CEPAFRPP670

a) Pour l'État (DRAC Grand Est)

9.1 En 2018, l'État a versé la somme de 1 315 984 € par conventions financières après les vérifications réalisées conformément à l'article 6 et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévue à l'article 7.4.

9.2 Pour la deuxième année d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'État, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, est versée dans le cadre d'un avenant financier annuel liant exclusivement l'État et le bénéficiaire selon les modalités suivantes :

- Une avance dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 8.4 avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de l'État conformément à l'article 14 ;
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 8.5 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 7.4.

9.3 La subvention est imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la DRAC Grand Est - *Exercice 2018* :

Programme 131, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 131-01-23, activité 013100040403 (Scènes nationales) ;

Programme 131, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 131-01-24, activité 013100010206 (Soutien résidences théâtre – domaines connexes)

Programme 131, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 131-02-06, activité 013100050601 (Soutien à des résidences arts plastiques)

Programme 224, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 224-02-22 (Politique en faveur des publics en situation spécifique – dominante adultes – publics de la justice)

Programme 224, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 224-02-21 (Politique d'éducation artistique et culturelle – Pratiques artistiques et culturelles hors temps scolaire – dominante jeunes)

L'ordonnateur secondaire délégué de la dépense est la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est.

Le comptable assignataire est le Directeur départemental des finances publiques de la Marne.

b) Pour la Région Grand Est

9.4 Pour les exercices 2018 et 2019, le versement des subventions s'effectuera chaque année dans le cadre de conventions bilatérales, selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de 50% dès signature de la convention financière bilatérale annuelle ;
- versement du solde de la subvention sur présentation d'un compte rendu d'activités et de comptes annuels (compte administratif pour les bénéficiaires publics ou bilan et compte de résultat pour les bénéficiaires privés) de l'exercice N-1 approuvés par l'assemblée délibérante du bénéficiaire.

c) Pour le Département du Haut-Rhin

9.5 Pour 2018, la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 23 mars 2018 et la convention bilatérale intervenue entre le Département et l'Association La Filature relative à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Filature en 2018 ont arrêté les modalités de versement de la subvention allouée au titre du fonctionnement.

Pour 2019, le versement des subventions de fonctionnement s'effectuera selon les modalités du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi. Ces modalités seront mentionnées par les délibérations d'octroi des subventions correspondantes.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le budget départemental sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371.

En outre, conformément au règlement financier du Département actuellement en vigueur, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement.

En conséquence, si la subvention accordée au titre de la présente convention n'est pas versée dans l'année de son attribution, son solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

Les modalités de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Par ailleurs, le Département devra être informé au préalable de tout projet de l'Association de cession des créances que constituent les subventions départementales au profit d'un établissement bancaire.

Dans cette hypothèse, l'Association s'engage également à informer l'établissement bancaire concerné des conditions d'attribution de chacune des subventions concernées

En cas de cession de créance, le Département vérifiera si toutes les conditions pour le maintien de la ou des subventions et son/leur versement sont remplies.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Département du Haut-Rhin.

d) Pour la ville de Mulhouse

9.6 Les modalités de versement sont précisées par une convention annuelle spécifique, passée entre la Ville de Mulhouse et la Filature. Cette convention prévoit un échéancier pour le versement d'acomptes mensuels.

L'association doit pour cela déposer un dossier de demande de subvention sur la plateforme dédiée (site de la Mairie de Mulhouse) avant le 1^{er} novembre de chaque année pour l'année suivante,

Le virement effectif de l'aide intervient par virement bancaire après le vote du Conseil Municipal et sur restitution des pièces comptables attendues.

ARTICLE 10 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier. Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, lorsqu'un texte législatif ou réglementaire l'impose, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au *Journal officiel* ;
- Le rapport d'activité, le cas échéant.
- Tout autre document listé en annexe.

ARTICLE 11 – AUTRES ENGAGEMENTS

11.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires signataires de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

11.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

11.3 Le bénéficiaire des subventions mentionnées à l'article 8 est tenu de faire figurer les logotypes du préfet de la région Grand Est, de la Région Grand Est, du Département du Haut-Rhin et de la ville de Mulhouse sur tous les supports de communication relatifs à l'opération subventionnée (dossiers de presse, programmes, affiches, cartons d'invitation, site internet, etc.).

A noter : l'ordre des logos qui doit apparaître est l'ordre protocolaire : Etat / Région / Département / Ville / autres partenaires. En cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention "*Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, de la Région Grand Est, du Conseil départemental du Haut-Rhin et de la ville de Mulhouse*".

Pour l'État, les logos et la charte graphique sont à télécharger sur le lien :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Aides-et-demarches/Telecharger-le-logo>.

Pour la Région Grand-Est, les logos et la charte graphique sont à télécharger sur le lien :

<https://www.grandest.fr/identite-graphique>

11.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission européenne.

ARTICLE 12 – SANCTIONS

12.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention ou en cas de retard dans la mise en œuvre de celle-ci imputable au bénéficiaire sans l'accord écrit des partenaires signataires, ceux-ci peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension des subventions ou la diminution de leur montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

12.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 10 peut entraîner la suppression des aides. Tout refus de communication des comptes peut également entraîner la suppression des aides.

12.3 Les partenaires signataires informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 13 – COMITE DE SUIVI ET ÉVALUATION

13.1 Conformément à la circulaire du 31 août 2010 modifiée par la note circulaire du 22 février 2013, la Filature réunira une fois par an, un comité de suivi, composé des partenaires signataires à la présente convention. Le comité de suivi peut également se réunir à l'initiative de l'un des partenaires de la présente convention.

Le comité de suivi est une instance technique qui a pour vocation de suivre l'exécution de la présente convention. Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement de proposer des réajustements ou des orientations nécessaires.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'association ainsi que de la situation de l'emploi. Il pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

13.2 L'évaluation porte notamment sur la réalisation du projet et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

Le bénéficiaire s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

Les partenaires signataires procèdent à la réalisation d'une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 14 – CONTRÔLES DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

14.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires signataires. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

14.2 Les partenaires financiers contrôlent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Ils peuvent exiger le remboursement de la partie des subventions supérieures au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 7.5, dans la limite du montant prévu à l'article 7.1 ou la déduire du montant des nouvelles subventions en cas de renouvellement (au prorata du pourcentage d'aide correspondant aux subventions allouées par chaque partenaire).

ARTICLE 15 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 13 et aux contrôles de l'article 14.

ARTICLE 16 – AVENANTS

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires signataires et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 17 – ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 18 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 19 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Strasbourg.

Cependant, les parties conviennent, en cas de survenance d'un différend dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention, d'engager une procédure de conciliation avant toute saisine juridictionnelle. Cette procédure de conciliation prendra la forme d'une ou plusieurs réunions entre les parties, lesquelles pourront faire appel à un médiateur en tant que de besoin.

Toutefois, il est convenu qu'en cas d'échec constaté de cette procédure de conciliation, ou si celle-ci dure plus de 6 mois, chaque partie retrouve toute liberté pour saisir le juge compétent.

Fait à, le
(en cinq exemplaires)

Pour l'association La Filature,
Le Président,

Pour l'État,
Le Préfet de la région Grand Est

Bertrand JACOBBERGER

Pour le Département du Haut-Rhin,
La Présidente

Pour la Région,
Le Président,

Brigitte KLINKERT

Jean ROTTNER

Pour la Ville de Mulhouse,
Le Maire,

Michèle LUTZ

Annexe I

CONVENTION PARTENARIALE D'OBJECTIFS 18/19

Annexe Artistique

Projet artistique et culturel

Préambule

Dans la poursuite du précédent COM 14/17 porté par l'actuelle équipe, direction Monica Guillouet-Gély, ce nouveau projet artistique et culturel pour la CPO 18/19 entend maintenir l'ambition de La Filature de s'inscrire de manière forte dans le paysage culturel local, régional, national et transfrontalier.

La Filature est un lieu incontournable atypique qui,

- d'une part, abrite plusieurs structures - une Scène nationale, un orchestre symphonique, le Ballet et l'Opéra national du Rhin :

Durant les quatre années précédentes, nous avons réussi à faire une force de la présence de plusieurs structures dans la maison passant outre les contraintes d'organisation et d'adaptation que cela aurait pu poser. Au contraire, une fois réglées les questions de planning, la Scène nationale a su s'enrichir des autres propositions et présenter au public le visage d'une maison ouverte à tous les publics dans une complémentarité et cohérence de programmation.

- d'autre part, se situe à la l'orée de 3 frontières européennes : Suisse, Allemagne, France.

De même les quatre années précédentes ont permis de poser les bases d'un dialogue constructif avec les structures culturelles Outre-Rhin ainsi que de la nouvelle région Grand Est et d'expérimenter les échanges culturels qui permettront à ce nouveau projet de conforter les partenariats.

La Scène nationale a par ailleurs mis en place des collaborations artistiques fortes avec ses partenaires sur son territoire d'implantation. Ces liens seront maintenus dans le cadre des dispositifs actuels - Scènes d'Automne en Alsace - Vagamondes - Filature Nomade - Momix mais aussi dans certains nouveaux cas qui se présenteront – Quinzaine de la Danse par exemple.

Cette CPO est conclue pour les années 18 et 19 mais un certain nombre d'actions engage le premier semestre de l'année 2020.

Notamment :

- La programmation de la saison 19/20
- La résidence triennale de la Cie Munstrum
- Le Festival Vagamondes en janvier 20
- La Biennale photo au printemps 20

I – OBJECTIFS

A. **Projet artistique**

Dans le domaine des arts de la scène comme celui des arts visuels, La Filature veut s'affirmer par son projet, à la fois comme un relais institutionnel entre les artistes et le public, un acteur économique de la vie artistique et comme un véritable partenaire culturel de nombreuses structures de diffusion et de création du spectacle vivant ou de promotion de l'art contemporain.

Il entend poursuivre l'exigence de la proposition en ayant à cœur de la partager avec tous les publics et sera basé sur l'accueil d'auteurs contemporains, d'artistes prestigieux, de jeunes compagnies locales, de toutes les nouvelles formes qui pourraient encore émerger. Il sera attentif à la parité homme/femme dans la création actuelle sans la dévaloriser.

Il aura le souci de l'accompagnement des artistes et du soutien de la création sous différentes formes et notamment la résidence pluriannuelle.

En perpétuelle veille artistique tant au niveau régional qu'international, La Scène nationale proposera une programmation pluridisciplinaire et diversifiée dans ses murs et de manière nomade à la rencontre des publics les plus divers.

- [Les arts de la scène](#)
 - o *La programmation*

La Scène nationale maintiendra un équilibre entre les différentes disciplines comme à l'heure actuelle où la présence de l'OSM, du ballet et de l'OnR lui permet de se situer sur des champs non proposés par ces institutions : théâtre, grands textes d'auteurs, théâtre en langue étrangère, théâtre d'objets, de marionnettes, visuel ; danse contemporaine et danse du monde ; cirque contemporain dans un équilibre entre grand public en grande salle et cirque de création en salle modulable ; musique, grands noms du jazz, chanson et musique du monde ; et projets au croisement des arts. Ces différentes disciplines traverseront la programmation pour l'enfance qui sera construite en complémentarité des programmes de Momix et des Tréteaux de Haute-Alsace.

- Pour les saisons à venir, la Scène nationale envisage d'accueillir des artistes prestigieux encore pas ou peu accueillis à la Filature comme Jan Fabre, Israel Galvan, Kristian Lupa, Simon Stone, Simon Mac Burney, Lola Arias, Hofesh Schester, François Chaignaud, Dries Ver Houven etc.

- Nous accueillerons à nouveau des événements théâtraux comme les propositions de Vincent Macaigne, Julien Gosselin, Sylvain Creuzevault ou le Birgit ensemble qui font événement par leur durée et par le parcours qu'ils proposent aux spectateurs. On a pu constater une belle réaction du public à « 2666 » de Gosselin.

- Nous démarrerons la saison par un spectacle festif et grand public nous permettant de proposer au public un moment convivial se prolongeant sur le parvis avec des animations et de la restauration.

- Nous continuerons d'accueillir un spectacle de cirque grand public début décembre de manière à le proposer aux CE des différentes entreprises locales. La jauge offerte sera adaptée à cette période de Noël.

- La programmation de jeunes compagnies émergentes installées en région continuera de se faire lors d'un temps fort à l'automne en collaboration avec des partenaires sur le territoire du Sud Alsace.

- Nous situerons au mois de mai, c'est-à-dire en fin de saison, les propositions les plus exigeantes, les plus indisciplinées et inclassables comme si le parcours de la saison avait permis aux spectateurs l'ouverture d'esprit et la curiosité nécessaire à l'accueil de ces spectacles.

- Nous participerons au temps fort autour du tango argentin proposé au mois de juin par le Printemps du Tango, en invitant un spectacle en grande salle suivi d'une milonga dans le hall de la Filature.

- Nous continuerons de proposer avec l'OSM un grand programme de ciné-concert en toute fin de saison.

○ *Les collaborations artistiques*

- Avec l'OSM, outre l'organisation d'un grand programme de ciné-concert en clôture de saison, nous soutiendrons ensemble, sous la forme de commande à des compositeurs, des créations originales à l'occasion d'évènements spécifiques (ex : Vagamondes)
- Avec le Ballet, la Scène nationale participe à la commission consultative qu'a mise en place le CCN pour examiner collectivement les demandes d'aide. Les compagnies sélectionnées dans le cadre du dispositif « accueil studio » du CCN, seront potentiellement soutenues conjointement par une programmation ou la mise à disposition de lieu de travail.
La Scène nationale participera, avec le Ballet et l'espace 110 d'Illzach, à la mise en place d'un événement majeur intitulé, pour le moment, « la Quinzaine de la Danse » dont le programme sera défini entre les partenaires et comportera un volet création, diffusion et actions culturelles.
- Avec le Festival Météo, nous poursuivrons la collaboration selon la convention qui nous lie. La Filature abrite les bureaux de l'association Jazz à Mulhouse et le directeur assure en contrepartie un conseil artistique pour l'élaboration de la saison musicale. Le festival qui se déroule la dernière semaine du mois d'août n'a pas vocation à être accueilli par la Filature, qui est fermée à l'activité à cette période sauf accord spécifique. En revanche, La Filature inscrit le concert d'ouverture du festival dans sa saison et le propose à ses abonnés.
- Avec le Créa de Kingersheim, la Comédie de l'Est, l'espace 110 d'Illzach, les Relais culturels de Thann et Cernay nous poursuivrons la mise en place de « Scènes d'Automne en Alsace », dispositif d'accompagnement de la création régionale.
- Avec les Dominicains de Guebwiller, l'E&DN de Sausheim, l'espace 110 d'Illzach, les Relais culturels de Thann et Cernay, le CSC Afsco, le Noumatrouff, la Passerelle de Rixheim et Créa de Kingersheim nous organiserons une programmation de spectacles dans le cadre du Festival Vagamondes.

○ *Organisation de la programmation entre les différentes salles*

La Scène nationale partage la grande salle avec les programmations de l'Opéra, de l'Orchestre et du Ballet. Les calendriers sont anticipés deux ans en amont, mais la Scène nationale doit pouvoir dégager entre 40 et 50 levers de rideaux en grande salle hors vacances scolaires. Néanmoins, elle utilise toutes les possibilités de la Filature et répartit sa programmation, soit environ 60 titres différents et 130 représentations par saison, entre toutes les salles de la Filature et à l'extérieur. La salle de 1200 places peut être réduite à 776, la salle modulable varie entre 250 et 360 et la salle Jean Besse de 99 places de configuration conférence ou projection. Certaines propositions se situent mieux dans une salle de 500 places, c'est pourquoi, nous avons régulièrement recours au théâtre de la Sinne et à la salle de répétition de l'orchestre qui peut accueillir 120 sièges. Ces différentes capacités conditionnent un peu les choix de programmation et la grande scène accueillera des spectacles fédérateurs, mais on y verra également des aventures artistiques plus audacieuses. L'une des missions de la Filature, grâce à cette grande salle, est de s'inscrire dans le réseau d'accueil de grandes formes, en collaborant notamment au sein du réseau GRAC EST, et de l'ONDA International, et gros festivals européens. La salle modulable qui permet l'accueil de toutes les scénographies, accueillera les spectacles de format réduit, et les prises de risque artistiques.

- *La Filature Nomade*

La programmation décentralisée appelée Filature Nomade et destinée au développement et au renouvellement des publics sera poursuivie lors des prochaines saisons.

La Filature peut compter actuellement sur une quarantaine de partenaires d'accueil de ses propositions :

Outre l'ensemble des centres sociaux culturels de la ville de Mulhouse, les lieux d'accueil de la Filature Nomade sont des salles plus ou moins équipées des communes de l'agglomération et du département (salles des fêtes, bibliothèques, musées).

Aujourd'hui la répartition agglomération/ département du Haut Rhin est à peu près équivalente. La Scène nationale tentera d'étendre son réseau de partenariat au réseau des bibliothèques du département en trouvant des programmes adaptés ainsi que des horaires spécifiques.

Sans que ce soit une priorité, la Filature pourra éventuellement être partenaire d'un relais culturel établi.

Chaque année, la présentation des propositions est organisée au printemps pour des choix définitifs dès l'automne. Elle est aussi l'occasion de faire un bilan de la saison passée et elle permet aux nouveaux partenaires éventuels de comprendre le fonctionnement du dispositif et de bien appréhender l'objectif du parcours proposé aux nouveaux spectateurs.

Il est demandé aux partenaires un véritable engagement sur l'accueil de son public ainsi que sur le retour de celui-ci à La Filature.

Les propositions artistiques sont toujours légères techniquement et financièrement mais diversifiées et peuvent s'adresser à un public familial ou adulte.

Le financement de ce dispositif, aujourd'hui basé sur les ressources propres de la Filature et sur une petite participation des communes, fera l'objet de recherches spécifiques (M2A, fondations...).

- Les arts visuels

Depuis 25 ans, la Galerie de La Filature se définit comme un espace du regard qui s'engage en faveur de la création contemporaine dans le domaine des arts visuels : la photographie essentiellement, mais aussi l'installation, la vidéo et le multimédia.

Pour cela elle poursuivra son travail d'accueil d'artistes en résidence, et organisera une programmation de cycles d'expositions temporaires et d'activités éducatives.

La Scène nationale s'engage à accueillir 4 à 5 expositions par saison dont une au moins issue d'une résidence d'artistes à Mulhouse ou ses environs.

o *Les artistes dans la galerie*

De 2018 à 2020, La Scène nationale pourra notamment soutenir :

- l'édition de la publication *Les Gorgan* de Mathieu Pernot aux éditions Xavier Barral,
- la résidence de création de William Guerrieri, photographe et directeur de la fondation Linea di Confine à Modène, sur le thème de la modernité dans les villes post-industrielles,
- la production de *Mnémosyne*, projet d'exposition et de performance du chorégraphe et photographe Josef Nadj,
- la production d'une exposition rétrospective de la photographe espagnole Cristina de Middel, avec la participation de Christian Caujolle, critique d'art, commissaire d'expositions et acteur-clé de la photographie, dans le cadre du Festival Vagamondes 2019,
- la production d'une exposition de l'artiste iranienne Newsha Tavakolian, qui a récemment intégré l'agence Magnum à Paris.

o *Partenariats*

La Scène nationale poursuivra ses relations avec des partenaires publics (Rectorat, Haute Ecole des Arts du Rhin, membres des réseaux d'art contemporain Versant Est en Alsace, LoRA en Lorraine, Bulles en Champagne-Ardenne) et privés (galeries, agences, entreprises) pour mener des actions dans le domaine des arts visuels.

o *Participation Evènements*

Elle participera chaque année à La Régionale - Art contemporain de la région tri-rhénane, aux Dialogues, programme de médiation autour des expositions de La Kunsthalle, du Musée des Beaux-arts de Mulhouse et de La Filature, ainsi qu'au Week-end de l'art contemporain en Grand Est. En 2018, elle présentera une exposition de l'artiste allemande Maria Malmberg, lauréate du Prix Filature de Mulhouse 017, biennale de la jeune création contemporaine issue des écoles supérieures d'art européennes.

o *Accueil De la Biennale photo 2018 et 2020*

Elle accueillera une exposition dans le cadre de la Biennale de la Photographie à Mulhouse en partenariat avec l'association L'Agrandisseur.

Au-delà de son objectif d'assurer la meilleure fréquentation de sa galerie, la Scène nationale aura la préoccupation de continuer à établir une relation directe avec le public qui se traduit par la mise en place d'actions à l'attention de tous les types de publics : ateliers de sensibilisation et de pratique artistique, visites commentées, conférences, rencontres entre le public et les artistes à l'occasion des vernissages.

- Festival

- o *Les « Vagamondes »*

La Scène nationale poursuivra l'organisation du Festival Vagamondes, dédié aux Cultures du Sud qui connaîtra en 2018 sa 6^{ème} édition. Cet événement devenu au cours des années Festival des Arts et de Sciences humaines en collaboration avec des acteurs universitaires et scientifiques locaux, est particulièrement attendu chaque année par le public qui y trouve une éclaircie dans la léthargie de janvier en plein cœur de l'hiver alsacien.

Il met en lumière la création contemporaine sous toutes ses formes dans les pays du tour méditerranéen avec une extension à tous les pays dits « du Sud » qui, secoués par des bouleversements politiques ou sociaux, mettent les artistes dans des situations de création complexe mais dont la créativité est particulièrement vivante. Le Festival Vagamondes s'affirme comme un espace d'expression d'une parole artistique et politique forte sur les questions d'identités, de mémoires et de résistances.

Nous l'appuierons sur un certain nombre de partenaires artistiques nationaux et locaux.

- Partenariats

La Scène nationale s'appuiera sur les partenaires culturels déjà fidélisés pour étendre la programmation du Festival en veillant à adapter la proposition à chaque lieu.

Parmi les principaux on peut compter l'espace Matisse du CSC l'AFSCO dans le quartier des Coteaux, la Kunsthalle de Mulhouse, le Noumatrouff, l'Espace Tival du Créa de Kingersheim, l'Espace 110 d'Illzach, l'ED&N de Sausheim qui accueillent un spectacle dans le cadre du Festival.

Les cinémas Bel Air et Palace proposent une programmation spécifique avec rencontres de réalisateurs.

Le carré des associations, les CSC Pax et Wagner, le restaurant Epices sont des lieux d'accueil de tables rondes, conférences et repas thématiques ainsi que le SUAC de l'université avec le campus Fonderie et la maison de l'étudiant.

A la Société industrielle de Mulhouse, en partenariat avec le journal l'Alsace, une conférence Erasme est consacrée à une thématique abordée dans le festival (migrants, réfugiés, réchauffement climatique en Afrique ETC...)

Ces collaborations seront enrichies de nouveaux partenaires comme les Dominicains de Guebwiller pour un travail de mapping du hall de la salle et d'accueil de spectacle.

- La programmation

L'essentiel de la programmation se déploiera dans tous les espaces de La Filature, grande et petites salles, studios, salle de l'orchestre et galerie pour l'ensemble des propositions et dans toutes les structures d'accueil du Festival. La plupart des propositions s'adresse à une petite jauge mais, dans l'équilibre entre les salles, la jauge totale offerte pourra aller de 5 à 6000 spectateurs.

La programmation fera l'objet d'un travail de repérage à l'international assidu et le plus large possible. Elle s'appuiera sur un réseau de festivals similaires (Sens interdits à Lyon, Passages à Nancy, Rencontres à l'Echelle à Marseille...) de manière à mutualiser certains coûts, accompagner ensemble certaines créations et bénéficier du soutien de l'ONDA ou autres financeurs.

Le festival permettra de donner le jour à des créations internationales issues de résidence d'artistes comme par exemple en 2018 le syrien Ramzi Choukair et l'iranien Kamal Hashemi.

Pour s'affirmer comme un véritable événement, le nombre de spectacles et/ou performances proposé ne sera pas en dessous de 8 et pourra aller jusqu'à 15. La durée du Festival ira de 8 à 15 jours.

- La communication

Le Festival fera l'objet d'une communication spécifique, documents de type plaquette, affiches et encarts presse. La présence de créations avec première mondiale ou française pourra attirer la presse nationale qui sera invitée à suivre le Festival.

- Les financements

Aujourd'hui le Festival, d'un budget qui peut atteindre 300 000€, est financé sur les ressources propres de la Scène nationale, avec l'aide ponctuelle de l'ONDA pour certains surtitrages, et d'une petite subvention d'une fondation mulhousienne pour la partie conférences.

La Scène nationale cherchera à accroître les ressources de la manifestation par des financements privés ou publics spécifiques.

- Soutien à la création contemporaine

On a pu constater lors du précédent COM que même si l'objectif de maintenir à 25% de la part artistique le soutien à la création sous formes de coproductions, résidences et pré achats a été tenu, il est un équilibre de plus en plus difficile à maintenir à budget constant car les charges d'accueil sont de plus en plus lourdes.

Néanmoins, la Scène nationale continuera à s'engager sur l'accompagnement de la création à travers deux conventions d'artistes associés, de l'accueil de résidences courtes dans le cadre de Scène d'automne et Vagamondes, d'apport en coproduction de certains projets en fonction du budget disponible et d'un nombre de pré achats conséquent permettant à un projet d'aboutir car ayant l'assurance de sa diffusion.

o *Résidences, associations et accompagnements d'artiste*

- Nous poursuivrons l'association avec l'auteur et metteur en scène David Lescot et accompagnerons entre autres son projet de création d'un "Musical" à l'automne 2019. La Scène nationale apportera un soutien financier significatif (70 000€ minimum), un soutien logistique, et avec la compagnie du Kairos mettra en place des actions de sensibilisation des publics.

- Nous définirons une convention de résidences sur trois ans avec la compagnie Munstrum portée par le comédien mulhousien Lionel Lingelser et le comédien et metteur en scène Louis Arène. Y sera déclinée l'ensemble des actions prévues sur les saisons 17/18- 18/19 et 19/20.

Dès l'été 2018, il est prévu la création d'un spectacle de « tréteaux » en collaboration avec Scènes de rue à Mulhouse qui sera repris pour les 25 ans de la Filature en septembre 2018.

En Février/mars 2019, la compagnie créera un diptyque sur des textes de l'auteur argentin Copi.

Cette convention pourra être tripartite avec la Ville de Mulhouse.

- Aide à la création de projets ponctuels dans diverses disciplines avec petit apport en coproduction et accueil en résidences courtes. Parmi les premiers projets retenus, Céline Champinot, Sarah Lorca.

- Résidences de photographes et de plasticiens. Engagement de la Scène nationale à apporter un soutien financier et un soutien logistique aux artistes.

o *Place des compagnies régionales à la Filature*

La Filature, en lien avec la Comédie de l'Est de Colmar, le Créa de Kingersheim, le Relais culturel de Thann et l'Espace 110 d'Illzach, poursuivra l'organisation du temps fort autour de la vitalité de la création régionale :

La dénomination Scènes d'automne en Alsace, sera maintenue, même si le repérage des compagnies est dorénavant étendu à l'ensemble de la région Grand Est

- Elle accompagnera le travail d'au moins une d'entre elles chaque année, en assurant une participation à la production et à la diffusion de trois représentations. Les prochaines compagnies sélectionnées sont celles de Charlotte Lagrange, Yordan Goldwaser et Gaël Leveugle.

- Elle pourra accompagner d'autres compagnies par la mise à disposition de salles de répétition et participation aux frais de résidences (Matthias Moritz)

o *Place de la production*

La Filature favorisera la création de spectacles nationaux et/ou internationaux.

- La Scène nationale participera par des apports financiers en coproduction, ou pré achat en cession, à la création de spectacles de grande envergure en recherchant la collaboration, au sein du réseau GRAC Est, ou avec des festivals ou autres lieux majeurs en France et en Europe.

Premiers projets retenus : Le procès de Kafka par Kristian Lupa avec le théâtre de l'Odéon et le Festival d'Automne, La Cerisaie de Tchekhov par Simon Mac Burney avec le théâtre Vidy à Lausanne.

Objectif 1

Pluridisciplinarité de la programmation

La Filature maintiendra une pluridisciplinarité artistique présentant la plupart des facettes de l'art vivant d'aujourd'hui en complémentarité et collaboration avec les structures artistiques qu'elle abrite et celles qui lui sont proches dans le domaine de la musique et du jeune public notamment.

La programmation s'organisera dans les différentes salles de La Filature et un programme hors les murs appuyé sur un réseau de partenaires sera mis en place.

Exemple de répartition par genre artistique :

	Théâtre	Danse	Musiques	Cirque	Jeune public	Total
Saison 17/18						
Nb spectacles	25	13	13	4	8	63
Nb séances	56	22	14	14	36	142
Jauge offerte	18530	12030	12350	10420	7600	60930

Objectif 2

La Galerie photo

La Filature s'engage à soutenir la création et la diffusion d'œuvres photographiques, vidéos et installations multimédia, et mettra en place un programme de sensibilisation à ces formes artistiques. Elle poursuivra son travail au sein du réseau d'acteurs dans le domaine des arts visuels et assurera par des collaborations avec des partenaires, le rayonnement régional et transfrontalier de son projet artistique.

Nombre d'expositions photographiques par an : 4 à 5

Objectif 3

Festival

La Filature organisera le festival d'arts vivants et sciences humaines VAGAMONDES dédié à la création artistique dans les "pays du Sud".

Il prendra appui sur des partenariats forts avec d'autres lieux sur le territoire de la ville et du département.

Les chiffres de la répartition disciplinaire se trouvent dans un tableau à la fin du document.

Durée : de 8 à 15 jours (en fonction des propositions artistiques)

Objectif 4

Soutien à la création contemporaine

La Filature s'engagera dans le soutien à la création contemporaine à travers les différentes déclinaisons de présence et d'accompagnement d'artistes. Elle aura une attention particulière à la création artistique en Région Alsace. Elle participera à la production d'œuvres de retentissement national et ou international en collaboration avec des partenaires majeurs.

Nombre de spectacles régionaux accueillis par saison : de 3 à 4

Nombre de spectacles internationaux accueillis par saison : de 3 à 4

B. Relation de la Scène nationale avec ses partenaires culturels territoriaux

- Structures culturelles de la ville de Mulhouse – M2A – Département du Haut Rhin

La Filature continuera de développer son action en collaboration avec les différents services et structures culturelles de la ville de Mulhouse et nous dialoguons régulièrement avec son service de l'action culturelle avec qui nous avons en projet une convention tripartite avec la compagnie Munstrum, ses services politiques de la ville avec qui nous mettons en places des actions culturelles dans les cinq quartiers prioritaires et l'ensemble des centres sociaux culturels : Afsco, Lavoisier, Papin, Pax et Wagner (cf. actions culturelles)

Avec la salle de musiques actuelles Le **Noumatrouff**, des collaborations continueront de voir le jour notamment à l'occasion de Vagamondes et du Festival Generik.

Avec la **Kunsthalle**, centre d'art contemporain de Mulhouse, le dispositif éducatif autour de l'art contemporain « Dialogues » sera poursuivi.

Avec l'**Entrepôt**, salle dédiée à l'humour, nous mettons nos réseaux en commun pour la programmation d'un grand humoriste au moins une fois par saison.

Le **Créa de Kingersheim** fait depuis longtemps un travail sur le jeune public remarquable et largement repéré au niveau national et international avec notamment le Festival Momix. La Filature accueillera une proposition dans le cadre de Momix et le Créa fera des propositions pour l'enfance et la jeunesse à l'occasion du festival Vagamondes.

L'**espace 110 d'Illzach** se révèle être un partenaire de choix et il est prévu de nombreux échanges sur les programmations à venir. Scènes d'Automne en Alsace, Vagamondes, Quinzaine de la danse, Bédéciné...

Les **Dominicains de Haute Alsace à Guebwiller**, accueille depuis l'édition 2018 un programme dans les Vagamondes et proposent un mapping dans le hall de la Filature pendant la durée du Festival.

Ils souhaitent être destinataires et relais d'un programme de la Filature Nomade.

Avec le **CDN de Colmar**, nous continuerons d'organiser la circulation des publics et des artistes entre nos établissements. Nous explorerons les possibilités de programmation commune soit dans un seul lieu soit dans chacun de nos lieux en continuation d'exploitation d'une création. Ainsi, en mars 2019, La Filature accueillera la création « La conférence des oiseaux » mis en scène par Guy-Pierre Couleau au théâtre de la Sinne.

Sur le territoire de l'agglomération et du département, on compte aujourd'hui un potentiel d'une quarantaine de structures pouvant et souhaitant accueillir la Filature Nomade.

- Région GRAND EST

Outre les structures strasbourgeoises, le **Maillon**, le **TNS** et le **TJP** avec lesquelles la collaboration est concrète et régulière (échanges de publics, accompagnements communs d'artistes), la Scène nationale s'appuiera sur le réseau des structures de la région notamment pour étendre son repérage d'artistes en région.

- Contexte transfrontalier

Les partenaires transfrontaliers sont aujourd'hui clairement identifiés et permettent un certain nombre d'actions artistiques et culturelles très concrètes.

Des soutiens communs d'artistes internationaux sont prévus avec la Kaserne de Bâle, le Theater Basel et avec le Theater Freiburg (focus Polonais à l'automne 19).

Une habitude a été prise pour favoriser la circulation des publics. Inscription dans la plaquette d'une proposition d'un autre lieu. Surtitrage en langue allemande si nécessaire selon la proposition choisie.

L'arrivée d'une nouvelle direction à la Kaserne (Sandro Lunin) et à Freiburg (Peter Carb) et les évidences artistiques qui nous lient nous permettent de penser à monter un dossier INTER REG ensemble sur les traditions culturelles de nos trois pays (le Carnaval ?)

Objectif 5

Inscription sur le territoire

Par sa position autant géographique, que structurelle, la Filature participera à de nombreux partenariats culturels, de l'échelon local à l'international.

C. Fidélisation, élargissement et développement des publics

- Education artistique

o Public scolaire

Le dispositif Filature au collège permet avec succès de proposer un véritable parcours de transmission artistique et culturelle à des élèves, collégiens, mais aussi en école primaire ou lycées. Les propositions, tant dans les sujets abordés que dans leur nature, sont adaptées suivant les âges des élèves. Autant que possible, elles comprennent un spectacle en classe, ou dans l'établissement, un atelier de pratique artistique et des venues aux spectacles.

Depuis quelques saisons, La Filature propose également pour des collégiens et des lycéens des parcours de découverte des métiers, s'appuyant sur l'équipe professionnelle de la Scène nationale.

Pour le premier cycle, en lien avec la Kunsthalle et le Musée des Beaux-Arts, des « Dialogues jeune public » font circuler les élèves entre les œuvres exposées dans les trois structures.

La présence à nos côtés d'un professeur relais, disposant d'heures de délégation, octroyées par le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, aide grandement à la mise en place de ces actions.

Ces actions touchent environ 1500 élèves chaque saison.

En lien avec la programmation, La Filature propose aussi régulièrement des actions de formation à inscrire dans le plan académique de formation. Elle travaille aussi avec Canopé sur des actions pédagogiques, comme un numéro de « Pièce démontée » sur « Les Bacchantes », spectacle accueilli en janvier 2018.

o *Public étudiant – cycle de conférence avec l'UHA- carte culture étudiant*

Le Service universitaire d'action culturelle est un partenaire essentiel de la relation que La Filature entretient avec les étudiants et les équipes pédagogiques de l'Université de Haute-Alsace. Le dispositif carte culture, qui vaut également pour l'Université de Strasbourg, permet d'accueillir à un tarif privilégié 1300 à 1500 jeunes chaque saison. Des sorties collectives sont proposées par le SUAC ou les diverses UE Culture ; elles peuvent être l'occasion de rencontres avec les équipes artistiques, de visites du bâtiment ou des expositions.

Des liens se sont également créés avec la licence professionnelle AGEC (Administration et gestion des entreprises culturelles) : dans le cadre du module « Approches transdisciplinaires de la culture » sont organisées des interventions de l'équipe professionnelle de La Filature et des venues aux spectacles. Cela permet aux étudiants, venus d'horizons très variés mais assez spécialisés de découvrir la diversité de la création contemporaine et les différentes disciplines.

Dans le même esprit, La Filature propose des actions à la licence professionnelle Librairie et Métiers du livre et aux étudiants de l'IUT de Mulhouse (projets tutorés pour les formations en Gestion des Entreprises et des Administrations).

La Filature s'inscrit dans le partenariat entre la HEAR et l'UHA – Faculté de Lettres et de Sciences Humaines (FLSH). D'une part, un cycle de conférences « Théâtre et ses doubles » s'attache à éclairer les différents pans de la création contemporaine. Conçu en articulation avec la programmation de La Filature par Bastien Gallet, enseignant à la HEAR, il invite des universitaires à intervenir sur leur domaine de spécialité. Il ne s'adresse pas qu'aux étudiants de la HEAR et de la FLSH, les conférences étant ouvertes au tout public, en amont des représentations à La Filature.

D'autre part, La Filature apporte un soutien au workshop proposé aux étudiants de la HEAR et de la FLSH autour de l'écriture dramatique et du plateau en mettant à disposition des espaces de travail et de représentation.

o *Enseignement du théâtre*

La Filature est le partenaire culturel de l'Enseignement de spécialité théâtre ouvert au Lycée Montaigne depuis la rentrée 2014.

Associé au TNS, La Filature souhaite mettre en place une Classe préparatoire aux concours des écoles supérieures d'art dramatique, ouverte à la diversité. Une session de préfiguration aura lieu en février-mars 2018 pour 10 étudiants .

- Actions culturelles

- *Public socialement éloigné - réseau socioculturel de la ville*

La démocratisation de l'art est une de nos valeurs essentielles et c'est pourquoi notre action doit se diriger toujours plus vers les personnes éloignées de la culture.

Le partenariat avec la Fédération des acteurs de la solidarité, a été l'occasion d'une refonte de la convention qui permet à La Filature de travailler avec de nombreux acteurs du champ social et de favoriser ainsi l'accès aux spectacles des publics en difficulté sociale.

Aussi, plus de 2000 spectateurs viennent chaque saison à La Filature grâce au dispositif Atout Filature, soutenu par le Club des entreprises partenaires.

Nous développons un travail d'ateliers avec le service de l'aide sociale à l'enfance du Conseil Départemental du Haut-Rhin. Des projets sont régulièrement proposés dans le cadre de la Politique de la Ville, parfois de manière modeste comme s'associer au « Théâtre à domicile » des CSC Lavoisier-Brustlein et du CSC Papin, ou avec des projets d'une plus grande ampleur comme « Je suis fait du bruit des autres » qui touchera en 2018 les cinq quartiers prioritaires de Mulhouse.

- *Public empêché – Handicap et milieu carcéral*

L'accès aux publics souffrant des différents handicaps est très largement favorisé. Au-delà de la mise en accessibilité des salles, travail réalisé par les services de la Ville de Mulhouse, et l'installation d'une boucle magnétique à la billetterie (mais pas dans l'immédiat dans nos salles), La Filature propose régulièrement des représentations en audio description ou en langue des signes française en partenariat avec Accès Culture. Pour les publics sourds et malentendants, les spectacles étrangers surtitrés et des propositions essentiellement visuelles sont aussi des occasions de venue aux spectacles.

La question du handicap mental est aussi abordée dans les programmations et permet des partenariats avec le Mois du Cerveau, manifestation encadrée par la Ville de Mulhouse qui associe de nombreuses associations concernées par ces sujets.

Le travail avec les services de la Justice, notamment le SPIP, est également de première importance pour La Filature, avec les difficultés inhérentes à la mise en place de ces projets, aussi bien pour ce qui concerne les publics touchés mais aussi les personnels qui accompagnent les actions. Ainsi, des ateliers (théâtre, danse, musique, cirque) ont lieu en milieu carcéral (Maison d'Arrêt de Mulhouse, Maison d'Arrêt de Colmar, Centrale d'Ensisheim) ainsi qu'avec les Centres éducatifs fermés. Pour ces derniers, des sorties au spectacle sont aussi régulièrement organisées.

- *Public de l'entreprise – travail avec les CE – Ircos*

A partir d'offres spécifiquement pensées pour eux, La Filature construit du lien avec certains comités d'entreprises, prêts à s'engager sur le terrain artistique, afin de toucher les salariés. Des animations (comme « tango en entreprise ») permettent à ce public d'aborder autrement la pratique culturelle et la fréquentation des œuvres. La venue au spectacle elle-même, initiée par des CE, peut aussi s'accompagner d'un accueil spécifique. Une attachée aux relations avec le public travaille spécifiquement sur ce secteur de public.

- *Association de spectateurs Les amis de La Filature*

Créée en février 2013, l'association Les Amis de La Filature compte désormais une centaine de membres, par ailleurs spectateurs fidèles. Elle propose de nombreuses actions, certaines liées à la programmation de La Filature, ouvertes à tous : introduction-minute, analyse chorale (pour laquelle l'association a mis en place une formation avec l'Anrat), critiques sur leur blog, et d'autres qui viennent en complément, réservées aux membres : sorties culturelles (visites d'expositions, spectacles), répétitions ouvertes et générales, découverte des métiers techniques.

Les Amis de la Filature sont ainsi des Ambassadeurs de la Filature, dans le cadre d'actions de promotion de certains spectacles dans lesquels ils s'engagent.

- [Formation – rencontres](#)

- *Formation des amateurs*

La structure assure dans le cadre de cette convention, les missions d'accompagnement de la pratique amateur ou de projets pédagogiques, artistiques ou culturels ou de valorisation des groupements d'artistes amateurs. Ainsi plusieurs stages sont proposés au public chaque saison afin de découvrir par la pratique l'univers de certains artistes.

Les ateliers de pratique théâtrale, autour des arts du cirque, de la musique, de la danse ou encore des arts plastique permettent de toucher de nombreux groupes de jeunes, de spectateurs adultes, issus du monde associatif ou de l'entreprise.

De même, sont organisés en moyenne un à deux Workshops théâtre, et/ou danse en lien avec les artistes programmés. Chaque atelier rassemble environ 10 personnes et se déroule sur un week-end.

Enfin, dans le cadre des dispositions prévues à l'article 32 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, des amateurs pourront participer à des spectacles de la saison de La Filature.

- *Enseignement artistique*

Des rencontres régulières avec la HEAR et les ateliers d'art pédagogique de la Ville de Mulhouse, permettent de sensibiliser ces publics à la photographie et aux arts numériques.

Les élèves en art dramatique du Conservatoire de Mulhouse viennent très fréquemment aux spectacles et bénéficient de rencontres régulières avec les artistes permettant ainsi d'enrichir leur connaissance du théâtre. Des lectures-levers de rideau sont organisées deux à trois fois par saison et certaines actions spécifiques peuvent s'imaginer avec le professeur d'art dramatique (réalisations sonores et vidéos durant Les Vagamondes en 2017 et 2018 par exemple).

- *Débats*

Nous menons un partenariat fort, qui a fêté ces 10 ans en 2017, avec l'Association FEDEPSY et l'Ecole psychanalytique de Strasbourg autour de rencontres-débats après spectacles.

Appelés désormais (psych)analyse d'une œuvre, ces rencontres-débats consiste en des échanges animés par deux psychanalystes (l'un est médiateur et l'autre invité) et un ou plusieurs membres de l'équipe artistique du spectacle. Jusqu'à une quarantaine de personnes assistent à ces rencontres qui sont au nombre de 3 à 5 par saison. D'autres temps de rencontres et tables-rondes seront organisés, notamment lors du festival Vagamondes.

- *Vidéo-replay avec la Médiathèque de la Filature*

La Médiathèque de La Filature, notamment dédiée aux arts de la scène, dispose d'un important fonds de vidéos de spectacles. Il permet de proposer au public de découvrir d'autres aspects de certaines disciplines ou de la création d'artistes programmés dans la saison. Trois séances sont organisées dans le courant de la saison.

- Relations avec le tissu économique

- *Club des entreprises partenaires*

La Filature se veut un acteur du tissu économique de son territoire. Sans évoquer l'impact économique, direct, indirect et induit de son activité, elle participe très naturellement de l'activité du territoire et participe notamment aux réflexions menées sur ces questions par la Société Industrielle de Mulhouse ou l'Office du Tourisme et des Congrès, deux structures dont elle est membre.

Le Club des entreprises partenaires compte aujourd'hui une douzaine d'entreprises, malgré des restrictions financières qui amènent certains partenaires à faire évoluer, réduire voire interrompre la relation partenariale. Des soirées « partenaires » permettent aux entreprises d'inviter, hors du contexte commercial, leurs relations d'affaires ou des collaborateurs. Sous forme de mécénat, leur soutien finance le dispositif Atout Filature. Des rendez-vous du Club permettent aussi aux partenaires de se retrouver à l'occasion de certaines représentations.

- Politiques tarifaires

- *Grille des tarifs*

Les tarifs actuels s'équilibrent entre un tarif plein à 27 euros, un tarif réduit (moins de 30 ans, demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA) à 10 euros. Un dispositif groupe de 10 personnes propose un tarif à 20 euros. Pour les spectacles jeunes publics, le tarif adulte est à 11 euros et le tarif enfant à 9 euros. Par ailleurs, le dispositif carte culture s'applique à La Filature et permet aux étudiants rattachés à l'université de bénéficier d'un tarif à 6 euros.

- *Types d'abonnements*

Nous avons 6 formules d'abonnement à partir de 3 spectacles :

- Réduit (- de 30 ans, demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA) à partir de 3 spectacles, la place est à 8 euros.

- Découverte 3 à 6 spectacles, la place est à 20 euros

- Curiosité 7 à 10 spectacles, la place est à 18 euros

- Fidélité 11 à 14 spectacles, la place est à 15 euros

- Passion 15 spectacles et +, la place est à 12 euros

Par ailleurs, il existe aussi une formule passerelle avec l'Opéra national du Rhin et avec l'Orchestre Symphonique de Mulhouse. Ainsi les abonnés de la Scène nationale peuvent avoir accès à un abonnement trois spectacles pour l'un ou l'autre des partenaires Filature.

L'Abonnement Duo danse quant à lui permet de composer un abonnement Danse avec deux spectacles de la Scène nationale et deux spectacles du Ballet du Rhin.

Ces formules offrent un panel de possibilités larges à nos spectateurs qui se répartissent équitablement sur l'ensemble de ces formules.

Ces tarifs pourront être réévalués au cours des trois années du contrat sans modifier fondamentalement les dispositifs, mais indexés sur l'évolution du coût de la vie. Cette décision sera prise en Conseil d'Administration de La Filature.

- Convivialité du lieu

- *Horaires*

La billetterie est ouverte du mardi au samedi de 13h30 à 18h30 ainsi qu'au moment des spectacles. Le bâtiment lui est ouvert plus largement pour les besoins de la fréquentation de la Médiathèque, du mardi au samedi de 11h à 18h30 et les dimanches de 14h à 18h plus la nocturne du vendredi.

- *Restaurant - Bar*

Le projet d'ouverture du Restaurant de La Filature dans les espaces prévus à cet effet est en œuvre. Des réunions sont en cours avec les services de la Ville de Mulhouse et l'exploitant pressenti.

L'ouverture de ce restaurant renforcera la convivialité de La Filature, qui est aujourd'hui indispensable pour conquérir de nouveaux publics.

- La fréquentation

- *Le tout public par discipline et par catégories de spectateurs*

Ces dernières années, la fréquentation totale de la Scène nationale a dépassé 50 000 spectateurs dont 90% de payants. Elle a été en progression constante sur la durée du précédent COM. Cette courbe était en parallèle quasi parfaite avec celle de la jauge offerte qui a atteint 60 000 sièges.

Les disciplines sont particulièrement bien équilibrées entre elles en taux de fréquentation et avoisinant ou dépassant chacune les 85%. La moyenne générale du taux de fréquentation totale de la saison 16/17 (payants + exonérés) était de 88%.

- *Les abonnés*

- géolocalisation

Les abonnés viennent en majorité de Mulhouse à 73% et à 94% du Haut-Rhin.

Quelques abonnés sont issus des départements voisins (Bas-Rhin, Doubs, Vosges), de Suisse et d'Allemagne. Le Territoire de Belfort est le mieux représenté avec près de 2% des abonnés.

- âge

25% des abonnés de La Filature ont entre 51 et 60 ans et 36% entre 61 et 70 ans.

Les 41-50 ans sont 10% et les 20-40 ans 9%.

Les moins de 20 ans représentent 4% et les plus de 71 ans environ 16% *(sur un échantillon de 913 fiches complétées de la saison 17-18)*.

- CSP

Les retraités et les enseignants représentent un peu plus de la moitié des abonnés de la Scène nationale. Les cadres et professions indépendantes représentent environ 25%, les employés et ouvriers 14% et les étudiants et sans emploi environ 5%. *(sur un échantillon de 662 fiches complétées de la saison 17-18)*

C'est une configuration relativement habituelle, mais on peut imaginer qu'une attention particulière soit portée sur la fidélisation des jeunes et notamment des étudiants.

- *Fréquentation non payante*

Visiteurs galerie

La fréquentation de la Galerie est comptabilisée par un système de comptage mécanique à chaque entrée et sortie de spectateurs ce qui donne une idée générale du nombre de spectateurs en entrée libre et se situe autour de 20 000.

En revanche dans la mise en place d'actions spécifiques en faveur du public le nombre de participants est parfaitement identifiable. Entre les visites guidées, les « club sandwich », les Dialogues et le week-end de l'art contemporain on compte plus de 1000 visiteurs par saison.

Objectifs 6

Éducation artistique

Maintenir le dispositif « La Filature au collège » qui depuis 2014 a étendu la notion de parcours aux élèves du 1^{er} degré et aux lycées.

Nombre d'élèves touchés : 1500 par saison

Nombre d'établissements scolaires touchés : 20 par saison minimum

Développer le public étudiant tant quantitativement que qualitativement en leur proposant de s'impliquer dans la vie de La Filature par des actions mises en place avec le SUAC, l'AGEC et la HEAR

Nombres d'étudiants touchés : 2 à 300 étudiants

Objectifs 7

Actions en faveur des publics éloignés et empêchés

Poursuivre la mise en accessibilité des salles (boucle magnétique)

Maintenir le dispositif « Atout Filature » financé en partie par le club des entreprises partenaires

Poursuite du partenariat avec la FAS (Fédération des acteurs de la solidarité)

Maintenir le travail avec les CE

Maintenir l'action en lien avec l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental du Haut Rhin

Poursuivre dans la mesure des moyens les actions en milieu carcéral en collaboration avec le SPIP

Nombre de personnes accueillies dans le cadre de dispositifs spécifiques : 1500 à 2000 par saison

Objectifs 8

Formation-Rencontres

Maintenir et développer nos ateliers de sensibilisation et pérenniser la relation avec nos relais : la Hear, L'HUA, le conservatoire.

Maintenir notre partenariat avec la Fedepsy

Mettre en place des débats d'actualité lors des temps fort et de festival.

Nombre de rencontres et débats : entre 7 et 10 par saison

Nombre de personnes touchées : environ 400 par saison

Objectifs 9

Club des entreprises

Dynamiser les échanges avec les entreprises partenaires et leur implication dans les activités de La Filature

Évoluer progressivement d'une logique de partenariat à une logique de mécénat en augmentant les contributions de nos mécènes éventuellement sur des opérations spécifiques en leur remettant le reçu fiscal leur permettant la défiscalisation.

Objectifs 10

Tarifs et abonnements

Nous envisageons de faire progresser nos tarifs de 0,5 à 1€ pour la saison 18/19.

Nous envisageons de maintenir la grille des formules d'abonnement pour la durée du COM

Objectifs 12

La fréquentation

Stabiliser une fréquentation totale (payants et non payants) à entre 45000 à 50 000 spectateurs par saison en maintenant le taux de payants actuel, soit entre 85% et 90%.

Travailler sur la fidélisation d'un public jeune et augmenter sa fréquentation. La part du public jeune en moyenne est de 25% (scolaires et individuels jeunes) et représente environ 10 000 spectateurs par saison.

II – MOYENS

A) Les équipements – Etats et prévisions de travaux

- Entretien du bâtiment – Développement durable

La Scène nationale veillera en liaison avec la Ville de Mulhouse à maintenir les locaux de La Filature en parfait état d'utilisation. Ainsi, les moquettes de l'ensemble des parties administratives, seront remplacées et un rafraîchissement des peintures des loges et des bureaux devra être réalisé. Prenant conscience des changements globaux qui s'opèrent, la Scène nationale et son équipe maintiennent leur engagement dans une démarche écoresponsable en cherchant à diminuer encore l'impact de nos activités sur l'environnement. Afin d'encourager les personnels à adhérer au projet de déplacement doux, un abri sécurisé pour les vélos devra être réalisé.

- Aménagements et parc de matériels scéniques

La Ville de Mulhouse soutient la politique d'investissement de la Scène nationale, permettant ainsi de maintenir le parc de matériel et l'équipement au niveau d'une scène de dimension internationale. La Filature et les structures qu'elle abrite peuvent ainsi accueillir dans les meilleures conditions techniques de l'opéra, du théâtre, des orchestres symphoniques, des musiques amplifiées, des grands ballets classiques, de la danse contemporaine...

Cette politique de travaux et de soutien à l'investissement sera maintenue. L'Etat pourra être sollicité sur des projets d'investissement spécifiques hors convention.

Nous envisageons de faire évoluer les parties accueil publics. Nous souhaitons remettre l'accueil du public et la billetterie au cœur du hall et affecter le Kiosque à de nouvelles activités comme les rencontres d'avant ou d'après spectacle. Des aménagements en mobiliers seront réalisés.

- Projets spécifiques

Dans la perspective d'une plus grande convivialité, nous souhaitons que le projet de réalisation d'un restaurant puisse enfin aboutir au cours de ce contrat. Un projet avec un professionnel confirmé est en cours de finalisation. Il devrait permettre d'arriver, avec le concours de la Ville de Mulhouse, à ouvrir à moindre frais ce restaurant.

À la fois partie intégrante du bâtiment et accessible de manière autonome, à terme ce restaurant fonctionnerait toute la journée. Le midi, il inscrirait La Filature dans la vie de son quartier, en permettant aux nouveaux habitants et aux entreprises de trouver une offre de restauration accessible et de qualité. Le soir, il serait un endroit d'échanges et de convivialités entre le public de La Filature et les équipes des spectacles accueillis. Il pourrait enfin être le lieu de propositions inédites : levers de rideaux, afters, ...

Pour permettre une meilleure adéquation entre la jauge économique de la salle modulable et les besoins du plateau, en ajustant au mieux la capacité d'accueil de la salle, la construction d'un nouveau gradin modulaire reste à prévoir.

B) L'équipe

L'équipe de la Scène nationale comprend aujourd'hui **62 salariés permanents** (plus 2 apprentis non comptabilisés dans l'effectif pour des raisons légales), qui se répartissent comme suit :

- 38 salariés à temps plein
- 24 salariés à temps partiel (dont 20 hôtes de salles)

soit 44 équivalents temps plein.

L'équipe est constituée de :

- 19 cadres,
- 19 techniciens et agents de maîtrise (dont 1 en recrutement au 1/11/2017),
- 24 employés ouvriers

L'équipe, sous la responsabilité générale de la Directrice, est composée de la manière suivante :

- **le secrétariat de direction** composé d'une personne,
- **le service administratif** composé d'un administrateur, d'une assistante aux ressources humaines, d'une chef comptable et d'une comptable, d'une responsable d'administration et de production et d'une attachée de production d'un conseiller d'administratif et technique (mis à la disposition de l'association L'Agrandisseur dans le cadre d'un partenariat),
- **le secrétariat général** composé d'un secrétaire général, d'une conseillère artistique arts visuels et numériques et d'une conseillère danse attachée aux relations publiques, d'une responsable des relations publiques et de trois attachées aux relations publiques, d'un responsable billetterie et de deux chargées de relations publiques et de billetterie, d'une responsable de l'accueil, d'une assistante, d'une chargée d'accueil, de 20 hôte.sse.s de salle (temps partiel), d'une employée de bar, d'une standardiste (temps partiel),
- **le service communication** composé d'un directeur de la communication par ailleurs conseillé artistique à l'international, d'une responsable de la communication et de deux attaché.e.s à la communication
- **le service technique** composé d'un directeur technique, d'une secrétaire technique (temps partiel), d'un directeur technique adjoint, de deux régisseurs généraux, d'un régisseur principal de scène et d'un régisseur de scène (en recrutement), d'un régisseur principal lumières et d'un régisseur lumières, d'un régisseur principal son et d'un régisseur son et vidéo, d'un machiniste, d'un responsable technique du bâtiment et d'un régisseur sécurité et maintenance,

La pyramide des âges de l'équipe est relativement bien équilibrée :

- 25 salariés ont moins de 30 ans (dont 19 hôte.sse.s de salle),
- 25 ont entre 30 et 49 ans,
- 14 plus de 50 ans.

L'ancienneté est également bien répartie :

- 1/3 de l'équipe a moins de 2 ans d'ancienneté (dont 16 hôte.sse.s de salle)
- 1/3 de l'équipe a entre 2 et 10 ans d'ancienneté (dont 3 hôte.sse.s de salle)
- 1/3 de l'équipe a plus de 10 ans d'ancienneté (dont 1 hôtesse de salle)
- le reste de l'équipe a moins de 6 ans d'ancienneté (- de 3 ans : 25 dont 16 hôtes de salle/ 3 à 5 ans : 8)

L'équipe permanente de La Filature est majoritairement féminine : 42 femmes pour 20 hommes.

Il y a plus de temps partiel du côté de l'équipe féminine (22 femmes pour 2 hommes) notamment à cause d'un nombre plus important de femmes que d'hommes dans l'équipe des hôte.sse.s de salle (18 femmes pour 2 hommes).

L'encadrement est globalement mixte : 9 femmes pour 10 hommes chez les cadres.

- [Partager le projet artistique avec l'ensemble des salariés](#)

Après avoir systématisé la rencontre mensuelle et conviviale de l'ensemble des salariés de La Filature le premier jeudi du mois ("café du jeudi") la direction entend poursuivre le travail entamé pour favoriser les temps et lieux d'échanges et de partages du projet artistique.

Ainsi, une fois par trimestre, la direction rencontre l'ensemble des salariés pour une réunion thématique d'information, celle-ci étant immédiatement suivie d'un repas convivial permettant de poursuivre les échanges. Plus près de l'actualité, la première partie de la réunion hebdomadaire du mardi est l'occasion d'un échange libre d'impressions sur les spectacles s'étant déroulés dans les sept jours précédant la réunion ainsi que sur les événements connexes, permettant à chacun de questionner les pratiques et les choix de l'ensemble de la maison.

- [Accompagner et préparer les départs en retraite](#)

La Scène nationale poursuivra les mesures d'accompagnement pour la transmission de leurs savoir-faire des personnels sur le point de prendre leur retraite.

- [Renforcer l'employabilité](#)

En poursuivant l'effort concernant la Formation, que ce soit par l'organisation d'une concertation en profondeur avec les différents services SUR LES formations souhaitées et/ou nécessaires, par la mise à disposition d'un budget largement supérieur aux obligations légales (environ le double), en facilitant les temps de formation financés en dehors de l'entreprise mais dispensés pendant le temps de travail et donc rémunéré, en apportant son soutien aux souhaits d'évolution plus importantes (reconversion ou réorientation amorcées via des Congés Individuel de Formation (CIF)), en facilitant la consolidation universitaire d'acquis de terrain (dispositif de Validation d'Acquis d'Expérience (VAE)) pour tous ses salariés, dans tous les services et quels que soient leur bagage, La Filature met en œuvre une politique visant à favoriser l'évolution de ses salariés, en interne ou en externe. Une attention particulière est portée sur la maîtrise des langues étrangères, et en tout premier lieu de l'anglais et de l'allemand.

- [La formation](#)

La stratégie concernant la formation consiste à conjuguer les trois axes prioritaires suivants :

- D'une part, anticiper ou faire face aux évolutions impulsées par la ligne artistique de La Filature. Dans ce cadre, des formations en langues étrangères font par exemple l'objet d'un soin particulier, la vocation internationale de notre établissement tendant à s'affirmer.

- Tenir compte ou tirer parti des évolutions technologiques (exploitation des bases de données clients, technique de son numérique, ...) et réglementaires (formation de sécurité et de sûreté)

- Satisfaire au mieux les demandes et entretenir la dynamique dans chacun des services en organisant une concertation dans l'ensemble de l'établissement et en arbitrant de manière transparente et équilibrée. Pour cela, l'établissement consacre environ le double du minimum légal annuel pour les actions de formation de ses personnels.

C) Les financements

- Evolution des dépenses

La mise en place du nouveau projet artistique s'accompagne de la volonté de maintenir, voire faire progresser, le budget artistique sur la durée du contrat d'objectifs et de moyens.

Il s'agira de poursuivre la dynamique de coproductions, d'augmenter les enveloppes dévolues à l'action culturelle, de maintenir les budgets disponibles pour les accueils et le festival, de conforter une politique de programmation Hors les Murs et de conserver les montants consacrés à la Galerie.

Parallèlement, les coûts du théâtre en ordre de marche resteront contenus, et la masse salariale budgétée pour 2020 en légère augmentation par rapport à celle budgétée pour 2018.

- Evolution des recettes

Pour permettre de maintenir la marge artistique malgré l'inflation et de dégager les moyens de financement de ces nouveaux besoins, la Scène nationale s'appuiera sur ses partenaires publics : Drac Grand Est, Région Grand Est, Département du Haut Rhin et Ville de Mulhouse.

Le contexte économique incertain contraint les partenaires publics à nous indiquer que pour la mise en place de ce nouveau projet, leur concours restera identique à celui fourni sur le précédent contrat, sans réévaluation. Néanmoins, afin de réaliser pleinement le projet artistique et culturel de La Filature, nous serons autorisés à solliciter, sur des chantiers extérieurs à ce contrat comme par exemple la classe préparatoire aux grandes écoles d'art dramatique ouverte à la diversité, des financements complémentaires des partenaires publics.

La Scène nationale s'assurera aussi le concours d'autres partenaires publics en fonction des projets : Ministère de la Justice, de l'Education Nationale, Politique de la Ville, Commission européenne via le dispositif Interreg, agence Pro-Helvétia, consulat d'Allemagne et d'Italie...

Nous poursuivrons enfin notre ouverture au monde de l'entreprise en nous attachant à développer le mécénat à travers le Club des entreprises partenaires, dont nous souhaitons voir progresser le nombre de participants et le montant global des concours financiers.

En ce qui concerne la politique tarifaire, l'évolution de la fréquentation s'accompagnera d'une progression parallèle des recettes de billetterie.

Annexe II – Indicateurs		
Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	A REMPLIR
OBJECTIFS METIERS		
Engagement artistique et accès aux œuvres		
Proposer chaque saison une programmation pluridisciplinaire dans et hors-les-murs	Pour toutes les scènes : Nb de spectacles et de représentations par saison (théâtre, musique, danse, cirque) en précisant la jauge ouverte à la vente	Théâtre: 22 spectacles 55 séances jauge 18000 Danse : 13 spectacles 22 séances jauge 12000 Musique 11 spectacles 14 séances jauge 11000 Cirque 4 spectacles 12 séances jauge 10000 Jeune Public 6 spectacles 28 séances jauge 6500
	Pour celles ayant une programmation arts plastiques : Nb d'expositions et nb de jours d'ouverture par saison	4 à 5 expositions par saison d'une durée de 2 mois chacune avec vernissage et plusieurs rencontres organisées pendant la durée de l'expo. La Galerie est ouverte chaque jour plus chaque soir de spectacle
Développer une présence artistique sur le territoire et dans les réseaux professionnels à travers une diversité de partenariats	Présence d'artistes au travail Hors-les-Murs : - NB d'actions à l'échelle de : ville siège, aggro, dpt, région, national, étranger	Filature Nomade : 3 à 4 spectacles par saison, nombre d'artistes suivant les distributions, en ville siège, aggro et département Filature au collège : 4 à 6 parcours par année scolaire en collèges, lycées et écoles primaires, une dizaine d'intervenants, en ville siège, aggro et département.
	Diffusion hors-les-murs : - Nb de spectacles et de représentations/expositions/séances de cinéma - Nb de partenaires à l'échelle : ville siège, aggro, dpt, région national, étranger - NB de représentations à l'échelle : ville siège, aggro, dpt, région national, étranger	Filature Nomade : 25 à 30 représentations, autant de partenaires répartis assez équitablement entre ville-siège, aggro et département Filature au collège : 10 à 12 représentations, 4 à 5 établissements, essentiellement ville-siège et aggro
Proposer aux enfants et aux jeunes une offre adaptée	- Nb de représentations scolaires	entre 20 et 25 par saison
	'- Nb de spectacles dédiés à l'enfance et la jeunesse / Nb de représentations	entre 6 et 7 par saison pour 30 séances environ
	- Nb de spectacles et de représentations accessibles au jeune public (1)	En plus des 6 ou 7 spectacles directement dédiés à l'enfance, 4 spectacles et 10 séances à voir en famille
Mettre en œuvre des actions permettant de favoriser l'accès à la programmation aux personnes en situation de handicap	- Part de la programmation adaptée aux personnes en situation de handicap (= nombre de spectacles et de représentations prévoyant des systèmes d'audiodescriptions, programme en braille, etc).	1 représentation en audiodescription 1 représentation en LSF + nombreux spectacles naturellement accessibles Installation de boucles magnétiques
Accompagner le travail de recherche et de création des artistes en cohérence avec le projet artistique et culturel	- 1/ Budget affecté au soutien aux artistes dont apport en numéraire pour la production et la co-production . dont apport en numéraire pour l'accueil en résidence . dont apport en industrie	175 000 . dont apport en numéraire pour la production et la co-production : 110 000 . dont apport en numéraire pour l'accueil en résidence : 35 000 . dont apport en industrie : 30 000
	'- 2/ Nb d'équipes soutenues ventilées en production déléguées / coproduction / préachat (dont équipes de la région dont enfance jeunesse)	Entre 30 et 35 équipes différentes soutenues par saison: 15 en pré achats 15 en coproduction et 5 en résidence

Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	A REMPLIR
	- 3/ Nb d'équipes soutenues exclusivement en industrie (locaux, personnel, dont équipes de la région)	Non concerné le soutien aux équipes n'est jamais exclusif en industrie
	'- 4/ Part des spectacles produits / coproduits / pré-achetés (dont équipes de la région) présentés dans la programmation	environ 50 % de la programmation
Assurer les conditions d'accueil d'artistes pour l'accompagnement de leur travail de création et leur rencontre avec les populations	- Nb de journées d'artistes au travail dont part des artistes "associés" et dont part des artistes de la région	environ 40 jours de résidence d'artistes dont moitié artistes implantés en région suivant les années de 150 à 200 journées d'actions culturelles dont 80 par des artites locaux

Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	A REMPLIR
Engagement culturel, territorial et citoyen		
Encourager les populations dans toute leur diversité à fréquenter la scène nationale	Spectacle vivant : - Fréquentation des spectacles payants distinguant dans et hors-les-murs et les cibles pour les jeunes scolarisés, les jeunes (tarif jeune)	Dans les murs entre 45000 et 48000 spectateurs payants Hors les murs environ 1000 spectateurs pour la Filature nomade Jeunes scolarisés dans le cadre de parcours scolaires environ 2000 par saison Jeunes au tarif jeune
	- Fréquentation des spectacles gratuits	Il n'y a pas de spectacles gratuits hormis les conférences, rencontres et tables rondes lors des festivals et/ou en saison : Participation 50 personnes en moyenne par proposition
	Arts plastiques : - Fréquentation des expositions dont hors-les-murs et dont jeunes scolarisés	Entre 18000 et 20000 entrées par saison en accès libre, plus visites guidées, rencontres spécifiques
	- Nb et fréquentation des autres rdv de la programmation (présentation de saison, conférence, bal, etc)	1 présentation saison environ 700 personnes entre 1 à 2 bals/ dance flor environ 500 personnes 15 conférences/rencontres environ 600 personnes
Concevoir une politique tarifaire adaptée aux réalités économiques et sociales des populations du bassin de vie	- Prix moyen maximum	13 à 14 €
	'- Tarif(s) jeune(s)	10 € pour les moins de 30 ans tarifs scolaires (9 à 6 €) et tarifs jeune public (9€)
Concevoir des programmes d'action culturelle avec le milieu scolaire et la petite enfance	- nb d'établissements scolaires partenaires par degré (maternelle, primaire, collège, lycée établissements d'enseignements supérieur) / nb de bénéficiaires des actions	Maternelle : 0 Primaires : 5 – 150 élèves Collèges : 12 à 15 – entre 550 et 650 élèves Lycées : 10 – environ 350 élèves
	'- Nb d'établissements d'accueil de la petite enfance partenaires (crèches, centres de loisirs) / nb de bénéficiaires des actions	0
	- Nb de jumelages et options / nb de bénéficiaires des actions	Une option de spécialité théâtre au Lycée Montaigne, effectif à faire progresser, actuellement 13 élèves. Partenaire culturel de l'option facultative à partir de la rentrée 18/19
Concevoir des programmes d'actions permettant aux populations éloignées de la culture une rencontre avec les artistes et les œuvres	- nb de structures partenaires dans le domaine : - hospitalier/médico-social - social - de la justice - du handicap - du monde du travail - nb de bénéficiaires des actions dans chaque domaine	Hôpital : 0 à 1 projet / 30 personnes Social : 0 à 1 projet / 20 à 30 personnes Justice : 3 à 4 projets / 20 à 30 personnes (3 établissements pénitentiaires) + partenariats avec CEF et PJJ Handicap : 0 à 1 projet / 15 personnes Monde du travail : 5 inter CE / 700 salariés et familles
Encourager et qualifier la pratique artistique des amateurs	- projets associant amateurs et artistes professionnels y compris projets participatifs	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention suivant les saisons et les opportunités
	- partenariats avec les acteurs de pratiques amateurs du territoire (1)	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention pas de projets spécifiques

Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	A REMPLIR
Développer les services aux populations et aux artistes à travers les médias numériques	Ne fait pas l'objet d'indicateurs quantitatifs a priori mais d'un exposé stratégique	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention
Définir un budget en cohérence avec l'ambition du programme d'action culturelle	- Part des moyens affectés à l'action culturelle sur le budget global	6,30%

Objectifs de la structure au regard du cahier des charges	Indicateurs	A REMPLIR
Engagement professionnel		
Augmenter le potentiel de soutien aux créations et à leur diffusion	- Nb de spectacles co-accueillis	entre 4 et 6 par saison avec des partenaires tels que Météo, Générisk, Musica, Musaïka, Jazz d'or, Printemps du tango, OSM
	- Nb de tournées partagées	entre 3 et 4 par saison avec des partenaires du réseau GRAC EST, ONDA, SAA
OBJECTIFS FINANCIERS ET MANAGERIAUX		
Tendre vers un équilibre entre budget de fonctionnement structurel et budget d'activités	- Charges fixes de fonctionnement (TOM) / budget global - Charges artistiques / budget global	- Charges fixes de fonctionnement (TOM) / budget global : entre 56% et 58% - Charges artistiques / budget global : entre 36 et 37%
Fixer un niveau de recettes propres adapté aux caractéristiques de l'outil et la réalité économique et sociale des populations du territoire	- Part des recettes propres / budget global	entre 16,5% et 18,5%
Répondre à l'évolution des techniques, des métiers et des pratiques artistiques et culturelles	- Elaborer une stratégie de formation sur la durée de la convention	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention
Veiller au bon fonctionnement de l'équipement pour la bonne mise en œuvre du projet artistique et culturel en prenant en compte la dimension d'éco-responsabilité	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer	Ne fait pas l'objet d'un objectif à chiffrer mais d'un focus dans la convention
OBJECTIFS TRANSVERSES		
Diversité (ne s'agit-il pas plutôt de parité?)		
1/ des œuvres		
- produites		
- présentées		
2/ des artistes accompagnés		
3/ des autres métiers artistiques et techniques		
4/ des publics	c.f. engagement culturel, territorial et citoyen	
1/ accès aux moyens		
- de travail		
- de production		
2/ programmation		
3/ postes à responsabilité	c.f bilan social simplifié	
4/ égalité de rémunération	c.f bilan social simplifié	
1/ Droits culturels		
c.f. engagement culturel, territorial et citoyen		
2/ Accueil et accompagnement de la création des artistes ultramarins		

Annexe III - Budgets prévisionnels 2018-2019

CHARGES	BP 2018		BP 2019		écart
DEPENSES ARTISTIQUES	2 095 181	36,0%	2 211 340	38,0%	116 000
ACTIVITÉS DE PRODUCTION ET RESIDENCES	156 876	2,7%	216 000	3,7%	59 000
Coproduction	80 000	1,4%	139 000	2,4%	59 000
Résidences et associations	76 876	1,3%	77 000	1,3%	0
ACTIVITÉS D'ACCUEIL	1 715 846	29,4%	1 695 539	29,1%	-20 000
Accueil programmation saison	1 560 846	26,8%	1 545 539	26,5%	-15 000
<i>dont Festival Vagamondes</i>	291 990	5,0%	280 000	4,8%	-12 000
Intermittents Techniques	155 000	2,7%	150 000	2,6%	-5 000
AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	86 168	1,5%	93 500	1,6%	7 000
La Filature nomade	45 000	0,8%	50 000	0,9%	5 000
Photographies	41 168	0,7%	43 500	0,7%	2 000
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	80 575	1,4%	91 301	1,6%	11 000
Ateliers	43 051	0,7%	43 000	0,7%	0
La Filature au collège (programmation)	17 254	0,3%	18 000	0,3%	1 000
Option lourde théâtre lycée Montaigne	13 301	0,2%	13 301	0,2%	0
Culture et Santé	0	0,0%	10 000	0,2%	10 000
Interventions en milieu carcéral	6 969	0,1%	7 000	0,1%	7 000
Classe préparatoire Grandes Ecoles Art Dramatique dépenses	55 717	1,0%	115 000	1,0%	59 000
	55 717		115 000		59 000
CHARGES ANNUELLES DE SAISON	367 500	6,3%	363 500	6,2%	-4 000
Communication	185 000	3,2%	180 000	3,1%	-5 000
Personnels techniques non permanents	81 000	1,4%	80 000	1,4%	-1 000
Hôtes de salles	96 000	1,6%	98 000	1,7%	2 000
Autres charges	5 500	0,1%	5 500	0,1%	0
CHARGES DE STRUCTURE	3 364 000	57,7%	3 304 325	56,7%	-60 000
Frais de fonctionnement	1 024 000	17,6%	1 012 000	17,4%	-12 000
<i>dont coût supplémentaire sécurité renforcée</i>	10 000		10 000		-
Masse salariale	2 220 000	38,1%	2 172 325	37,3%	-48 000
Charges financières	0		0		0
Charges exceptionnelles	0		0		0
Dotations aux provisions pour risques	0		0		0
Dotations aux amortissements et provisions	120 000	2,1%	120 000	2,1%	0
TOTAL DEPENSES	5 826 681	100%	5 879 165	101%	52 000
PRODUITS					
RECETTES ET PRODUITS	1 127 181	18,5%	1 110 899	17,2%	-16 000
RECETTES	705 826	12,1%	718 799	12,3%	13 000
Recettes spectacles vivants-accueils	695 131	11,9%	708 103	12,2%	13 000
<i>dont Festival Vagamondes</i>	94 011	1,6%	92 855	1,6%	-1 000
<i>dont Filature Nomade</i>	10 500	0,2%	8 500	0,1%	-2 000
Autres activités complémentaires	10 695	0,2%	10 695	0,2%	0
AUTRES PRODUITS	369 688	6,3%	282 100	4,8%	-88 000
Recettes Club des partenaires	68 500	1,2%	70 000	1,2%	2 000
Produits de gestion	111 000	1,9%	90 000	1,5%	-21 000
Aides en compensation de charges - aide à l'emploi	27 588	0,5%	26 500	0,5%	-1 000
CICE - crédit impôt compétitivité emploi	66 000	1,1%	0	0,0%	-66 000
Produits financiers	3 000	0,1%	2 000	0,0%	-1 000
Produits exceptionnels	0	0,0%	0	0,0%	0
Reprise sur provisions	0	0,0%	0	0,0%	0
Quote part des subventions d'investissements	93 600	1,6%	93 600	1,6%	0
Classe préparatoire Grandes Ecoles Art Dramatique subventions	51 667	0,9%	110 000	0,9%	58 000
	41 667		80 000		38 000
Mécénat	10 000		30 000		20 000
AIDES ET SUBVENTIONS AFFECTEES	116 553	2,0%	185 319	3,2%	69 000
Conseil Déptal du Haut Rhin subventions affectées TTC	19 200	0,3%	19 200	0,3%	0
Ministère de la Culture subventions affectées TTC	43 484	0,7%	43 484	0,7%	0
Autres aides et subventions affectées TTC (y compris hors contrat d'objectif)	60 500	1,0%	130 500	2,2%	70 000
<i>Total subventions affectées TTC</i>	<i>123 184</i>		<i>193 184</i>		<i>70 000</i>
Total HT	116 553		185 319		69 000
SUBVENTIONS	4 582 947	78,7%	4 582 947	78,7%	0
Subventions d'équilibre Ville de Mulhouse TTC	2 933 389		2 933 389		0
Subventions d'équilibre Etat TTC	1 285 000		1 285 000		0
Subventions d'équilibre Région Grand Est TTC	320 000		320 000		0
Subventions d'équilibre Conseil Départemental du Haut-Rhin TTC	140 800		140 800		0
<i>Total subventions complément de prix TTC</i>	<i>4 679 189</i>		<i>4 679 189</i>		<i>0</i>
Total HT	4 582 947		4 582 947		0
TOTAL RECETTES	5 826 681	99%	5 879 165	99%	52 000
RESULTAT	0	0,0%	0	0,0%	0